

POUR



POUR

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

POUR

43^e CONGRÈS DU 25 AU 28 OCTOBRE 2016

Bienvenue au 43^e Congrès de la Fédération de la santé et des services sociaux-CSN

Notes :

Dans le but d'alléger le texte, la forme masculine inclut la forme féminine et vice versa.

Ce cahier de congrès a été réalisé en respect de la politique d'approvisionnement responsable de la FSSS adoptée par le Conseil fédéral spécial d'octobre 2012.

Page couverture et dos :

Rachel Desjardins, graphiste-designer, Service des communications CSN

TABLE DES MATIÈRES

GUIDE SUR LE DÉROULEMENT DU CONGRÈS.....	7
RÈGLES ET PROCÉDURES DU CONGRÈS.....	11
GUIDE DES ÉLECTIONS.....	13
ORDRE DU JOUR.....	17
RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF.....	23
RAPPORT DU BUREAU FÉDÉRAL.....	33
RAPPORT DU COMITÉ DE CONDITION FÉMININE.....	71
RAPPORT DU COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL.....	83
RAPPORT DU COMITÉ LGBT.....	91
RAPPORT DU COMITÉ DES JEUNES.....	97
RAPPORT DE LA COORDINATION.....	103
RAPPORT DE LA TRÉSORERIE.....	137
RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE.....	153
RECOMMANDATIONS.....	157

GUIDE SUR LE DÉROULEMENT DU CONGRÈS

LIEU

Centre des congrès de Québec
1000, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5T8

DATE

Du 25 au 28 octobre 2016

OUVERTURE DU CONGRÈS

Mardi 25 octobre à 13 h

OUVERTURE DES PORTES

Les portes de la salle de la plénière ouvriront une demi-heure avant le début de chaque séance.

HORAIRE DU CONGRÈS

Mardi : 13 h à 17 h 30
Mercredi : 9 h à 17 h 30
Jeudi : 9 h à 17 h
Vendredi : 9 h à 17 h

HORAIRE DES DÎNERS

Mercredi : 12 h 30 à 14 h 30
Jeudi : 12 h 30 à 14 h 30
Vendredi : 12 h 30 à 14 h 30

HORAIRE DES PAUSES

Mardi : 15 h
Mercredi : 11 h et 16 h
Jeudi : 11 h et 16 h
Vendredi : 11 h et 16 h

HORAIRE DES INSCRIPTIONS OFFICIELLES ET FRATERNELLES

Mardi : 9 h 30 à 17 h
Mercredi : 8 h 30 à 12 h 30 et 14 h 30 à 17 h
Jeudi : 8 h 30 à 11 h 30

AIDE AUX SYNDICATS*

Mardi : 9 h 30 à 17 h
Mercredi : 8 h 30 à 12 h 30 et 14 h 30 à 17 h
Jeudi : 8 h 30 à 11 h 30

* Les chèques en remboursement de l'aide aux syndicats seront disponibles jeudi seulement.

HORAIRE DES INSCRIPTIONS DES VISITEUSES ET VISITEURS

(après la fermeture des inscriptions officielles)

Jeudi : 14 h 30 à 17 h
Vendredi : 9 h à 10 h 30

IMPORTANT – FIN DES INSCRIPTIONS OFFICIELLES

Les inscriptions officielles se termineront le jeudi 27 octobre 2016 à 11 h 30. Par la suite, les personnes qui veulent s'inscrire au congrès le seront à titre de visiteuses et visiteurs. Aucun changement au sein d'une délégation ne pourra être effectué après la fin des inscriptions officielles. Les déléguées et délégués préinscrits qui ne se seront pas présentés à l'inscription avant la fermeture des inscriptions officielles ne pourront pas être accrédités et n'auront pas droit de vote. Pour toute demande concernant l'inscription au congrès, veuillez vous adresser à la salle des inscriptions.

SESSION DE FAMILIARISATION POUR LES NOUVELLES ET NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

Mardi 25 octobre à 10 h 30 à la salle 204A.

Cette session de familiarisation permettra aux délégué-es qui assistent à leur premier congrès de la FSSS de mieux comprendre son fonctionnement. Vous êtes fortement invités à y participer.

AIDE AUX SYNDICATS

Votre syndicat peut être admissible à une aide financière de la Fédération pour participer au congrès. Le cas échéant, les chèques en remboursement de l'aide aux syndicats seront disponibles jeudi le 27 octobre seulement à la salle des inscriptions.

Pour information, voir les responsables de l'aide aux syndicats à la salle 205ABC aux horaires suivants :

Mardi : 9 h 30 à 17 h
Mercredi : 8 h 30 à 12 h 30
14 h 30 à 17 h
Jeudi : 8 h 30 à 11 h 30

VISITEUSES ET VISITEURS

Les visiteuses et les visiteurs qui veulent obtenir les documents et le porte-documents du congrès doivent payer les frais d'inscription de 75 \$. Toutefois, le porte-documents du congrès ne sera disponible qu'après l'instance afin de privilégier les délégués.

COMITÉ DES QUESTIONS DE PRIVILÈGE

Les questions de privilège devront être reçues par écrit au secrétariat du comité exécutif, salle 201C au plus tard le mercredi 26 octobre à 12 h.

RÉPARTITION DES SALLES

Plénière : salle 200ABC

Inscriptions : salle 205ABC

Aide aux syndicats : salle 205ABC

Formation des nouvelles et nouveaux délégués : salle 204A

Inscription des visiteuses et visiteurs après la fermeture des inscriptions officielles : salle 205ABC

Secrétariat des congressistes : salle 201C

Photocopieur et télécopieur : salle 201C

Premiers soins : salle 201B

Salle du quotidien du congrès : salle 201A

Salle de votation : salle 205ABC

Secrétariat du comité exécutif : salle 201C

Salle de presse : salle 201A

SECRETARIAT DES CONGRESSISTES

Pour toute demande de photocopie, envoi ou réception de télécopie, objets perdus ou trouvés, etc., veuillez vous adresser au secrétariat des congressistes à la salle 201C.

PREMIERS SOINS

Les ambulanciers sont à votre service pour tout malaise, maladie, accident, prévention ou autre. Vous devez vous rendre à la salle 201B, sinon demandez l'aide d'une personne du service d'ordre.

OBJET DE SOLIDARITÉ

L'objet de solidarité sera en vente au coût de 10 \$ près de la salle de la plénière. Notez que tous les profits seront distribués aux syndicats en conflit affiliés à la FSSS. Soyez solidaires!

ACTIVITÉ SPÉCIALE

Judi 27 octobre 2016

Soirée des congressistes à 21 h.

Ouverture des portes à 20 h 30 à la salle 2000CD.

Le billet d'admission **est exigé** à l'entrée. Il est dans votre sac de congrès. Des billets additionnels sont disponibles gratuitement au secrétariat des congressistes. Le coupon broché à votre billet vous permet d'avoir une consommation gratuite. Ne le perdez pas : aucun autre coupon ne sera remis.

CENTRE DES MESSAGES

Le centre des messages téléphoniques affiche au babillard, près de la salle des inscriptions (205ABC), les messages destinés aux délégués. Les numéros de téléphone et de télécopieur sont

aussi affichés sur ce babillard. Aucun message ne sera directement remis aux personnes. Vous êtes donc priés de consulter régulièrement le babillard.

AFFICHAGE ET DISTRIBUTION DE DOCUMENTS

Tout affichage et toute distribution de document, dépliant, journal ou autre doivent être autorisés préalablement par la secrétaire générale-trésorière. Les demandes d'autorisation doivent être présentées au secrétariat du comité exécutif à la salle 201C. Conformément à la pratique antérieure, seul le bulletin de présentation des candidates et candidats (curriculum syndical) sera distribué dans la salle de la plénière par le service d'ordre.

DISTRIBUTION OU VENTE D'OBJET

Aucune distribution ni vente d'objet n'est permise sur les lieux du congrès à moins d'avoir été autorisée préalablement par la secrétaire générale-trésorière, et ce, avant le début du congrès.

RÈGLES ET PROCÉDURES DU CONGRÈS

ARTICLE 19 – POUVOIRS DU CONGRÈS

Le congrès a tous les pouvoirs. Entre autres, il exerce les prérogatives suivantes :

- ✧ il adopte le procès-verbal du dernier congrès, reçoit les rapports du comité exécutif, du bureau fédéral, de la coordination des services, des différents comités permanents de la Fédération et en dispose;
- ✧ il reçoit les états financiers et en dispose;
- ✧ il fixe le budget;
- ✧ il procède à l'élection des membres du comité exécutif et entérine l'élection des vice-présidences régionales et des représentantes ou représentants d'un secteur privé;
- ✧ il prend toutes les décisions relatives à la bonne marche de la Fédération;
- ✧ il dispose des suspensions et statue sur les radiations;
- ✧ il détermine le nombre et le regroupement des régions de la Fédération;
- ✧ il détermine le nombre et la définition des secteurs;
- ✧ il peut seul amender les présents statuts.

DÉLÉGATION

ARTICLE 21.01

Le congrès est composé des délégations des syndicats affiliés et des membres du bureau fédéral.

ARTICLE 21.02

Chaque syndicat affilié a droit à une délégation officielle d'au moins une personne. Si ce syndicat compte au moins 125 membres cotisants, il a droit à deux délégué-es officiels. S'il compte au moins 300 membres cotisants, il a droit à trois délégués officiels. Au-delà de 300 membres cotisants, chaque tranche supplémentaire de 175 membres cotisants donne droit à un délégué officiel additionnel.

CALCUL DE LA DÉLÉGATION

ARTICLE 22.01

Le secrétariat-trésorerie de la Fédération détermine le nombre de délégués officiels auquel a droit chaque syndicat en fonction de la moyenne des cotisations syndicales payées au cours des 12 derniers mois. Le calcul de cette moyenne s'arrête 90 jours avant le congrès.

ARTICLE 22.02

Pour les syndicats nouvellement affiliés, le nombre de délégués officiels est déterminé en fonction de la moyenne des cotisations syndicales payées depuis leur affiliation.

ARTICLE 22.03

Pour les syndicats qui n'ont pas encore payé de cotisation syndicale à la Fédération, le nombre de délégués officiels est déterminé en fonction du nombre de membres en règle.

DROIT DE VOTE ET LETTRES DE CRÉANCE

ARTICLE 23.01

Une ou un délégué officiel a droit à un vote.

ARTICLE 23.02

Chaque délégué-e doit être accrédité par une lettre de créance du syndicat qu'elle ou qu'il représente et dont elle ou il est membre en règle.

ARTICLE 23.03

Les lettres de créance doivent être signées par la présidence ou le secrétariat du syndicat.

ARTICLE 23.04

Les délégués d'un même syndicat peuvent être accrédités par la même lettre de créance.

ARTICLE 23.05

Les lettres de créance doivent être envoyées par le secrétariat-trésorerie de la Fédération au moins 60 jours avant l'ouverture du congrès et doivent lui être retournées au plus tard 15 jours avant l'ouverture du congrès, à moins de raisons particulières jugées valables par le comité des lettres de créance. Le secrétariat-trésorerie remet les lettres de créance signées au comité des lettres de créance lorsqu'il siège.

ARTICLE 23.06

Les inscriptions et changements de délégation se terminent à la clôture des mises en candidature aux postes du comité exécutif.

Pour toute inscription ou modification à l'inscription, vous devez présenter une lettre originale dûment signée par la présidence ou le secrétariat de votre syndicat.

GUIDE DES ÉLECTIONS

RÈGLES GÉNÉRALES APPLICABLES À TOUS LES POSTES

Une personne ne peut se porter candidate à plus d'un poste.

Chaque candidate ou candidat doit être membre d'un syndicat affilié à la Fédération et être délégué-e officiel de son syndicat au congrès. Cependant, les membres du comité exécutif, les vice-présidences régionales et les représentantes et représentants d'un secteur sont rééligibles à une fonction élective même s'ils ne sont pas délégués officiels de leur syndicat au congrès, à condition qu'ils soient membres d'un syndicat affilié à la Fédération (article 101.02).

Les membres du comité exécutif, les vice-présidences régionales et les représentantes et représentants d'un secteur privé ont droit de vote dans leur région d'appartenance.

La candidate ou candidat à un poste de vice-présidence responsable d'un secteur public doit provenir du secteur pour lequel elle ou il pose sa candidature.

La candidate ou candidat à un poste de vice-présidence responsable des secteurs privés doit provenir d'un secteur privé.

La candidate ou candidat à un poste de représentante ou représentant d'un secteur privé doit provenir du secteur concerné.

La fermeture des mises en candidature est le jeudi 27 octobre à 11 h 30.

Toutes les dirigeantes et tous les dirigeants élus seront entérinés par le congrès le vendredi 28 octobre dans la salle de la plénière.

COMITÉ EXÉCUTIF

(7 postes)

Présidence

Secrétariat général-trésorerie

Vice-présidence responsable du personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires

Vice-présidence responsable du personnel paratechnique, services auxiliaires et de métiers

Vice-présidence responsable du personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Vice-présidence responsable des techniciennes, techniciens, professionnels de la santé et des services sociaux

Vice-présidence responsable des secteurs privés

MISES EN CANDIDATURE

Chaque candidate ou candidat doit remplir un formulaire de mise en candidature préparé à cet effet.

On se procure le formulaire au local du secrétariat du comité exécutif, salle 201C.
Chaque formulaire précise le poste sur lequel la candidate ou le candidat postule.

Le formulaire doit être contresigné par cinq délégué-es officiels.

Le formulaire doit être remis au local du secrétariat du comité exécutif avant jeudi le 27 octobre à 11 h 30.

MISES EN NOMINATION

Les mises en nomination se feront en plénière, jeudi le 27 octobre vers 12 h.

Chaque candidate et candidat doit être mis en nomination par une ou un délégué officiel présent au congrès.

La liste des candidates et candidats sera distribuée aux congressistes le jeudi.

PRÉSENTATION DES CANDIDATES ET CANDIDATS

le Vendredi 28 octobre, à compter de 12 h dans la salle de la plénière, chaque candidate et candidat aux postes du comité exécutif aura un maximum de cinq minutes pour faire sa présentation. Par la suite, chaque candidate et candidat aux postes de représentant d'un secteur privé aura un maximum de trois minutes pour faire sa présentation.

VOTATION

Le vote aura lieu en même temps pour les sept postes au comité exécutif.

Chaque délégué officiel a droit de vote.

Les élections se feront par vote secret.

Le nom des candidates et candidats apparaîtra sur les bulletins de vote selon l'ordre alphabétique.

La majorité absolue est requise pour être élu.

Les bulletins de vote annulés ne comptent pas dans le résultat.

Les délégués officiels devront présenter leur cocarde pour voter.

Le premier tour de votation aura lieu le vendredi 28 octobre et les bureaux de scrutin seront ouverts de 12 h 30 à 14 h 30 à la salle 205ABC.

VICE-PRÉSIDENCES RÉGIONALES

(12 postes)

Région 1A	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Région 1B	Bas-Saint-Laurent
Région 02	Saguenay-Lac-Saint-Jean
Région 03	Québec-Chaudière-Appalaches
Région 04	Cœur-du-Québec
Région 05	Estrie
Région 6A	Montréal-Laval-Grand Nord
Région 6B	Laurentides-Lanaudière
Région 6C	Montérégie

Région 07 Outaouais
Région 08 Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec
Région 09 Côte-Nord-Basse-Côte-Nord

MISES EN CANDIDATURE

La candidate ou le candidat doit provenir de la région concernée.
Chaque candidate ou candidat doit remplir un formulaire de mise en candidature préparé à cet effet.
On se procure le formulaire au local du secrétariat du comité exécutif, salle 201C.

Le formulaire de mise en candidature doit être contresigné par cinq délégué-es officiels de la région concernée. Chaque formulaire précise le poste sur lequel la candidate ou le candidat postule.
Le formulaire doit être remis au local du secrétariat du comité exécutif avant jeudi le 27 octobre à 11 h 30.

MISES EN NOMINATION

Les mises en nomination se feront en plénière le jeudi 27 octobre vers 12 h.
Chaque candidate ou candidat doit être mis en nomination au congrès par une ou un délégué officiel provenant de la région concernée.

PRÉSENTATION DES CANDIDATES ET CANDIDATS

Les candidates et candidats pourront se présenter le vendredi 28 octobre à la pause de 11 h. L'endroit de chaque rencontre régionale vous sera communiqué lors de la séance de l'assemblée plénière de vendredi matin. Chaque candidate ou candidat aura un maximum de cinq minutes pour faire sa présentation.

VOTATION

Les élections se feront par vote secret.
Le nom des candidates et candidats apparaîtra sur les bulletins de vote selon l'ordre numérique des régions.
La majorité absolue est requise pour être élu-e.
Les bulletins de vote annulés ne comptent pas dans le résultat.
Les délégué-es officiels devront présenter leur cocarde pour voter.

Le premier tour de votation aura lieu le vendredi 28 octobre et les bureaux de scrutin seront ouverts de 12 h 30 à 14 h 30 à la salle 205ABC.

REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS D'UN SECTEUR PRIVÉ

(5 postes)
Secteur des centres de la petite enfance (CPE);
secteur préhospitalier;
secteur des établissements privés et communautaires;

secteur des responsables en services de garde et des ressources intermédiaires et de type familial;
secteur des centres d'hébergement privés.

MISES EN CANDIDATURE

La candidate ou le candidat doit provenir du secteur privé concerné.

Chaque candidate ou candidat doit remplir un formulaire de mise en candidature préparé à cet effet.

On se procure le formulaire au local du secrétariat du comité exécutif, salle 201C.

Le formulaire doit être contresigné par cinq délégués officiels du secteur privé concerné.

Chaque formulaire précise le poste sur lequel la candidate ou le candidat postule.

Le formulaire doit être remis au local du secrétariat du comité exécutif, salle 201C, avant jeudi le 27 octobre à 11 h 30.

MISES EN NOMINATION

Les mises en nomination se feront en plénière le jeudi 27 octobre vers 12 h.

Chaque candidate ou candidat doit être mis en nomination au congrès par une ou un délégué-e officiel provenant du secteur privé concerné.

PRÉSENTATION DES CANDIDATES ET CANDIDATS

le Vendredi 28 octobre à compter de 12 h, dans la salle de l'assemblée plénière, chaque candidate ou candidat aura un maximum de trois minutes pour faire sa présentation.

VOTATION

Le vote aura lieu en même temps pour les cinq postes.

Chaque déléguée et délégué officiel provenant du secteur privé concerné a droit de vote dans son secteur.

Les élections se feront par vote secret.

Le nom des candidates et candidats apparaîtra sur les bulletins de vote selon l'ordre alphabétique.

La majorité absolue est requise pour être élu.

Les bulletins de vote annulés ne comptent pas dans le résultat.

Les déléguées et délégués officiels devront présenter leur cocarde pour voter.

Le premier tour de votation aura lieu vendredi et les bureaux de scrutin seront ouverts de 12 h 30 à 14 h 30 à la salle 205ABC.

ORDRE DU JOUR

Mardi 25 octobre 2016

13 h Plénière :

- Mot de la présidente du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches, Ann Gingras
- Mot du président de la CSN, Jacques Létourneau
- Ouverture officielle du 43^e Congrès FSSS par Jeff Begley
- Rapport du comité exécutif par Jeff Begley
- Appel des membres du bureau fédéral et des invités
- Nomination de la secrétaire en appui
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Présentation du déroulement du congrès
- Rapport sur la composition des comités du congrès
- Adoption du procès-verbal du 42^e congrès et du congrès spécial
- Rapport préliminaire du comité des lettres de créance
- Nomination de la présidence et du ou de la secrétaire des élections
- Procédures d'élections

15 h Pause santé

15 h 30 Plénière :

- Rapport du bureau fédéral
- Recommandations du bureau fédéral
- Rapport sur l'organisation du travail
- Campagne *Grandir dans la dignité*

17 h 30 Ajournement

Mercredi 26 octobre 2016

9 h Plénière :

- Premier rapport du comité des lettres de créance
- Rapport sur les finances
- Rapport du comité de surveillance
- Rapport du comité LGBT

11 h Pause santé

11 h 30 Plénière :

- Rapport sur la valorisation, la préservation et la promotion des services publics

- 12 h 30** **Pause repas**
- 14 h 30** **Plénière :**
- Suite du rapport VPP
- 16 h** **Pause santé**
- 16 h 30** **Plénière :**
- Suite du rapport VPP
- 17 h 30** **Ajournement**

Jeudi 27 octobre 2016

- 9 h** **Plénière :**
- Deuxième rapport du comité des lettres de créance
 - Rapport du comité de santé et sécurité
 - Rapport du comité de condition féminine
 - Rapport du comité des jeunes
- 11 h** **Pause santé**
- 11 h 30 Fin des inscriptions officielles et de la période de mise en candidature
- 11 h 30** **Plénière :**
- Rapport de la présidence des élections et mises en nomination
 - Questions de privilège
 - Syndicats en conflit
- 12 h 30** **Pause repas**
- 14 h 30** **Plénière :**
- Résolutions en plénière
- 16 h** **Pause santé**
- 16 h 30** **Plénière :**
- Suite des résolutions en plénière
- 17 h** **Ajournement**
- 20 h 30 Soirée de solidarité

Vendredi 28 octobre 2016

9 h Plénière :

- Rapport final du comité des lettres de créance
- Déroulement des élections par la présidence des élections
- Rapport de la coordination

11 h Pause santé et rencontres régionales pour présentation des candidats vice-présidences régionales

11 h 30 Plénière :

- Suite du rapport de la coordination
- **12 h** présentation des candidats en poste pour le comité exécutif et les représentants de secteur privé

12 h 30 Pause repas : élections 1^{er} tour

14 h 30 Fermeture des bureaux de scrutin

14 h 30 Plénière :

- Rapport de la présidence des élections
- Deuxième tour si nécessaire
- Installation des dirigeants élus

17 h Ajournement

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le mandat à venir a beau être de courte durée, il risque d'être intense. Que ce soit dans le secteur public ou les secteurs privés, il est clair que le gouvernement va nous garder très occupés.

Effectivement, au cours de la prochaine année et demie, quelques dossiers nous tiendront en haleine.

C'est le cas du transfert des services publics vers le privé, qui va assurément rester une priorité pour ce gouvernement, comme on le voit actuellement dans les soins à domicile, les archives, les services auxiliaires et d'autres services. C'est le cas aussi de la centralisation des services administratifs, aussi bien dans les services de la paie, dans les services informatiques, qu'en approvisionnement. Il en va de même de l'accentuation préoccupante de la charge de travail de l'ensemble du personnel du réseau de la santé et des services sociaux. Pris entre les ratés de la réforme Barrette et les compressions budgétaires qui ne cessent de leur tomber sur la tête, le personnel est à bout de souffle.

La défense des femmes du réseau, par la voie des démarches pour le maintien de l'équité salariale, dans le contexte où le gouvernement cherche depuis toujours à régler au rabais et qu'il a trouvé des organisations syndicales prêtes à vendre ce droit à l'équité, va nécessiter la vigilance de la Fédération plus que jamais. Nous serons certainement appelés à réagir face à tout ce que le ministre Barrette continuera de mettre sur notre route. Du financement à l'activité, qui vise à revoir de fond en comble le financement des établissements du réseau pour favoriser le volume contre la qualité des soins, en passant par de nouvelles compressions budgétaires, la refonte de la *Loi sur les*

services de santé et les services sociaux et ses supercliniques privées, il est certain que le ministre voudra poursuivre le démantèlement de notre système public. Dans ce contexte, nous aurons à intervenir sans relâche pour faire part des préoccupations des travailleuses et travailleurs, qui tombent de plus en plus au combat.

La négociation dans les centres d'hébergement privés et la demande de hausser le salaire minimum à 15 \$ l'heure prennent de plus en plus de place dans le débat public. Le démantèlement continu du réseau des services de garde éducatifs demeurera au cœur de nos préoccupations. Et que dire de la refonte des services préhospitaliers, allant jusqu'à une remise en question possible des conditions de travail harmonisées à travers le Québec? Pour ce qui est du secteur communautaire, nous devons continuer de les appuyer pour défendre leur autonomie. Nos syndicats et nos alliés dans ce secteur vont évidemment continuer à subir une pression énorme face au transfert de plus en plus fréquent de la part du secteur public.

Toutefois, nous commençons le mandat avec le spectre du maraudage et des votes de changement d'allégeance syndicale qui mèneront à la création de mégasyndicats imposés par le projet de loi 10 et son instigateur, le docteur Barrette. À cause de la taille et de l'étendue de ces syndicats, le défi pour tous les syndicats après les fusions, peu importe leur affiliation, sera de rester pertinents et nécessaires aux yeux de leurs membres. C'est d'ailleurs une impression de déjà-vu puisqu'après le projet de loi 30, c'est déjà ce que nous anticipions. Ce sera d'autant plus nécessaire, dans ce contexte, de consolider nos efforts et de résister à cette volonté centralisatrice afin de construire des

syndicats combatifs et de proximité. C'est ce que nous devons faire après cette période de maraudage en plus de nous réorganiser pour être en mesure d'offrir une structure syndicale, aussi bien locale que fédérative, qui réponde aux attentes des travailleuses et travailleurs.

Évidemment, on peut facilement supposer que l'idée sous-jacente derrière cette idéologie néolibérale de privatiser des services publics et de forcer une campagne de changement d'allégeance syndicale est de diviser les centrales syndicales, les syndicats et même les travailleurs, et de nous occuper afin d'avoir le champ libre pour concrétiser aisément ses manigances. C'est certainement le pari que fait le gouvernement Couillard. Mais nous avons la capacité à la CSN et à la Fédération de la santé et des services sociaux de le faire mentir en étant les acteurs les plus à même de livrer bataille.

S'il y a un aspect que nous devons voir comme positif dans ce gâchis qu'est le projet de loi 10, c'est l'opportunité pour la quasi-totalité des syndiqué-es dans le secteur public ainsi que dans le secteur des RI-RTF, de se prononcer sur leur affiliation syndicale. Bien sûr, l'objectif du gouvernement est de brasser à nouveau la carte syndicale. Il sait ce qu'il veut voir comme résultat dans les votes à venir : il veut voir une augmentation de la représentativité du syndicalisme de type indépendant et idéalement très peu, ou pas combatif du tout, sur le plan du deuxième front, c'est-à-dire un syndicalisme qui se contente d'intervenir avec une approche juridique dans les relations de travail et qui laisse à d'autres la dure bataille de défendre les services publics et les services que nos membres donnent à la population.

En résumé, avec son projet de loi 10, il veut réduire la représentativité des centrales syndicales. C'est particulièrement vrai pour celle qui

est la plus importante, la CSN (et la FSSS), qui est depuis toujours un des plus grands irritants du gouvernement et qui, règle générale, est fière de l'être!

Grâce aux résultats de la dernière négociation, nous sommes plus que jamais le choix qui s'impose pour les travailleurs qui veulent faire partie d'une organisation prête à se battre jusqu'au bout pour défendre ses membres et les réseaux dans lesquels ils oeuvrent. Notre détermination est le seul rempart pour faire reculer un gouvernement qui utilisera toutes les occasions qui se présentent pour démanteler notre réseau de la santé et des services sociaux et le réseau des services de garde éducatifs.

Nous sommes convaincus que ce mandat sera un mandat intense, mais extraordinaire, pour démontrer que la Fédération de la santé et des services sociaux-CSN continue d'être un incontournable POUR la défense des réseaux publics, POUR l'amélioration des conditions de travail et des conditions de vie de nos membres et par extension, POUR l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens grâce à notre défense de ces joyaux que sont les services publics.

LE DERNIER MARAUDAGE ?

Étant donné l'étendue des nouveaux syndicats, conséquence de la réorganisation provoquée par le projet de loi 10, plusieurs observateurs se demandent si les maraudages futurs seront, à toute fin pratique, impossibles. D'abord, il va falloir voir les résultats. Si le gouvernement obtient les résultats souhaités, effectivement nous pourrions nous voir figés dans les affiliations qui en résulteront cet hiver. Par contre, le gouvernement peut toujours changer la loi, notamment s'il prend goût à forcer des votes postaux à répétition. Chose certaine, c'est le plus grand vote jamais vu dans le secteur de la santé et des

services sociaux. Comme organisation la plus importante et la plus représentative de toutes les catégories, nous sommes assurés d'être attaqués par toutes les autres organisations et c'est le plus grand souhait du gouvernement.

Si nous voulons demeurer une organisation militante attrayante pour des membres qui veulent militer, nous devons faire valoir que nous sommes une organisation capable de formuler des demandes communes quant à notre vision du réseau. Une vision qui tient compte de notre expérience dans toutes les catégories ainsi que de notre capacité à négocier pour l'amélioration des conditions de travail. Nous sommes porteurs de solutions pour améliorer l'accès aux services et nous sommes un des seuls acteurs en mesure de faire valoir une vision alternative à celle du ministre Barrette.

Ces solutions, nous les avons formulées avec les composantes du réseau lors des *Rendez-vous nationaux sur l'avenir du système public de santé et de services sociaux*. Notre détermination nous a permis de rallier plusieurs intervenants derrière une vision partagée de nos services publics. Nous devons donc marteler ces solutions pour forcer le gouvernement à les mettre en œuvre. Si nous voulons enfin que le mode de rémunération des médecins soit revu, que soit instauré un régime entièrement public d'assurance médicaments, que se développent des services de première ligne dans le secteur public, nous devons mettre les bouchées doubles. Pour donner un peu de souffle à notre monde, nous devons continuer d'être actifs pour exiger de mieux utiliser les investissements publics dans notre réseau et pour aller chercher de nouveaux revenus pour financer nos services publics et réduire les inégalités sociales.

Dans le contexte actuel, la meilleure stratégie est celle de nous rassembler au sein de

l'organisation syndicale la plus déterminée. Nous nous donnerons ainsi les meilleures chances de faire des gains pour l'ensemble du personnel et pour l'avenir du réseau. C'est le cas également sur l'enjeu préoccupant de la démocratie dans nos réseaux. Nous devons résister à ces attaques qui réduisent de plus en plus l'aspect démocratique de nos réseaux.

La taille de notre organisation nous donne deux avantages comparée aux autres organisations : premièrement, nous donnons des services de qualité et de proximité dans toutes les régions du Québec, y compris dans le Grand-Nord, et nous offrons une représentation politique dans toutes les régions. Deuxièmement, la FSSS est détentrice du plus grand contrat d'assurance collective au Canada, ce qui nous donne un pouvoir de négociation inégalé. Cette position est également avantageuse pour nos membres qui peuvent compter sur un régime complet et flexible.

Pour plusieurs organisations, il va être tentant de faire et de dire tout ce que le monde veut entendre pour obtenir un vote. Après des années d'expérience dans les maraudages, nous pensons plutôt qu'il faut surtout approcher les personnes qui veulent faire le syndicalisme que nous proposons et qui souhaitent se joindre à nous pour l'enrichir. Il n'y a pas d'organisation plus forte que celle dont les membres adhèrent à la vision proposée par l'organisation. Pour nous, le syndicalisme ce n'est pas d'être une compagnie d'assurances pour les membres.

Pourquoi militerions-nous pour une organisation syndicale qui n'offre qu'un régime d'assurance au détriment de la défense individuelle et des droits prévus à la convention collective? La défense individuelle est un élément important du travail syndical, mais sans vision collective partagée par l'ensemble et sans la force d'une

mobilisation puissante comme seule la FSSS est en mesure de fournir, les travailleurs sont isolés et livrés à leur sort. Aussi bien vendre des assurances individuelles! Nous devons évidemment continuer de défendre les droits individuels de nos membres grâce à notre forte représentativité dans le réseau, mais dans ce contexte d'austérité, nous devons faire plus. Les attaques que nous subissons sont si massives qu'elles remettent en question l'avenir même de notre système public et de nos emplois. Face à de telles attaques, le repli sur soi corporatiste serait la pire des solutions. Pour nous, la seule manière d'assurer l'avenir de nos emplois et des services que nous donnons à la population, c'est de nous regrouper au sein de la seule organisation qui a la capacité et la volonté de résister au bulldozer néolibéral.

C'est incroyable de constater la vitesse à laquelle le gouvernement détruit les services publics, notamment ceux de la santé, des services sociaux et des services de garde éducatifs. Comme toujours, les syndicats doivent assumer du leadership pour résister à ce démantèlement des réseaux. En ce sens, la FSSS, qui représente les quatre catégories d'emplois du secteur public et des milliers de travailleuses et travailleurs des secteurs privés, est dans une position unique pour assurer cette défense. Nos campagnes de défense de ces réseaux sont, dans le contexte, plus importantes que jamais.

FAIRE LE BILAN DES EFFETS DÉSASTREUX DE LA RÉFORME BARRETTE

C'est sans surprise que nous constatons que la réforme du réseau de la santé et des services sociaux fait en sorte de concentrer le pouvoir dans les mains des médecins technocrates, et ce, à tous les niveaux (national et régional; le niveau local étant aboli). Quelles en sont les conséquences ?

Sans faire une liste exhaustive, regardons les ratés les plus évidents après un peu plus d'un an de réforme Barrette. Cette analyse des effets désastreux de la réforme Barrette ne fait que rendre plus pertinente que jamais notre demande de moratoire.

Tout d'abord, la participation citoyenne et militante aux conseils d'administration est dorénavant abolie. Il ne reste pour l'essentiel que des personnes désignées par le Ministère. L'absence de voix citoyenne signifie qu'il est plus difficile d'entendre les préoccupations citoyennes dans les décisions prises par nos établissements. De plus, il n'y a plus de voix syndicale dans les CA Il n'y aura, essentiellement, que des voix de médecins et d'administrateurs nommés d'ailleurs par le ministre et son ministère qui seront maintenant prises en considération. Et c'est un des aspects centraux de la réforme Barrette : l'atteinte directe à la démocratie dans nos services publics. Dans le monde idéal du ministre, il n'y aurait pas de CA, il n'y aurait que lui pour prendre l'ensemble des décisions. Face à ces attaques, la FSSS réplique et fait de la question de la démocratie dans nos réseaux et dans notre société une priorité.

Face à l'abolition du niveau local, nous sommes, comme plusieurs autres, très inquiets quant aux services de proximité. Nous commençons déjà à voir les impacts négatifs de la centralisation des services : dans certains cas, c'est la concentration des services sur un plan national (ne pensons qu'à *Optilab*), dans d'autres cas, c'est la concentration sur le plan régional. La taille des régions cause de sérieux problèmes lorsqu'il faut voyager loin pour obtenir des services de base. Par ailleurs, ces régionalisations forcent les travailleurs à quitter leur ville ou village ce qui a aussi pour effet d'asphyxier les régions qui meurent à petit feu. Nous avons certainement à nous préoccuper de l'effet de cette réforme sur

nos régions. En centralisant comme jamais, c'est l'accessibilité à des services de qualité dans toutes les régions du Québec qui est en danger. Et c'est sans doute ce qu'il y a de plus inquiétant dans cette réforme : qu'elle puisse mener à la disparition de plusieurs services à la population. La disparition de ces services aurait des impacts particulièrement désastreux pour les femmes qui sont à la fois les plus nombreuses à travailler dans le secteur public, mais qui sont aussi les premières à bénéficier de ces services.

Touchés autant que les services de proximité, sinon plus, il y a les services sociaux. Le projet de loi 10 vise à terminer le travail amorcé par la loi 30 quant à la disponibilité des services sociaux publics, c'est-à-dire les réduire au mieux à des services d'urgence et de placement. Le danger c'est de voir disparaître tout le travail nécessaire de réadaptation, ce qui ne ferait qu'accentuer les inégalités sociales. D'ailleurs, s'il pouvait transférer les services d'urgence sociale dans le secteur communautaire, le gouvernement serait encore plus satisfait. Il pourrait finalement compléter son travail et mettre fin aux services sociaux publics dans les CLSC.

Notre campagne pour des États généraux et un réinvestissement dans les services aux jeunes vulnérables est plus importante que jamais. Les centres jeunesse sont attaqués comme jamais depuis leur création. Les militant-es de la FSSS-CSN ont travaillé très fort pour dénoncer, sur la place publique, les problèmes de détérioration des services dans ce secteur. Nous continuerons à maintenir l'attention sur ce secteur tout au long du prochain mandat, particulièrement afin de forcer la note pour la tenue d'États généraux.

Les attaques contre les CR, les CRDI et les CRDI-TED n'arrêteront pas de sitôt. Comme avec les CLSC et les centres jeunesse, le gouvernement espère réduire en douce ces services

si essentiels. Il va y arriver si la FSSS-CSN ne monte pas au front pour organiser la résistance. D'ailleurs, notre mobilisation au sujet du transfert des professionnels vers les GMF a mené à une première victoire en ralentissant passablement le processus des transferts, mais nous poursuivons la lutte pour inverser le processus et arrêter la saignée des CLSC.

Cette réforme touche aussi directement le personnel de bureau et de l'administration, pris au cœur des chamboulements administratifs. Depuis l'adoption du projet de loi 10, nous avons voulu accompagner ces femmes et ces hommes pour être en mesure de dénoncer de façon adéquate les ratés de cette réforme bureaucratique.

Enfin, n'eût été de la résistance de notre fédération et de ses syndicats affiliés, le gouvernement aurait déjà fermé quelques buanderies et cuisines publiques et aurait privatisé de nombreux secteurs de notre réseau.

La réforme Barrette va rapidement transformer des services offerts par nos catégories 2 et 3. Le secteur privé à but lucratif veut mettre la main sur ces services depuis longtemps. Le gouvernement y va de gros « projets pilotes » avec ses PPP très coûteux dans le CHUM et le CUSM. Si nous ne voulons pas voir se développer d'autres PPP, nous avons tout intérêt à continuer de dénoncer chaque raté de ses immenses projets. C'est en rendant la défense des CHUM et CUSM en PPP intolérables pour le gouvernement que nous réussirons à préserver nos services publics.

Mais pour se défendre contre cette attaque concertée de la part du gouvernement, il faut une organisation déterminée regroupant l'ensemble des acteurs du secteur de la santé, des services sociaux et des services de garde éducatifs qui partagent ce goût de se battre pour améliorer la situation. Dans un autre contexte,

la tentation corporatiste de se retrouver seul dans des syndicats indépendants serait forte. Mais face à des attaques globales, rien de mieux qu'une réplique globale au sein d'une organisation en mesure de contrecarrer ces attaques.

LA CRISE EST AUSSI IMPORTANTE DANS LE SECTEUR COMMUNAUTAIRE

Les entreprises privées veulent infiltrer l'ensemble des secteurs représentés à la FSSS-CSN. Elles cherchent toutes les opportunités où les profits seront relativement faciles et abondants. Le secteur privé à but lucratif aura plus de difficulté à faire sa place dans des secteurs où les interventions sont plus complexes et où la marge de profit est plus difficile à faire. N'oublions jamais que sa raison d'être est le profit et rien d'autre!

Donc dans les cas des services sociaux, notamment dans le domaine de la santé mentale et le maintien à domicile, le gouvernement a besoin de l'économie sociale et communautaire s'il veut développer des services en marge du secteur public. Les personnes qui travaillent dans ces secteurs sont souvent des militant-es qui y travaillent par conviction. Nous ne travaillons pas dans un organisme communautaire en santé mentale pour devenir riches. Nous ne travaillons pas dans un centre d'hébergement pour femmes victimes de violence afin d'agréments notre portfolio à la bourse! C'est d'abord et avant tout la mission qui nous intéresse.

Le gouvernement tente depuis un certain temps d'exploiter le sens de ces missions en tirant l'élastique du financement. En clair, il répond positivement à la demande des organismes communautaires et de l'économie sociale, pourvu qu'ils soient prêts à mettre un peu d'eau dans leur vin et à accomplir des « tâches connexes ». Le personnel de ces organismes constate relativement rapidement

que les tâches connexes, qui souvent relevaient du secteur public dans le passé, font en sorte que la mission originale et fondamentale de leur organisme est en train de disparaître. L'organisme arrive à un point où les « tâches connexes » prennent l'essentiel de la place et où l'autonomie de ces groupes est de plus en plus difficile à maintenir. Le système de financement fait en sorte que ces organismes se retrouvent souvent devant un choix déchirant : soit accepter ces transformations, soit disparaître face aux menaces de manque de financement. C'est pourquoi nous devons travailler avec nos membres dans ce secteur et les autres groupes communautaires afin de défendre leur rôle crucial en santé et services sociaux.

LE SECTEUR DES SERVICES PRÉHOSPITALIERS

S'il y a un secteur où le gouvernement n'attaque pas les travailleurs de front, mais passe par d'autres portes pour revoir le système, c'est bien dans le secteur préhospitalier. Nous pouvons raisonnablement penser qu'il prépare tranquillement une confrontation dans ce secteur. D'abord, le gouvernement semble vouloir revoir l'organisation des services. Pourtant, il y a plusieurs rapports qui ont été produits pour étudier la façon de revoir ces services. Cependant, nous faisons face à un gouvernement qui cache bien son jeu et fait à sa tête.

Ce qui nous paraît évident, c'est le désir de tenter d'affaiblir ces syndicats. Le gouvernement semble remettre en question la négociation des conditions de travail de façon centralisée. Par moments ce sera difficile, comme pour le régime de retraite. Mais dans d'autres pans de la convention collective, il tentera certainement de confronter les syndicats les uns contre les autres. La Fédération a à cœur de soutenir ce secteur crucial dans ce court mandat.

**LES LIBÉRAUX ÉTAIENT EN ATTENTE
DEPUIS PLUS DE 15 ANS POUR SACCAGER
LES SERVICES DE GARDE SANS BUT
LUCRATIF**

Dans le secteur des services de garde éducatifs, le gouvernement Couillard vise là aussi à réduire la demande de façon importante pour favoriser le privé. La meilleure façon de réduire la demande est de s'attaquer aux services de garde sans but lucratif, ce qui était de loin le principal véhicule pour offrir des services de garde de qualité. Lors du Forum social mondial de 2016, nous avons organisé, avec l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ), un atelier sur ces services. Il y a eu une présentation sur une mobilisation importante qui doit se faire dès cet automne. L'AQCPÉ organise une commission itinérante sur les services de garde éducatifs. Dans la présentation d'ouverture lors de cette tournée, nous allons démontrer clairement comment le gouvernement Couillard est en train de favoriser les garderies privées à but lucratif.

Parallèlement, les syndiqués doivent renégocier leur convention collective dans les CPE. Ce sont des négociations qui s'annoncent ardues, vous vous en doutez.

Notre support en tant que fédération aux responsables de services de garde en milieu familial (RSG), ainsi qu'aux travailleuses des CPE, sera déterminant si nous voulons contribuer à sauver un système qui a déjà fait ses preuves. Il a fait ses preuves comme moyen d'offrir des services de qualité aux familles et aux enfants, ainsi que d'offrir des conditions de travail beaucoup plus intéressantes que dans le secteur privé à but lucratif.

LES SYNDICATS DES CENTRES D'HÉBERGEMENT SONT VÉRITABLEMENT EN TRAIN DE SE METTRE SUR LA CARTE

L'année 2015 fut désignée par nos syndicats dans ce secteur, comme l'année de la grande coordination de nos revendications salariales. Nous ne pouvons qu'être admiratifs envers ce secteur qui a su se relever les manches. Avant le début de l'année, la moyenne salariale dépassait à peine 12,50 \$ de l'heure. Rappelons que les syndicats de ce secteur se sont entendus sur une revendication de 1,50 \$ l'heure sur trois ans (une augmentation moyenne de 12 % sur trois ans). Il y a déjà près d'un tiers des accréditations en négociation qui ont atteint cet objectif. Il semble que des regroupements d'employeurs aient compris leur intérêt à revoir les salaires. Les autres continuent de résister.

Depuis qu'on a établi cette revendication salariale, le mouvement pour un salaire minimum de 15 \$ l'heure a commencé à prendre beaucoup de place. Il y a un intérêt marqué pour cette revendication dans le secteur des centres d'hébergement. D'ailleurs, nous sommes convaincus que nous serons, à la fin de ces négociations, bien placés pour passer à la revendication du 15 \$ l'heure, dès la première année de la prochaine ronde de négociation en 2018. Si nous réussissons un tel exploit, la moyenne salariale ferait un bon de 20 % entre 2015 et 2018, allant de 12,50 \$ à 15 \$ l'heure. Notre travail dans ce secteur reste primordial, comme l'appui de toutes les composantes de la FSSS envers ces syndicats.

Nous aurons, comme fédération, l'occasion d'appuyer la campagne pour une augmentation du salaire minimum à 15 \$ l'heure, qui touche beaucoup le secteur des centres d'hébergement privés, mais aussi plusieurs autres secteurs de l'économie québécoise. Pour nous, cette campagne est l'occasion de poursuivre

activement la lutte pour un meilleur partage de la richesse au Québec et pour freiner la privatisation en santé et en services sociaux.

MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE ET DE NOTRE EXPERTISE INCONTESTABLE

Nous l'avons vu lors de la dernière ronde de négociation du secteur public, l'expertise en matière d'équité salariale est d'abord et avant tout à la FSSS-CSN. Le gouvernement a été contraint de verser plus de 240 millions de dollars supplémentaires parce que, de façon malhabile, il a décidé de nous tasser de la démarche de conciliation de maintien de l'équité salariale dans la catégorie 1. La FIQ a été la première organisation à bafouer ce droit fondamental en réglant au rabais le droit au maintien de l'équité salariale. Par la suite, toutes les autres organisations syndicales représentant des professionnelles en soins ont accepté l'inacceptable proposition du gouvernement. Comme il se doutait bien nous avons raison dans ce dossier, le gouvernement a jugé préférable d'investir cet argent supplémentaire dans une entente de principe bonifiée pour la CSN. Maintenant, il reste à obtenir justice à l'égard du maintien de l'équité salariale dans les trois autres catégories. Nous devons jouer une fois de plus un rôle d'avant-plan sur cette question, face aux mêmes joueurs qui ont concédé la catégorie 1 et qui sont également présents dans les catégories 2, 3 et 4.

En plus de notre expertise en matière d'équité salariale, nous comprenons maintenant quelle sera la stratégie gouvernementale à ce sujet. Le gouvernement sait maintenant qu'il n'y a pas d'entente possible sans avoir l'accord de la FSSS-CSN. Nous avons l'intention d'utiliser notre expertise au maximum, et ce, au bénéfice de nos membres dans l'objectif de poursuivre la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

CONCLUSION

Comme fédération, nous avons tout ce qu'il faut pour répondre aux attentes des gens qui veulent se joindre à une organisation qui désire mener la bataille sur l'ensemble de ces éléments. Il va de soi qu'il y a des syndiqués qui préfèrent se payer une police d'assurance individuelle en cas de dérapage de leur employeur. Nous acceptons ces personnes dans nos rangs sans problème et nous sommes bien placés pour répondre à cette demande avec les services que nous offrons dans toutes les régions et nos assurances qui sont, de loin, les plus complètes dans le secteur. Nous demeurons toutefois convaincus que dans le contexte actuel, un bon contrat d'assurance ne sera pas la seule nécessité des membres pour les combats à venir!

Cependant, nous espérons que le maraudage nous permettra d'attirer dans nos rangs des personnes déterminées qui se joindront à nous afin de lutter POUR la sauvegarde du réseau de la santé, des services sociaux et des services de garde éducatifs. Des travailleuses et travailleurs qui se joindront à nous afin de se battre POUR l'amélioration des conditions de travail qui stagnent, voire qui se détériorent depuis des années, afin de se battre POUR l'amélioration des services que nous donnons au quotidien et qui font de notre société une société plus juste et plus solidaire.

POUR la FSSS!

POUR la CSN!

Bon congrès!

RAPPORT DU BUREAU FÉDÉRAL

RAPPORT DU BUREAU FÉDÉRAL

INTRODUCTION

La moindre des choses que l'on puisse dire, c'est que le dernier mandat de la FSSS n'a pas été de tout repos! Entre les luttes menées par les syndicats et les secteurs de la Fédération et un agenda législatif étourdissant, nous n'avons pas eu le temps de nous reposer. Et c'est sans doute ce qui ressort le plus de ce mandat : notre obstination à poursuivre la bataille. Quand nous nous engageons dans une lutte, son issue est inconnue au départ. Et si les résultats de nos efforts ne sont pas toujours à la hauteur de nos espoirs, il est important de prendre acte des graines que nous avons plantées dans les dernières années. et celles-ci ne demandent maintenant qu'à pousser! En travaillant à établir un syndicalisme qui allie la mobilisation sociale à un contact de proximité avec les travailleuses et travailleurs que nous représentons, nous nous donnons, en comptant sur la force de nos syndicats et de nos 130 000 membres, les moyens de continuer d'être une organisation qui fait la différence.

Dans ce rapport, nous ferons un retour sur l'ensemble du travail qui a été accompli depuis le 42^e Congrès de la FSSS, tenu en 2012. nous le ferons sans complaisance. Si nous pouvons avoir le sentiment du travail accompli à plusieurs niveaux, loin de nous l'intention de voir les choses avec des lunettes roses. Et ce n'est pas l'ouvrage qui manquera non plus dans les mois à venir! mais la meilleure manière de s'engager POUR nos services publics et POUR améliorer les conditions de travail des travailleurs que nous représentons, c'est de partager collectivement une lecture convergente de nos actions.

CONJONCTURE

En portant notre regard sur ce qui s'est déroulé depuis la clôture de notre 42^e congrès, nous ne

pouvons que réaliser l'ampleur des changements face auxquels nous avons été confrontés. Rappelons que notre dernier congrès se tenait alors que s'exprimait partout au Québec l'une des mobilisations les plus porteuses de notre histoire. La mobilisation étudiante et sociale de 2012 a laissé une empreinte concrète sur notre action syndicale. Elle nous a d'abord rappelé qu'il est possible de travailler à une mobilisation large, aussi bien des membres que nous représentons que de la population en général. Elle a aussi remis de l'avant l'importance du travail terrain pour consolider la force de nos luttes. Pour espérer voir s'implanter une mobilisation significative, nous devons redoubler d'efforts pour informer nos membres, miser sur l'éducation populaire pour convaincre de la nécessité de la lutte.

Notre force première, cela demeurera toujours celle du nombre et celle de l'action des travailleuses et travailleurs que nous représentons dans l'ensemble des régions du Québec.

Si on peut, sans l'ombre d'un doute, prétendre que la lutte contre la hausse des frais de scolarité nous a marqués, c'est que nous nous sommes inspirés des points forts de cette mobilisation dans nos luttes. Ce que nous avons fait dans les dernières années, c'est de nous redonner collectivement confiance dans notre action syndicale. Le travail est loin d'être terminé, mais le chantier est bien commencé. Et pour poursuivre sur cette voie, chaque victoire doit être soulignée. Chaque gain doit être analysé pour comprendre ce qui peut nous inspirer pour la suite.

LE RÈGNE PÉQUISTE

Outre la lutte étudiante, le dernier mandat de la Fédération débutait sous le règne d'un

gouvernement du Parti québécois. Règne qui a été écourté par le déclenchement d'élections générales en 2014. Ce mandat du gouvernement Marois laisse perplexe. D'un côté, certains projets de loi intéressants n'ont pu être menés à terme. Pensons par exemple à l'assurance autonomie, qui avait le mérite de s'attaquer au retard que le Québec a cumulé dans le développement des soins de longue durée et dans l'offre de services à domicile. Mais déposé dans le cadre d'un budget d'austérité, ce projet d'assurance autonomie n'avait pas les moyens de ses ambitions. Il risquait notamment d'ouvrir toute grande la porte à la sous-traitance du travail effectué par les auxiliaires aux services de santé et sociaux. Nous avons à ce moment souligné la nécessité d'investir davantage dans les soins à domicile, tout en critiquant la privatisation incluse dans le projet d'assurance autonomie.

Ce gouvernement a aussi proposé une augmentation des tarifs des services de garde, suivie d'une indexation à l'inflation. Nous avons décrié cette mesure qui avait pour effet de réduire l'accès aux services de garde pour les familles à bas revenu. Alors que les inégalités sociales ne cessent de croître au Québec, il nous apparaît que nous devons défendre l'accès le plus large possible à des programmes sociaux qui sont un excellent levier pour lutter contre la pauvreté.

Parmi les luttes importantes que nous avons menées dans cette période, notons d'abord celle de plusieurs syndicats contre les projets d'optimisation du travail à la sauce *Proaction*. Minuter le travail du personnel du réseau de la santé et des services sociaux entrera certainement dans le registre des pires idées mises de l'avant par nos établissements. Nous avons passé plusieurs mois à faire valoir à la population l'incohérence des techniques inspirées du milieu privé pour donner des soins et des

services dans le secteur public. Ce que plusieurs employeurs ne semblent toujours pas comprendre, c'est que nous ne travaillons pas avec des boîtes de conserve, mais avec des humains. Ces humains ont besoin d'écoute, de soins adaptés et évolutifs et non de standardisation. Si cette bataille a porté un grand coup à la firme *Proaction* et à ses méthodes inhumaines, l'optimisation du travail continue de séduire nos gestionnaires et nous devons continuer la bataille pour proposer une vision des soins basée sur les besoins des usagères et usagers.

Dans notre lutte constante contre la privatisation, nous avons aussi dénoncé le recours aux PPP en santé et services sociaux. Cela a permis d'arracher un engagement du gouvernement à l'effet de ne plus développer de projets en PPP, tout en laissant par contre les projets effectifs sous ce modèle. Les PPP, que ce soit dans les CHSLD ou dans les deux CHU, sont une formule qui socialise les pertes pour privatiser les profits. Rien de bénéfique pour la population du Québec. Ces projets entrant pour la plupart en opération, nous devons maintenant faire la patiente démonstration de leur inefficacité. À chaque malfaçon qui apparaîtra aux yeux du public, il deviendra de plus en plus difficile pour nos gouvernements de refuser de racheter ces contrats pour réintégrer les établissements dans le giron public.

Faisant les frais de ce déménagement vers le CHUM en PPP, le sort de l'Hôtel-Dieu de Montréal demeure incertain. La lutte de la *Coalition Sauvons l'Hôtel-Dieu* a permis jusqu'à maintenant de faire reculer les risques de transformation en condos privés et de remporter un gain pour le développement de logements sociaux. Reste dorénavant à maintenir la vocation hospitalière de cet établissement patrimonial.

Et n'oublions pas de dire quelques mots sur la tragédie de Lac-Mégantic, dans laquelle 47 personnes perdirent la vie, dont certains membres de la Fédération. Dans cette dure épreuve, nous retiendrons la persévérance des travailleuses et travailleurs de la région affiliés à la FSSS qui ont fait un travail remarquable pour apporter le soutien nécessaire à la population.

Ce qui marque aussi du passage de ce gouvernement, c'est qu'il a mis de l'avant des mesures d'austérité qui, loin de s'éloigner de la trajectoire du règne libéral, s'inscrivait dans la même logique néolibérale, seule option préconisée par l'élite. Cette lubie du retour à l'équilibre budgétaire a teinté ses décisions en santé et services sociaux et en matière de petite enfance. Les nombreuses solutions que nous avons mises de l'avant, aussi bien pour mieux gérer nos finances publiques que pour augmenter les revenus de l'État, sont restées lettre morte. Rappelons-nous le triste épisode de l'angoisse fiscal des riches, lorsque le gouvernement Marois a jonglé avec l'idée d'augmenter la contribution des plus riches.

UNE AUSTÉRITÉ PLUS AFFIRMÉE SOUS LE GOUVERNEMENT COUILLARD

En 2014, l'élection allait mener au pouvoir les troupes libérales de Philippe Couillard. La logique de l'austérité a non seulement été maintenue, mais nous avons assisté à une accélération de cette vision désastreuse pour nos services publics et pour notre économie. Les réelles intentions de ce gouvernement sont apparues rapidement. Alors qu'il promettait d'améliorer l'accès aux services de santé et de services sociaux, il a vite démontré qu'il ferait tout le contraire. Alors qu'il dénonçait l'augmentation des tarifs des services de garde par le gouvernement Marois,

il s'est empressé de s'attaquer frontalement au réseau des services de garde éducatifs.

Ce qui doit toujours demeurer à notre esprit, c'est la ferme volonté de ce gouvernement de repositionner l'État. Pas qu'il soit toujours question pour lui de privatiser nos services publics, mais souvent aussi d'importer des méthodes du privé. Surtout, ce gouvernement veut mettre nos services publics au service du privé. Il coupe dans le financement des services publics pour mieux laisser se développer des entreprises privées qui viendront pallier les services que le public ne pourra plus prendre en charge, en plus de dénaturer l'autonomie des organismes communautaires.

Toujours en santé et services sociaux, nous ne pouvons passer sous silence la nomination du ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette. Rarement avon-nous vu ministre aussi déterminé à démanteler notre système public. Ayant tout du tyran, le ministre Barrette pratique une politique-poubelle¹ qui détruit tout son passage. Si vous n'êtes pas d'accord avec lui, il vous réduit au silence ou vous insulte. Si vous proposez des solutions, il vous ignore.

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement Couillard a fait adopter plusieurs projets de loi qui transforment de fond en comble le réseau de la santé et des services sociaux². Le plus notable étant le projet de loi 10, imposant

1 Le terme est emprunté au journaliste Patrick Lagacé qui compare les méthodes du ministre Barrette à celles du candidat républicain Donald Trump. Voir : Patrick Lagacé, « Gaétan Trump », *La Presse*, 29 mai 2016, <http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/patrick-lagace/201605/26/01-4985307-gaetan-trump.php>

2 Vous trouverez la liste de ces projets de loi à l'annexe 4.

une énième réforme de structure au réseau de la santé et des services sociaux, qui commençait seulement à se relever de la précédente. Cette réforme sans précédent crée non seulement des mégaétablissements, mais s'attaque directement à l'aspect démocratique de notre réseau. Celles et ceux qui ont à cœur de défendre l'accès aux services ont de moins en moins d'espace pour faire entendre leur voix. Dans des structures hypercentralisées où le ministre a la main basse sur toutes les décisions, c'est le patient qui finit par en payer le prix. Il peine, à juste titre, à s'y retrouver. Les compressions budgétaires qui continuent de tomber sur le réseau année après année ne font que réduire l'accès aux services dont il est en droit de s'attendre, en plus de mettre une pression grandissante sur nos travailleurs.

Le réseau des services de garde n'a certainement pas été épargné. En plus d'imposer des compressions de plusieurs millions de dollars depuis leur entrée au pouvoir, les libéraux ont augmenté les tarifs. Les parents paient maintenant différents tarifs selon leur revenu. Le résultat d'une telle politique, qui allie une coupe dans le financement à une augmentation de tarif, est que le privé se développe. Et c'est exactement ce que souhaite le gouvernement, qui n'a jamais été un adepte du réseau des services de garde éducatifs. Les CPE et les services de garde en milieu familial sont pourtant un outil collectif de premier choix pour améliorer le développement de nos enfants et pour permettre à des milliers de femmes d'améliorer leurs conditions de vie.

Les politiques du gouvernement Couillard ont un effet désastreux à court et à moyen termes. Les travailleuses et travailleurs que nous représentons sont à bout de souffle, pris au centre des effets collatéraux de l'austérité. À terme, de telles politiques augmenteront les inégalités sociales au Québec. De plus en plus de voix

s'élèvent au Québec comme à l'échelle internationale pour nous alerter sur les risques d'une accentuation des inégalités. Pourtant, le gouvernement s'entête. C'est que le jupon dépasse. Appuyé par les plus riches de notre société, ce gouvernement défend servilement des politiques qui serviront leurs intérêts.

De toute évidence, L'analyse de la conjoncture actuelle a de quoi nous inquiéter, mais notre action syndicale et sociale a permis de ralentir le train néolibéral. En effet, on n'ose pas imaginer de quoi aurait l'air le Québec si le mouvement syndical ne s'était pas levé à chaque attaque contre l'État social. Cette longue lutte dans laquelle nous sommes engagés est peuplée de victoires et de défaites.

Afin d'affronter un adversaire qui contrôle l'agenda législatif, nous devons prendre acte des actions que nous avons menées dans le dernier mandat, pour mieux établir notre plan d'action pour les années à venir.

RETOUR SUR LES MANDATS DU 42^E CONGRÈS DE LA FSSS

Lors du 42^e congrès de la FSSS, quatre grandes résolutions ont été adoptées par les délégué-es.³ Ces résolutions concernaient les thématiques suivantes : la vie syndicale, la valorisation, la promotion et la préservation (VPP) des services publics, le leadership en organisation du travail et les communications.

UNE MEILLEURE VIE SYNDICALE

Le mandat du dernier congrès sur la vie syndicale émanait d'une réflexion lancée dans le mandat précédent. Cette réflexion visait à répondre aux enjeux de notre organisation

³ Vous trouverez les résolutions du 42^e congrès de la FSSS à l'annexe 1.

syndicale locale suite aux fusions ayant mené à la création des CSSS. Plusieurs syndicats notaient alors le défi que représentait le fait de représenter des membres sur un grand territoire et œuvrant dans plusieurs établissements.

Il va de soi que la question de la vie syndicale demeurera un enjeu central, alors que nous sommes appelés à vivre une nouvelle vague de fusions. Ces réflexions ont d'ailleurs inspiré les travaux que nous menons actuellement pour établir la structure des syndicats locaux issus des fusions des accréditations syndicales.

Dès le début du dernier mandat, une grande tournée sur la vie syndicale a été organisée qui visait à rencontrer une majorité de nos membres. Si nous ne sommes pas parvenus à atteindre l'ensemble des objectifs que nous nous étions donnés, les nombreux efforts consentis par les syndicats ont tout de même permis de rencontrer près de 40 % des travailleuses et travailleurs que nous représentons. L'objectif d'une telle tournée était de travailler à la consolidation de syndicats décentralisés, maintenant un lien constant avec les membres que nous représentons, tout en œuvrant à la formation d'une relève syndicale. Notons d'ailleurs la tenue d'un colloque sur la relève syndicale en octobre 2014, organisée par le comité des jeunes de la FSSS.

VALORISATION, PROMOTION ET PRÉSERVATION DES SERVICES PUBLICS (VPP) : UNE CAMPAGNE PAS COMME LES AUTRES

La campagne VPP s'est poursuivie tout au long du dernier mandat. Nous avons œuvré à la consolidation de la structure VPP qui se déploie aussi bien aux niveaux local, que régional et national. Nous sommes intervenus à tous les niveaux pour défendre nos positions. Nous avons profité des campagnes électorales pour interpeller les partis et leur demander

de se positionner en lien avec nos revendications. Nous avons participé à plusieurs commissions parlementaires pour défendre notre vision en lien avec des projets de loi. Nous avons continué de donner des formations pour que les syndicats soient en mesure d'intervenir dans leurs établissements. Nous avons joué un rôle d'avant-plan dans plusieurs coalitions, notamment en participant à plusieurs actions, que ce soit des manifestations, des perturbations de conférence ou des occupations de bureaux. Nous avons organisé une tournée de dénonciation des effets des compressions budgétaires en santé et services sociaux.

Un des succès de la VPP est que nous avons intégré sa philosophie dans l'ensemble de nos activités syndicales. La VPP vise aussi bien à valoriser nos services publics qu'à nous organiser pour lutter contre des tentatives de privatisation. Des luttes locales ont eu lieu à plusieurs endroits pour faire reculer des employeurs qui voulaient procéder à des privatisations. Le discours mis de l'avant dans cette campagne a été utilisé dans les batailles qui nous ont interpellés dans les dernières années, de la négociation du secteur public en passant par la campagne *Refusons l'austérité*, la lutte contre le projet de loi 10 et les attaques au réseau des services de garde éducatifs.

La VPP, ce n'est pas une campagne comme les autres. C'est surtout une manière de travailler, de nous organiser pour défendre nos services publics. C'est pour cette raison qu'on peut dire que nous avons passé tout le mandat à intervenir en lien avec la VPP. C'est le cas quand nous prenons le temps de souligner le travail du personnel. C'est aussi le cas quand nous répondons argument par argument aux tenants de la privatisation. Et c'est certainement le cas quand nous luttons localement et nationalement contre

le démantèlement de notre système public de santé et de services sociaux.

L'ampleur des attaques appelait d'ailleurs à un certain repositionnement. Il nous fallait chercher à créer des alliances larges pour défendre nos services publics et définir des solutions pour assurer leur pérennité. C'est pour cette raison que la FSSS a initié les deux *Rendez-vous nationaux sur l'avenir du système public de santé et de services sociaux*⁴. Ces deux *Rendez-vous* ont permis de regrouper des intervenant-es du réseau provenant de milieux différents pour partager une lecture commune des défis et des solutions que nous devons mettre de l'avant. Qui aurait cru que nous parviendrions à convaincre autant de groupes à participer à une telle démarche ? Et qui aurait cru que cela permettrait d'élargir l'appui à des demandes que nous portons depuis longtemps, comme l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments et la nécessaire révision du mode de rémunération des médecins ?

Au niveau confédéral, la FSSS a travaillé de concert avec la Fédération des professionnelles (FP) et la CSN pour mettre de l'avant la campagne *Ma place en santé, j'y tiens*, qui vise à alerter la population sur la privatisation tranquille de notre réseau. Cette campagne « parapluie » couvre plusieurs thématiques qui touchent les travailleuses et travailleurs affiliés à la FSSS et les appellent à se mobiliser selon leurs préoccupations. Elle permet ainsi d'appuyer la lutte pour défendre nos CLSC et celle pour maintenir des laboratoires médicaux de proximité. Elle s'intéresse à la lutte pour préserver la mission jeunesse et permet d'appuyer la lutte des syndicats des centres jeunesse. Cette lutte avait

4 Vous pouvez consulter le Bilan de ces deux Rendez-vous sur le site Internet de la FSSS-CSN, au : <http://www.fsss.qc.ca/grands-dossiers/vpp/#documents>

d'ailleurs mené au lancement, en 2014, de la campagne *Grandir dans la dignité*, qui demande un moratoire sur les compressions dans les centres jeunesse. La campagne *Ma place en santé, j'y tiens* vise aussi à préserver le travail du personnel du secteur public dans les soins à domicile et à préserver les services de réadaptation.

AGIR SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Les délégué-es du 42^e congrès ont aussi adopté une résolution sur l'organisation du travail. La FSSS a toujours été active sur cette question pour mettre de l'avant des projets qui permettent d'améliorer les conditions de travail et la prestation de services pour la population. Dans les dernières années, nous avons par contre eu à nous mobiliser face à une vision réductrice qui vise d'abord et avant tout à répondre aux exigences des compressions budgétaires.

Les projets d'optimisation du travail, comme celles de la firme *Proaction*, ont pour effet de minuter les interventions du personnel pour standardiser celles-ci et augmenter la cadence de travail. Rien donc pour améliorer notre réseau. Tout ce qui compte dans ces projets, c'est la quantité, pas la qualité. Ce que l'on appelle la *nouvelle gestion publique* nuit au quotidien des travailleuses et travailleurs. Ces projets ont causé une pression plus forte sur le personnel, dont plusieurs se sont retrouvés en arrêt de travail.

Nous n'avons pas compté nos efforts pour développer des projets d'organisation du travail paritaires dans les établissements de santé et de services sociaux. Malheureusement, nous avons fait face à une forte résistance patronale. Dans plusieurs projets, l'employeur a procédé sans nous consulter, prétendant pourtant dans les documents officiels avoir reçu l'aval des syndicats. Alors qu'il est plus urgent que jamais d'offrir des services de qualité à une population

qui s'impatiente de plus en plus devant les ratés du système, il est déplorable de constater que les employeurs n'ont pas saisi la balle au bond.

Nous devons demeurer vigilants et continuer à intervenir sur la question de l'organisation du travail et pour faire reculer les employeurs qui seraient tentés de s'inspirer des méthodes issues des entreprises privées pour revoir le travail du personnel du réseau, et ainsi laisser dégrader notre réseau public.

AUGMENTER LA PORTÉE DE NOTRE MESSAGE

La dernière résolution était celle touchant les communications. Les délégué-es souhaitaient que la Fédération se dote de nouveaux outils pour accentuer sa visibilité. La Fédération a ainsi lancé un nouveau site Web qui regroupe de l'information sur l'ensemble des secteurs représentés et qui permet de partager facilement les contenus sur les médias sociaux. Elle a, de plus, créé une infolettre qui permet de relayer les informations du site Web par courriel à plusieurs personnes. Le blogue de la FSSS a pour sa part permis de mieux développer nos messages en approfondissant différents sujets d'intérêts pour les membres.

La FSSS a aussi augmenté sa présence dans les médias sociaux, que ce soit sur différents groupes ou sur sa page Facebook. Celle-ci est un excellent moyen pour rejoindre directement des milliers de nos membres toutes les heures du jour, partout au Québec. L'auditoire de la Fédération est en constante augmentation sur ces outils.

Que ce soit lors de la lutte contre le projet de loi 10, dans la mobilisation contre les attaques au réseau de services de garde ou lors de nos négociations, les nouveaux outils de communication développés par la Fédération nous ont permis de joindre plus rapidement et plus

efficacement nos membres et la population. La Fédération a aussi mis des efforts pour mieux accompagner les syndicats dans la diffusion d'information aux membres. Un ensemble d'outils et de formations a été mis en place pour être en mesure de mieux communiquer avec nos membres, et ce, par tous les moyens de communication nécessaires. L'information des secteurs privés a aussi été améliorée, notamment en ce qui concerne la diffusion de bulletins en lien avec les différentes instances.

Nous avons voulu améliorer notre visibilité médiatique, aussi bien dans les médias régionaux que nationaux. La Fédération se positionne bien sur cette question, alors qu'elle est citée pour intervenir dans les médias sur plusieurs questions. La mobilisation des syndicats de la FSSS a été un atout majeur pour accentuer notre place dans les médias. C'est particulièrement le cas dans les médias régionaux, qui ont bien couvert les actions menées par les syndicats de la Fédération. Le travail de relations avec les médias est un travail constant. Pour les intéresser à nos préoccupations, rien de mieux que des dossiers bien montés et réfléchis sous l'angle de l'intérêt public.

LUTTE CONTRE LE DÉMANTÈLEMENT DU SYSTÈME PUBLIC DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX ET DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS

Pour mener à terme son agenda néolibéral, le gouvernement Couillard a été très proactif. Pour riposter face à ces attaques qui touchent nos services publics, les régions, la culture, nos services de garde éducatifs et plusieurs programmes sociaux, la CSN a participé activement à la création du collectif *Refusons l'austérité*. Au courant de l'automne 2014, nous étions en action dans toutes les régions du Québec pour dénoncer et faire connaître l'impact des mesures d'austérité

sur la population. Cette mobilisation a culminé dans la manifestation du 29 novembre 2014 où plus de 200 000 citoyennes et citoyens ont pris la rue à Montréal et à Québec pour dénoncer les attaques du gouvernement Couillard.

Cette campagne a eu le mérite de mettre le gouvernement sur la défensive, alors que la population a été de plus en plus convaincue des méfaits de l'austérité. Mais comme les libéraux sont majoritaires dans un mode de scrutin qui permet à un gouvernement de régner seul avec l'appui d'une minorité de la population, ils ont poursuivi leurs attaques aux services publics. Ces attaques ont particulièrement touché les membres de la FSSS. Pour une fédération composée à près de 80 % de femmes, la lutte à l'austérité tombait sous le sens, alors que les faits démontrent que l'austérité touche particulièrement les femmes, aussi bien comme travailleuse que comme principale usagère des services publics.

En plus de continuer de couper dans les budgets des établissements de santé et de services sociaux, il a déposé, en septembre 2014, le projet de loi 10 visant à concentrer comme jamais les pouvoirs entre les mains du ministre. Si certains pouvaient douter du fait que le ministre Barrette est un être particulièrement narcissique, ce projet de loi en a fait la démonstration sans équivoque. Le projet de loi 10 est l'assise de la réforme Barrette qui a pour objectif d'affaiblir le système public de santé et de services sociaux. Imposer une réforme d'une telle ampleur en continuant de couper les budgets résulte en un démantèlement du réseau.

Face à cette attaque, la Fédération est passée à l'action en lançant, lors du conseil fédéral extraordinaire du 17 octobre 2014, la campagne contre le démantèlement du système public de santé et de services sociaux et des

services de garde éducatifs. S'inscrivant dans la lutte contre l'austérité, cette campagne permet de démontrer les effets de l'austérité sur les services à la population et sur les travailleuses et travailleurs qui les donnent au quotidien. Il s'agissait alors de montrer en quoi le projet de loi 10 s'inscrit dans une logique d'austérité qui aura pour effet de réduire la place des services sociaux, d'affaiblir la démocratie dans le réseau, de nuire à la dispensation des services dans les régions et de complexifier le travail du personnel en les inscrivant dans une lourde structure bureaucratique. Le tout ayant comme effet de forcer de plus en plus de patient-es à se tourner vers le privé pour obtenir des services.

La FSSS est certainement l'organisation qui a lutté le plus ardemment contre le projet de loi 10. Manifestations locales et régionales, distribution de tracts aux travailleuses et travailleurs et à la population, diffusion d'une pétition et occupation des bureaux des députés, autant d'actions que nous avons menées ensemble. La FSSS a tenté tout au long de cette période de rallier le plus de voix possible autour de cette bataille. Elle a de plus diffusé une publicité télévisée pour informer la population sur les dangers de la réforme Barrette.

Que ce soit dans cette lutte ou dans celle pour le renouvellement de la convention collective du secteur public, plusieurs syndicats ont fait preuve d'initiatives qui sont à souligner. En adaptant les actions à la réalité locale et régionale, nous avons pu augmenter notre portée, notamment en regroupant divers groupes de quartier ou de région.

En février 2015, le gouvernement Couillard a bafoué notre démocratie en adoptant sous le bâillon le projet de loi 10, alors que nous tenions une vigile devant l'Assemblée nationale. Il a adopté ce projet de loi en faisant fi

du consensus qui unissait les composantes du réseau de la santé et des services sociaux. Rappelons qu'il n'y avait à peu près que la *Fédération des chambres de commerce du Québec* pour appuyer ce projet de loi⁵, trop heureux qu'ils étaient de voir se développer de nouvelles opportunités d'affaires dans le réseau.

Au même moment, le gouvernement Couillard s'en prenait au réseau des services de garde éducatifs. Il a mis de l'avant un projet de loi bureaucratique visant à légiférer sur les places « fantômes ». Il impose la modulation des tarifs après avoir dénoncé à grands cris l'augmentation de tarifs prévue par le gouvernement Marois. Finalement, il a imposé des compressions de plusieurs millions de dollars. Le tout avec pour conséquence de favoriser le développement du privé alors pourtant que toutes les études viennent sans cesse rappeler la pertinence de notre réseau de services de garde éducatifs. La campagne insère ainsi les enjeux liés à la petite enfance afin de couvrir les préoccupations de l'ensemble des membres de la Fédération.

À terme, cela a mené à la création de la campagne *Un réseau qui fait grandir*, lancée en février 2016. Cette campagne confédérale vise à informer la population sur les effets des attaques contre les centres de la petite enfance, des services de garde en milieu familial et en milieu scolaire. Cette campagne a impliqué la diffusion de plusieurs capsules vidéo, la signature de milliers de cartes en appui à nos revendications et plusieurs manifestations régionales et nationales.

En mai 2015, la FSSS a tenu un congrès spécial qui portait principalement sur la question de

5 Amélie Daoust-Boisvert, « La réforme de la santé, une porte ouverte au privé? », *Le Devoir*, 25 octobre 2014, <http://www.ledevoir.com/societe/sante/422116/la-reforme-de-la-sante-une-porte-ouverte-au-privé>

la lutte au démantèlement du système public de santé et de services sociaux et des services de garde éducatifs. Cela fut l'occasion de réfléchir collectivement sur les façons de poursuivre notre lutte. Les délégué-es y ont adopté plusieurs résolutions pour lutter contre les inégalités sociales et assurer le financement et la préservation des services publics.⁶

Pour continuer d'alerter la population sur la privatisation tranquille du réseau de santé et de services sociaux, la CSN a lancé en mai 2016 la campagne *Ma place en santé, j'y tiens*. Cette campagne met de l'avant plusieurs thématiques touchant le réseau de la santé et des services sociaux en démontrant comment les attaques du gouvernement Couillard touchent les services à la population. Notre mobilisation a d'ailleurs forcé le gouvernement à reculer et à allonger les délais pour les transferts de personnel des CLSC vers les GMF. Cette victoire démontre que nous devons poursuivre notre mobilisation pour affaiblir ce gouvernement néolibéral.

La mobilisation que nous avons connue dans les dernières années, bien qu'elle n'ait pas toujours permis d'atteindre tous nos objectifs, démontre hors de tout doute que notre plus grande force se dévoile lorsque nous occupons le terrain. Si certains commentateurs doutent de notre capacité à rejoindre les membres et la population, ils doivent maintenant admettre qu'ils ont eu tort. C'est en poursuivant nos actions et en faisant de l'éducation politique auprès de nos membres que nous continuerons de nous affirmer comme un contre-pouvoir.

En continuant notre mobilisation contre vents et marées, nous empêchons notre adversaire de réaliser l'ensemble de son programme.

6 Vous trouverez à l'annexe 2 les résolutions adoptées lors du Congrès extraordinaire du 11 au 15 mai 2015.

Nous réussissons même à lui arracher des victoires qui doivent nous inspirer pour la suite. Pensons aux buanderies de Lavérendière et de Partagec qui demeureront publiques. Pensons aux séances des CA des établissements de santé et de services sociaux qui demeurent publiques alors que Barrette voulaient qu'elles se tiennent toutes à huis clos. Pensons à la négociation coordonnée dans les centres d'hébergement privés qui permet d'améliorer les conditions de travail de milliers de travailleuses et travailleurs. Pensons à la taxe santé qui sera abolie, aux cuisines du CHUM qui demeureront publiques, à la fin du partenariat public-privé avec la clinique Rockland MD. Pensons aux services que nous avons défendus dans les centres jeunesse ou au moratoire que nous avons obtenu en 2013 sur la fermeture des ressources à assistance continue dans les CRDITED.

Les solutions que nous mettons de l'avant occupent une place de plus en plus importante sur la place publique. Nous sommes engagés sur une voie périlleuse, mais sur laquelle nos efforts répétés peuvent nous mener à arracher des victoires.

SECTEUR PUBLIC

NÉGOCIATION DU SECTEUR PUBLIC DE 2015-2016

Bien que le bilan de la dernière négociation du secteur public reste à faire, nous pouvons dès maintenant dresser quelques lignes de cette période qui nous a tant sollicités.

Plusieurs d'entre nous ressortent de cette négociation avec des sentiments mitigés. D'un côté, plusieurs éléments sont positifs et inspirants pour les négociations à venir, notamment en ce qui a trait à la mobilisation. De l'autre, des résultats jugés insatisfaisants à plusieurs niveaux démontrent la

difficulté de négocier face à un gouvernement austère tout comme l'importance de réfléchir à des façons de nous organiser autrement.

Ce que l'on doit aussi remarquer de cette négociation comme des autres, c'est le rôle d'avant-plan joué par la Fédération et la CSN. Dès le Conseil fédéral de décembre 2012, la question était lancée. Nous avons été parmi les premiers à discuter des priorités à mettre de l'avant dans la négociation. Assez rapidement, l'enjeu salarial est ressorti comme devant être la priorité de cette négociation. Nous y voyions un moyen de mieux reconnaître la contribution quotidienne des travailleuses et des travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux, mais aussi un excellent outil pour lutter contre l'accroissement des inégalités sociales. Nos débats n'ont pas toujours été faciles et il nous a fallu laisser de côté certaines demandes pour prioriser la question salariale. Mais tout au long de la négociation, nous sommes parvenus à maintenir un bon niveau de débat.

Au niveau fédératif, nous avons élargi notre solidarité en incluant plusieurs syndicats des secteurs privés dans nos échanges. Au niveau confédéral, nous avons fait les débats avec les camarades des autres fédérations du secteur public pour déterminer les priorités de négociation pour la CSN. Les échanges se sont aussi poursuivis avec les organisations syndicales qui décideront de former le Front commun. Dans le secteur de la santé et des services sociaux, une seule organisation a décidé de faire bande à part, forçant la tenue d'une période de maraudage à l'été 2014 et des conséquences tragiques sur le dénouement de la négociation, sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

En juillet 2014, appuyés sur le cadre stratégique de la négociation sectorielle⁷, nous lançons les consultations auprès des membres. Ces consultations ont permis de prendre le pouls des travailleuses et travailleurs sur les demandes de la table sectorielle et de la table centrale. Au terme de l'exercice, nous avons constitué notre cahier de demandes.

Le 30 octobre 2014, nous déposons donc nos demandes syndicales sectorielles et de table centrale. Au niveau sectoriel, nous avons identifié quatre cibles : contrer la privatisation, améliorer la qualité de vie au travail, réviser la nomenclature et améliorer son mécanisme de modification, et la liberté d'action syndicale. Durant cette période, rappelons-nous que nous avons lancé la bataille contre le projet de loi 10, ce qui nous a menés plus tard à revoir notre cahier de demandes sectorielles pour protéger les droits des membres face à cette réforme d'une ampleur jamais vue.

Au niveau de la table centrale, la rémunération globale a été la priorité des organisations syndicales du Front commun. La demande salariale du Front commun visait à mettre un terme au retard salarial des travailleuses et des travailleurs du secteur public.

Le dépôt patronal du 16 décembre 2014 sur la table centrale est venu prouver que cette négociation serait ardue. On se rappellera des offres méprisantes du gouvernement Couillard et de son président du Conseil du trésor de l'époque, Martin Coiteux. Ce dépôt incluait des reculs patronaux injustifiés, aussi bien au niveau salarial avec une offre de 3 % sur 5 ans que sur la question de la retraite alors que le RREGOP est un

régime en pleine santé. En période d'austérité, il était évident que le gouvernement voulait profiter de notre négociation pour réduire les conditions de travail des salarié-es du secteur public.

Il en allait tout autant des offres patronales au niveau sectoriel. Rien n'était épargné par la partie patronale, qui comptait remettre en cause les dispositions existantes, notamment la mobilité des travailleuses et des travailleurs, les mesures d'attraction et de rétention, les absences et les congés, l'assurance salaire et les droits syndicaux. *A posteriori*, on peut certainement affirmer que la hauteur des reculs que voulait nous imposer le gouvernement a été un des facteurs de la forte mobilisation que nous avons connue.

Pour faire face à de pareils reculs et pour mettre de l'avant nos demandes, nous devions accentuer notre mobilisation. La réflexion sur la grève était alors lancée, notamment par la tenue d'un évènement regroupant l'ensemble des organisations du Front commun, en février 2015, et par des réflexions sur le type de grève à mettre de l'avant.

Aux tables de négociation, le fossé se maintenait. La partie patronale a longtemps tardé à dévoiler son jeu à la table sectorielle, avec des demandes qui frôlaient le ridicule et qui auraient dans certains cas eu pour effet de déstabiliser le réseau. À la table centrale, le gouvernement ajoute l'insulte à l'injure, en novembre 2015, avec une contre-offre qui déplace d'une année une augmentation de 1 %, pour se maintenir pourtant à 3 % sur 5 ans.

Tout au long de la négociation, le gouvernement s'est refusé à répondre à nos demandes légitimes notamment pour ce qui est de mieux attirer et retenir le personnel dans le secteur public. Alors que tous les indicateurs démontrent l'urgence de la situation, que ce soit l'augmentation des

7 FSSS-CSN, *Cadre stratégique pour la négociation sectorielle 2015*, Adopté au conseil fédéral de négociation sectorielle, Drummondville, 25 au 27 février 2014.

arrêts de travail, des fardeaux de tâche et l'écart qui se creuse par rapport aux salaires des autres salariés, le gouvernement avait pour priorité d'augmenter la flexibilité de la main-d'œuvre.

En octobre 2015, nous planifions notre calendrier de grève avec le Front commun alors que nous venions de recouvrer notre droit de grève légal. Le 3 octobre 2015, près de 200 000 personnes manifestaient à Montréal pour exiger que la négociation avance. Cette manifestation démontrait à l'ensemble de la population que les travailleuses et travailleurs du secteur public étaient mobilisés et revendiquaient une amélioration de leurs conditions de travail pour préserver les services publics. Durant ce même mois, les syndicats de la Côte-Nord se sont mobilisés pour maintenir la prime de rétention de 8 % de Sept-Îles et de Port-Cartier. Leur détermination leur a permis d'obtenir gain de cause.

Le 26 octobre 2015 se tenait la première journée de grève du secteur public depuis 2005. Le Front commun lançait alors une grève tournante qui couvrait l'ensemble des régions du Québec. Le Front commun prévoyait alors six journées de grève, en trois séquences, menant au début décembre. Les syndicats de la FSSS ont participé massivement à organiser ces journées de grève. Dans un secteur régi par la *Loi sur les services essentiels*, organiser les horaires de grève et tenir des journées de grève sur près de 24 heures est une tâche ardue que nous avons relevée avec succès.

À la mi-novembre, le Front commun a fait une contre-proposition qui réduisait de près de moitié les demandes syndicales, en plus de reporter les journées de grève prévues les 1^{er}, 2 et 3 décembre. Le ministre Coiteux a rejeté cette contre-proposition le jour même, sans prendre le temps de l'analyser, alors pourtant que le rapport de l'*Institut de la statistique du Québec*

viendra confirmer à la fin novembre que l'écart salarial continue de se creuser entre les salariées du secteur public et les autres salariées québécoises⁸. Le 1^{er} décembre, la FSSS annonçait qu'elle partait en consultation pour obtenir un mandat de 10 jours de grève supplémentaires. Le 9 décembre 2015, le Front commun a tenu la plus grande journée de grève de l'histoire du secteur public alors que plus de 400 000 travailleuses et travailleurs étaient en grève.

Au niveau sectoriel, la négociation a débloqué. En Conseil fédéral de négociation regroupée des 23 et 24 novembre, le comité de négociation de la FSSS annonçait être parvenu à faire retirer l'ensemble des reculs patronaux à la table sectorielle. Il aura fallu cinq *blitz* de négociation et plus de 20 rencontres de négociation pour parvenir à faire retirer les demandes patronales. La partie patronale revenait donc sur son intention : de mettre fin à plusieurs primes issues de la dernière ronde de négociation; de modifier les horaires de travail; d'accroître la disponibilité, la flexibilité et la mobilité du personnel; d'instaurer des reculs dans les protections prévues par l'assurance-salaire et d'obliger les salariées à accepter un poste éloigné de leur domicile.

Le 10 décembre 2015, la FSSS a annoncé qu'une entente de principe était intervenue à la table sectorielle. Parmi les faits saillants de cette entente, notons des gains réalisés par la FSSS-CSN qui permettront de : contrer la privatisation sous diverses formes, notamment la sous-traitance, les contrats à forfait et les partenariats public-privé (PPP); mieux défendre la sécurité d'emploi des travailleuses et des travailleurs; augmenter concrètement le nombre de postes à temps complet, et ce,

8 Institut de la statistique du Québec, *Rémunération des salariés – État et évolution comparés*, 26 novembre 2015.

pour tout le monde (catégories 1, 2, 3 et 4) avec pour cible minimum une proportion de 60 %; reconnaître le rôle fondamental des travailleuses et des travailleurs dans les projets de réorganisation du travail et faire davantage de prévention en santé et sécurité au travail.

Le 19 décembre, le Front commun déclarait qu'une entente de principe était intervenue avec le gouvernement sur les clauses de la table centrale. Rassemblés en conseil fédéral de négociation regroupée le 22 décembre, les 600 délégué-es de la FSSS ont pris la décision de recommander le rejet de l'entente de principe intervenue avec le gouvernement Couillard. Se lançait alors une consultation des membres du secteur public de la Fédération avec l'objectif de poursuivre la négociation.

Alors que le gouvernement voulait mettre la négociation du secteur public derrière lui en 2016, la FSSS lui indiquait alors que ce ne serait pas le cas. Les délégué-es ont jugé que les objectifs poursuivis dans cette négociation n'étaient pas atteints par l'entente de principe du Front commun. C'était particulièrement le cas pour la question salariale alors que les objectifs de négociation visaient à sortir les travailleuses et travailleurs du secteur public du cycle d'appauvrissement dans lequel ils sont plongés depuis plusieurs années. À ce moment, la FSSS indiquait que si d'autres groupes décidaient de rejeter l'entente de principe, nous pourrions exiger de retourner à la table centrale. Dans le cas contraire, nous étions prêts à mettre de l'avant des solutions à proposer au gouvernement pour convenir d'une entente qui répond aux besoins des travailleuses et travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux.

Le gouvernement a attendu le dévoilement du résultat de la tournée de consultation pour réagir à notre volonté de poursuivre la

négociation alors que nous avions pourtant envoyé plusieurs signaux à l'effet que nous étions ouverts à négocier dès la décision du conseil fédéral de rejeter l'entente de principe.

Le 4 mars 2016, nous annonçons qu'au terme d'une consultation des assemblées générales dans l'ensemble des régions du Québec, la FSSS rejetait l'entente de principe intervenue avec le gouvernement Couillard. La FSSS demandait, par la même occasion, la conciliation pour relancer la négociation. C'est 73 % des accréditations syndicales de la FSSS qui ont pris la décision de rejeter l'entente de principe.

Dans les jours qui ont suivi, des rencontres de négociation se sont tenues et la Fédération annonçait le 8 mars qu'une entente de principe bonifiée était intervenue avec le gouvernement. Le 11 mars, au terme du débat tenu en conseil fédéral de négociation regroupée, les délégué-es de la FSSS ont pris la décision de recommander l'entente de principe, bien que celle-ci ne réponde pas aux priorités initiales des travailleuses et travailleurs du réseau de santé et de services sociaux.

Cette entente de principe démontre tout de même que la détermination de la FSSS a permis d'obtenir un meilleur règlement. Celle-ci contient en effet toutes les dispositions prévues à l'entente de principe sectorielle conclue entre la FSSS-CSN et le Comité patronal de négociation du secteur, en décembre 2015, de même que tous les éléments négociés par le Front commun à la table centrale. Toutefois, les pourparlers menés par la CSN et la FSSS avec le gouvernement ont permis de bonifier l'entente et d'obtenir un investissement supplémentaire d'environ 80 millions de dollars pour les membres de la FSSS-CSN.

Le 2 mai 2016, la Fédération a fait savoir qu'au sortir d'une tournée de consultation des assemblées générales de ses syndicats affiliés, elle adoptait l'entente de principe intervenue le 8 mars dernier, alors que la majorité des syndicats des quatre catégories ont voté en faveur de l'entente de principe améliorée.

Les pourparlers sur la signature des textes de la convention collective ont alors débuté. Malgré nos nombreuses représentations, les textes proposés par la partie patronale se sont trop longtemps éloignés de l'entente de principe. Nous avons alors indiqué qu'il était clair pour nous que les pourparlers sur les textes finaux de la convention collective ne devaient pas mener à des reculs qui seraient mis de l'avant par la partie patronale. Nous avons proposé plusieurs solutions pour pouvoir nous entendre sur des textes finaux et c'est finalement le 4 juillet 2016 que nous sommes parvenus à nous entendre avec la partie patronale sur les textes de la convention collective 2015-2020. Cette négociation n'aura certainement pas permis de régler tous les problèmes dans le réseau de la santé et des services sociaux. Par contre, notre détermination nous a permis de faire des gains supplémentaires par rapport à l'entente de principe de décembre ainsi que dans la lutte que nous poursuivrons pour un meilleur partage de la richesse.

ÉQUITÉ SALARIALE

L'enjeu de l'équité salariale a pris une place importante dans le dernier mandat de la Fédération, aussi bien dans le secteur public que dans les secteurs privés, ce qui démontre une fois de plus le rôle d'avant-plan joué par la CSN dans la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Dès le début du mandat en 2012, nous sommes intervenus publiquement pour mettre de la pression sur le gouvernement afin de parvenir

à un règlement sur les plaintes de l'exercice de maintien de l'équité salariale de 2008. C'est le 21 janvier 2013 que nous annonçons publiquement qu'une entente était intervenue avec le Conseil du trésor. Rappelons que la FSSS était la seule organisation syndicale à déposer de telles plaintes visant toutes les catégories de personnel du secteur public. Cette entente venait ainsi régler le dossier de la vingtaine de plaintes de l'exercice de maintien de l'équité salariale de 2008 et permettait à l'ensemble des travailleuses et travailleurs des titres d'emploi visés par cette entente de bénéficier des efforts consentis par la FSSS.

La Fédération voulait alors concentrer ses énergies à régler les plaintes déposées en lien avec l'exercice de maintien de l'équité salariale de 2010. Malgré plusieurs interventions pour faire avancer les travaux, le gouvernement a fait la sourde oreille et a voulu lier la question de l'équité salariale à celle de la négociation pour le renouvellement des conventions collectives dans le secteur public. Il s'agissait clairement d'une manière pour ce gouvernement austère de bafouer davantage le droit des femmes en prenant prétexte de la négociation pour réduire les coûts associés à un règlement sur les plaintes de maintien de l'équité salariale.

Plus la négociation avançait, plus le Conseil du trésor mettait de la pression pour parvenir à un règlement sur les plaintes de 2010. La FSSS a indiqué à plusieurs reprises que la négociation ne devait pas être une occasion pour le gouvernement de se défilier de ses devoirs envers les travailleuses du secteur public.

C'est à ce moment qu'est survenu un événement lourd de conséquences. Le 5 décembre 2015, la FIQ a annoncé qu'elle était parvenue à une entente de principe à la table sectorielle. Cette même journée, la FIQ s'est désistée de toutes ses

plaintes de maintien de l'équité salariale pour les professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires, déposées à la suite de l'exercice de maintien 2010 effectué par le Conseil du trésor.

À partir du moment où le gouvernement a signé une entente avec une seule organisation, il a tenté de l'imposer aux autres. Le gouvernement voulait profiter de la signature de cette entente pour retirer les recours syndicaux pour protéger le droit des travailleuses et travailleurs dans l'exercice de maintien de l'équité salariale de 2010 et 2015. Il a mis une pression particulièrement forte sur la Fédération, alors que cette question est demeurée au centre des échanges jusqu'à la toute fin de la négociation.

En ce qui a trait au maintien de l'équité salariale pour le personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires, Le gouvernement a maintenu son exigence à l'effet de nous forcer à souscrire à l'entente intervenue avec la FIQ, c'est-à-dire que la FSSS accepte de retirer ses plaintes pour l'exercice 2010 et que nous nous engageons à ne pas contester l'exercice 2015 pour les titres d'emploi de la catégorie 1.

Toutes les autres organisations syndicales représentant cette catégorie de personnel avaient déjà accepté cette exigence gouvernementale lors de l'entente de principe intervenue avec le Front commun. La FSSS a maintenu sa position jusqu'à la toute fin de ce processus de négociation. C'est à contrecœur⁹ et dû au contexte difficile dans lequel nous nous trouvons que nous avons été forcés de reconsidérer notre position. La FSSS a par ailleurs dénoncé le fait que cette négociation et le règlement de celle-ci se sont faites sur le dos des professionnelles

en soins. La FSSS continuera néanmoins de dénoncer ce précédent dommageable qui vient marchander le droit à l'équité salariale.

La FSSS poursuit les pourparlers pour parvenir à une entente sur les plaintes de maintien de 2010 pour les titres d'emploi qui ne sont pas couverts par l'entente FIQ. Elle a aussi débuté les travaux sur l'exercice de maintien de l'équité salariale de 2015. La FSSS a analysé les deux affichages du gouvernement pour s'assurer de faire respecter les droits des travailleuses et travailleurs concernés. Nous avons fait part au Conseil du trésor de plusieurs sources de mécontentement par rapport à l'affichage lui-même. La FSSS a procédé aux dépôts de plusieurs plaintes et veillera dans les prochains mois à défendre le droit à l'équité salariale.

CATÉGORIE 1

La FSSS a été particulièrement active pour défendre les conditions de travail des professionnels en soins au cours du dernier mandat. Elle a notamment participé aux différents congrès des ordres professionnels de la catégorie 1, en plus d'obtenir une plus grande visibilité sur la place publique. Nous avons voulu dénoncer les effets des mesures d'austérité qui ont pour effet d'augmenter la charge de travail des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes. Nous avons aussi été proactifs dans le dossier de l'actualisation de la formation de ce personnel et avons participé aux travaux visant à améliorer la prestation des soins à la population. Nous avons valorisé le travail effectué par ces professionnelles en soulignant les différentes journées et semaines de ces titres d'emploi.

Tout au long de ce mandat, nous avons dénoncé la pénurie de professionnels en soins, notamment par de nombreuses représentations sur la question de l'organisation du travail.

⁹ Vous trouverez à l'annexe 3 la proposition adoptée lors du Conseil fédéral de la catégorie 1 du 10 mars 2016.

Nous avons travaillé à réduire la privatisation du personnel en soins infirmiers en réduisant la place de la main-d'œuvre indépendante. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour améliorer la contribution des professionnels en soins dans le réseau de la santé et des services sociaux, notamment pour mieux reconnaître le rôle des infirmières auxiliaires et pour accompagner le déploiement des infirmières praticiennes spécialisées.

La FSSS a effectué plusieurs interventions pour que le gouvernement crée le titre d'emploi de candidate à l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire (CEPIA). La FSSS a obtenu le 9 décembre 2015, l'engagement du MSSS de créer ce titre d'emploi dans le cadre de l'entente de principe liée à sa négociation sectorielle.

Ce qui a surtout marqué le dernier mandat dans cette catégorie, c'est la période de changement d'allégeance syndicale précédant la négociation. La FIQ ayant refusé de joindre les rangs du Front commun, cela entraînait ainsi la tenue d'une période de maraudage au courant de l'été 2014. Sous le thème *Vous êtes une force incontournable*, cette campagne a permis de rappeler les gains que la CSN a obtenus pour les professionnel·les en soins et l'ensemble du personnel du réseau de la santé et des services sociaux. Au terme de cette période, la FSSS a conservé sa représentativité dans les quatre catégories, alors que des milliers de travailleuses et travailleurs ont décidé de demeurer à la CSN.

CATÉGORIE 2

Dans la catégorie du personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers, nous avons poursuivi nos interventions pour valoriser ces titres d'emploi et faire reculer les tentatives de privatisation. Nous avons souligné les journées des différents titres d'emploi et démontrer

que les compressions budgétaires ont un effet désastreux sur l'état de santé des préposé·es aux bénéficiaires et de l'ensemble du personnel du réseau. Nous avons aussi demandé au ministre Barrette qu'il instaure officiellement la journée des préposé·es aux bénéficiaires, le 19 mai.

Plusieurs comités de travail ont permis d'étayer notre argumentaire en faveur de la valorisation des emplois de la catégorie 2. Pensons par exemple aux agents d'intervention, aux ASSS, ainsi qu'aux préposé·es aux bénéficiaires.

À plusieurs reprises, nous avons fait reculer des tentatives de privatisation dans les établissements, notamment dans les buanderies et les cuisines. On peut penser aux dossiers des buanderies de Lavérendière et Partagec et aux cuisines du futur CHUM qui demeureront publiques. Les syndicats de la FSSS sont intervenus auprès des employeurs pour démontrer, chiffres à l'appui, les avantages de maintenir les emplois et les services publics. Une telle démarche a permis de sauver des centaines d'emplois.

Nous avons aussi fait plusieurs interventions pour accentuer la reconnaissance du travail des auxiliaires aux services de santé et sociaux (ASSS). Il est plus urgent que jamais de reconnaître leurs compétences et d'améliorer la formation continue de ces travailleuses et travailleurs, alors que le Québec doit faire un pas important pour augmenter l'offre de soins à domicile. Nous continuons d'ailleurs de travailler pour améliorer la formation des ASSS et des PAB.

Avec la négociation de 2015, nous avons voulu interpeller à nouveau le gouvernement et le forcer à finalement agir pour les ouvriers spécialisés. Alors que les travaux du comité issu de la négociation de 2010 n'avaient pas permis de trouver une solution pour améliorer

la reconnaissance des ouvriers spécialisés, nous avons relancé les pourparlers avec le gouvernement.

En outre, Les demandes du Front commun, déposées en octobre 2014, démontraient cette volonté syndicale d'améliorer l'attraction et la rétention des ouvriers spécialisés dans le réseau public. Au terme de la négociation, nous avons convenu d'une entente qui permettra à des centaines d'ouvriers spécialisés d'obtenir une prime d'attraction. mais notre bataille pour la pleine reconnaissance des ouvriers spécialisés du secteur public n'est pas terminée. Nous continuerons de faire valoir à tous les niveaux que nos établissements publics doivent miser sur l'expertise interne plutôt que de faire appel au privé.

La détermination de la FSSS dans la négociation a aussi permis un gain au niveau de la prime pour les salarié-es œuvrant auprès de la clientèle en CHSLD.

CATÉGORIE 3

Dans le dernier mandat, la FSSS a veillé à améliorer la reconnaissance du travail du personnel de bureau et de l'administration. Elle a d'abord poursuivi les travaux pour mieux reconnaître les compétences de ces travailleuses et travailleurs en œuvrant à la révision de la nomenclature. Cela a permis d'augmenter le nombre de titres d'emploi.

Nous avons aussi profité de la semaine des secrétaires pour valoriser le travail de nos membres. Nous avons notamment dénoncé les effets que l'application du projet de loi 10 a sur ce personnel. Pris au centre des réorganisations menant à la mise en place des structures mam-mouths du ministre Barrette, ces travailleuses et travailleurs sont particulièrement visés par le projet de loi 10. C'est pourquoi la Fédération

a mis sur pied un comité de travail qui a mené à une collecte d'informations sur la réorganisation des services (fusions, intégrations, abolitions, privatisation, etc.) et sur la structure de postes (abolitions et créations par appellation d'emploi) depuis le 1^{er} avril 2015. Cela nous a permis d'interpeller le gouvernement pour le confronter sur les conséquences de sa réforme sur le personnel et les services à la population.

La FSSS a aussi mis en place une démarche syndicale de reclassification afin de bien défendre les droits des travailleuses et travailleurs suite à l'adoption du projet de loi 10 et de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective. Comme nous craignons que les employeurs procèdent à des reclassifications à la baisse, nous avons lancé des questionnaires d'enquête pour nous assurer d'avoir les éléments nécessaires pour faire respecter les droits du personnel.

La Fédération a aussi fait valoir l'importance de miser sur l'expertise publique du personnel de bureau et de l'administration. Elle a rappelé l'importance jouée par ce personnel en soutien aux équipes de soins dans la prestation des services à la population.

CATÉGORIE 4

Plusieurs dossiers ont préoccupé la Fédération en lien avec les technicien-nes et professionnel-les. On ne peut passer sous silence les nombreuses actions des syndicats des centres jeunesse qui ont été au rendez-vous pour démontrer les effets des mesures d'austérité sur les jeunes vulnérables et leur famille. Diffusions de capsules vidéo, manifestations, conférences de presse, autant de moyens qui ont été mis de l'avant pour démontrer que les centres jeunesse peinent de plus en plus à remplir leur mission première : œuvrer à la réadaptation des jeunes vulnérables.

Malheureusement, le même type de situation se vit dans les centres de réadaptation. La FSSS est intervenue auprès des différents gouvernements pour obtenir la mise en place d'un moratoire sur la fermeture de ressources à assistance continue (RAC) dans les CRDITED. Si le gouvernement Couillard a rejeté ce moratoire de façon unilatérale en 2015, nous continuons d'intervenir auprès de lui pour qu'il réagisse à notre démonstration des effets néfastes de la privatisation dans la prestation de ces services spécialisés.

Comme si ce n'était pas suffisant, les professionnel-les des CLSC ont reçu la nouvelle choquante de leur transfert vers des groupes de médecine familiale (GMF). Pour dénoncer cette remise en cause de nos CLSC, nous avons lancé une pétition et fait plusieurs manifestations sous le thème *Mon CLSC, j'y tiens*. Nous avons alors demandé un moratoire sur le transfert de personnel, afin que nous ayons le temps de faire la démonstration des risques de ces transferts sur l'offre de services sociaux au Québec. Grâce à notre mobilisation, nous avons obtenu des reports de ces transferts dans plusieurs régions. L'autonomie professionnelle du personnel est directement atteinte par ces transferts, alors que les professionnel-les se retrouvant en GMF sont sous l'autorité fonctionnelle du médecin. Nous sommes intervenus sur la place publique à plusieurs reprises pour faire valoir l'importance de maintenir des CLSC offrant des services de proximité et basés sur un travail en équipe multidisciplinaire.

La réforme Barrette a pour effet de réduire l'accès aux services dans plusieurs régions. Le projet *Optilab* en est un autre exemple. En voulant fusionner des laboratoires médicaux, le gouvernement abolirait ainsi des emplois de qualité en région, en plus de diminuer la qualité des échantillons. En effet, augmenter le

transport et les délais de traitement des échantillons constitue un risque non négligeable. Face à un autre projet ayant pour effet d'affaiblir nos services publics, nous avons organisé des actions et sommes intervenus sur la place publique pour dénoncer le projet *Optilab*.

Dans le cadre de la dernière négociation sectorielle, nous sommes aussi parvenus à reconduire la prime des psychologues dans la convention collective. La FSSS est la première organisation syndicale à obtenir ce gain ainsi que celui de créer un comité paritaire pour le suivi de la prime, notamment en évaluant son effet sur l'attraction et la rétention des psychologues. Rappelons que nous nous sommes mobilisés et que nous avons interpellé le gouvernement dès le retrait unilatéral de cette prime en avril 2015. Ce gain profitera à l'ensemble des psychologues du réseau de santé et de services sociaux et de l'éducation.

Par ailleurs, les primes pour les professionnel-les œuvrant auprès d'une clientèle présentant des troubles graves du comportement (TGC) et la prime versée aux psychologues seront versées rétroactivement au 1^{er} avril 2015, grâce à l'entente de principe bonifiée obtenue en raison de la détermination des membres de la FSSS. Ces primes avaient été reconduites dans l'entente de décembre 2015, mais sans rétroactivité; elles étaient donc applicables seulement à la date de la signature de la convention collective.

Lors du lancement des travaux du groupe de travail sur les technologues spécialisées en imagerie médicale et radio-oncologie (TSR), le premier réflexe du gouvernement a été de refuser de rehausser l'évaluation de l'emploi. Une longue bataille syndicale s'est alors développée afin d'obtenir une meilleure reconnaissance de la valeur du travail! C'est grâce à la mobilisation des travailleuses et travailleurs

que nous sommes parvenus à débloquer les pourparlers sur cette question majeure. En mars dernier, nous annonçons la signature d'une entente qui permet d'améliorer le salaire des technologues affectés à une majorité de spécialités en radiologie. Ceux-ci passeront au rangement salarial supérieur à compter du 2 avril 2018. À cela s'ajoute, au 2 avril 2019, les résultats des relativités salariales.

SECTEURS PRIVÉS

CENTRES DE LA PETITE ENFANCE

Nous avons défendu les travailleuses et travailleurs des CPE en poursuivant les travaux pour la négociation et en nous mobilisant à la défense du réseau des services de garde éducatifs. Tout au long du mandat, plusieurs actions tenues par la CSN, y compris des journées de grève dans plusieurs CPE, sont venues rappeler l'importance de se porter à la défense de ce joyau collectif qui veille au développement de nos enfants. De plus, la CSN a continué d'augmenter sa place dans ce secteur, alors que plusieurs travailleuses de CPE se sont jointes à nous au courant des dernières années.

Le secteur n'a pas été en reste alors que plusieurs décisions gouvernementales ont affecté la pérennité du réseau des services de garde. En novembre 2012, le gouvernement Marois annonçait la création de 28 000 nouvelles places en garderie, tout en favorisant le développement des places en garderies privées conventionnées, plutôt que de miser entièrement sur les CPE et les services de garde en milieu familial. En janvier 2013, le CPE de Fermont est mis en lock-out. S'ensuivra une lutte qui durera plus de trois mois et qui se soldera par une entente de principe incluant plusieurs avancées syndicales. En mars 2013, le gouvernement poursuivait ses attaques avec une annonce de 56 M\$ de compressions dans les CPE. Il faut tout de

même noter une décision intéressante du précédent gouvernement, qui a mis en place un guichet unique pour l'inscription des enfants.

La CSN a travaillé à la mise en place d'une mutuelle de formation du secteur des services de garde éducatifs à la petite enfance, laquelle a débuté ses activités en 2014. Fruit d'un travail de collaboration entre les représentants des employeurs et du personnel du secteur des services de garde éducatifs à l'enfance, la mutuelle offre des formations à toutes les catégories de travailleuses et travailleurs du secteur.

Le gouvernement Couillard n'a pas tardé à démontrer qu'il avait l'intention de continuer d'attaquer le réseau des services de garde éducatifs. Dès le dépôt de son premier budget, nous étions fixés. Il limitait alors la hausse des subventions, forçant plusieurs CPE à piger dans leurs surplus et à faire des choix difficiles. En 2015, il en rajoutait avec des compressions de l'ordre de plus de 70 millions de dollars. En 2016, il poursuivait sur la même voie avec des coupes de plus de 120 millions de dollars. Il annonçait aussi une augmentation de la tarification aux parents et l'implantation d'une modulation selon les revenus du ménage, pouvant aller jusqu'à 20\$ par jour, qu'il venait masquer en l'intégrant dans la déclaration de revenus. Grâce à une mobilisation populaire, il recule partiellement et laisse tomber la modulation des tarifs du deuxième enfant.

Il a même tenté de pénaliser les familles qui envoient leurs enfants dans les CPE et les services de garde en milieu familial, en menant une campagne de peur sur les places « fantômes ». L'enjeu principal pour l'avenir des services de garde n'est pourtant pas celui de l'« optimisation » des places en garderie, mais bien celui de développer des places pour assurer une plus grande accessibilité à ces

services pour les familles québécoises. Devant le tollé suscité par ce projet de loi absurde, le gouvernement tardait à aller de l'avant.

Nous avons mis en lumière le fait que les libéraux ont toujours été contre le développement d'un réseau de services éducatifs à l'enfance. Ici comme ailleurs, ils font tout pour favoriser le privé. Favoriser les garderies privées comme le fait actuellement le gouvernement Couillard ne peut qu'entraîner une diminution de la qualité des services que reçoivent nos enfants. Et que dire du fait que ce gouvernement a mené toutes ces attaques sans évaluer l'impact qu'elles auront sur les femmes, alors que notre politique familiale est un jalon incontournable d'une meilleure conciliation travail-famille!

La FSSS prenait alors les moyens de lutter contre les attaques au réseau des services de garde éducatifs. Elle a profité de son passage à la Commission de révision permanente des programmes pour rappeler la pertinence de sauvegarder le système public de santé et de services sociaux et le réseau des services de garde éducatifs¹⁰. Il s'agit de deux excellents moyens de lutter contre l'accroissement des inégalités sociales. C'est aussi à ce moment qu'est lancée la campagne de la Fédération contre le démantèlement du système public de santé et de services sociaux et du réseau des services de garde éducatifs. La CSN a pris part activement dans la mobilisation qui émergeait en faveur du réseau, notamment pour ce qui est de la campagne « Toujours fous

de nos enfants », lancée par l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPPE).

Le 9 novembre 2014, des milliers de parents et de travailleuses et travailleurs du réseau des services de garde éducatifs se sont rassemblés dans plusieurs villes pour dénoncer les attaques du gouvernement Couillard contre le réseau des services de garde éducatifs et pour faire la promotion de la politique familiale québécoise. Démontrant le peu de respect qu'il a envers notre démocratie, le gouvernement Couillard a tout de même procédé à un deuxième bâillon en quelques mois et a adopté, en avril 2015, la modulation des tarifs dans les services de garde.

Nous poursuivions alors la mobilisation avec une manifestation à Québec en mai 2015. Le 7 février 2016, parents et travailleuses du réseau des services de garde se sont donné une fois de plus rendez-vous dans la rue, dans plusieurs villes du Québec, pour témoigner de leur attachement à la politique familiale québécoise. Fin février, l'AQCPPE annonçait à contrecœur s'être entendue avec le gouvernement sur l'application des compressions budgétaires. De notre côté, nous faisons part de notre volonté de poursuivre la mobilisation et lançons la campagne *Un réseau qui fait grandir*. La CSN a tenu un rassemblement à Montréal et lancé plusieurs outils d'information pour alerter la population sur les attaques du gouvernement Couillard contre les familles québécoises. En quelques semaines, nous sommes parvenus à obtenir l'appui de plus de 25 000 personnes par le dépôt de cartes à l'Assemblée nationale. La campagne a culminé avec le 24 heures pour *Un réseau qui fait grandir*. La CSN y a organisé une vigile et une manifestation qui rassemblaient des milliers de personnes à Québec.

Au niveau de la négociation, ce sont les 18 et 19 novembre 2014 qu'avait lieu le premier Conseil

10 Mémoire présenté par la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) et la Fédération des professionnelles (FP-CSN) à la Commission de révision permanente des programmes, Septembre 2014, [http://www.fsss.qc.ca/download/vpp/FSSS_memoire_com_prog\(2\).pdf](http://www.fsss.qc.ca/download/vpp/FSSS_memoire_com_prog(2).pdf)

fédéral du secteur des CPE pour discuter des priorités de négociation. À noter que plusieurs syndicats de CPE ont appuyé directement la grève dans le secteur public, en informant les parents sur l'importance des revendications des travailleuses et travailleurs du secteur public et sur la pertinence de lutter pour un meilleur partage de la richesse au Québec.

En avril 2015, nous commençons à rendre publiques les priorités de la négociation, en misant sur des outils d'information à l'intention des membres. La participation des travailleuses aux CA des CPE, la prévention en santé et sécurité du travail, les vacances annuelles, l'assurance collective et la question salariale étaient au nombre de ces priorités de négociation. Dès les premiers échanges, nous avons exigé que le Ministère mette en place une table centrale de négociations. C'est finalement en juin 2016 que le ministère de la Famille a répondu à cette exigence majeure pour faire avancer la négociation. Notre objectif est demeuré le même : parvenir à améliorer les conditions de travail des femmes et des hommes qui œuvrent dans les CPE et préserver ce joyau collectif qui assure le développement de nos enfants.

RESPONSABLES DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Le dernier mandat a débuté alors que la négociation pour les responsables de services de garde (RSG) en milieu familial allait débiter. C'est en mars 2013 que les délégué-es de ce secteur adoptaient le projet de négociation sur le thème *S'unir pour bien grandir*. Une des priorités de cette négociation était de trouver des moyens pour parvenir à une plus grande reconnaissance du travail des RSG. Il s'agissait notamment d'améliorer les relations avec les bureaux coordonnateurs, d'améliorer le mécanisme pour la prise de vacances annuelles et de nous entendre

sur la question de la subvention. Comme dans plusieurs secteurs, la négociation n'a pas été facile. Celle-ci s'est échelonnée sur plusieurs mois et face à deux gouvernements différents.

En septembre 2014, nous dénonçons publiquement les offres patronales, notamment en ce qui concerne l'aspect monétaire. Devant la lenteur des négociations, les RSG affiliées à la FSSS se sont dotées d'un mandat de grève en novembre 2014, alors que les questions pécuniaires achoppent toujours avec le Ministère de la Famille. Début décembre, nous obtenons la médiation pour tenter de faire débloquer la négociation. En février 2015, nous appelions nos membres à rejeter l'entente de principe conclue par une autre organisation syndicale et à poursuivre la négociation. Nous relançons donc la mobilisation en faisant part de notre volonté de lutter contre l'injustice envers les RSG. Le 1^{er} mai 2016, les 3000 RSG affiliées à la CSN ont déclenché la grève pour mettre une pression supplémentaire sur le gouvernement. Cette journée de grève a été suivie d'une manifestation nocturne, le 1^{er} juin 2015, où plusieurs centaines de RSG se rassemblaient dans les rues de Québec. C'est finalement le 1^{er} octobre 2015 que les RSG ont obtenu une entente de principe menant à la signature de leur deuxième entente collective.

Avec la conclusion de cette négociation, nous avons atteint une partie de nos objectifs, notamment celui d'avoir obtenu qu'une analyse de la rémunération puisse être réalisée en lien avec l'emploi comparateur prévu à la *Loi sur la reconnaissance des RSG*, soit l'éducatrice en centre de la petite enfance non formée, à l'échelon 1. C'est un principe pour lequel nous nous sommes battus depuis le début de cette négociation.

Nous devons ainsi saluer la détermination des RSG qui ont maintenu leur mobilisation tout au

long d'une négociation qui a été très longue et remplie d'embûches.

Les RSG affiliées à la FSSS ont été particulièrement actives dans la mobilisation qui s'est mise en place pour défendre le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance en participant à toutes les actions qui ont eu lieu au courant des dernières années. Cela a notamment été le cas lors d'une manifestation qui s'est tenue à Montréal en septembre 2015 et où les RSG ont réaffirmé l'importance de préserver le réseau des services de garde et dénoncé la modulation des tarifs.

Notons que nous avons aussi traversé une longue période de changement d'allégeance syndicale qui nous a permis d'augmenter notre représentativité auprès des responsables de services de garde en milieu familial, alors que plus de 3000 RSG ont choisi la CSN.

Durant ce mandat, nous sommes parvenus à améliorer les conditions de travail des RSG. Nous avons notamment obtenu une amélioration de la formule de calcul de la CSST qui permet à toutes les RSG d'avoir enfin une juste rémunération lors de retrait préventif, d'accident ou de maladie professionnelle. Il en va de même pour la question de la formation continue, alors que nous continuons de mettre les efforts pour nous assurer de former les RSG tout au long de leur carrière. Nous sommes aussi actifs pour faire reconnaître le droit à l'équité salariale pour les RSG. Des décisions de la *Commission de l'équité salariale* ont démontré que les RSG ont droit à l'équité salariale et nous poursuivons les interventions pour faire reconnaître ce droit.

CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS

Pour le secteur des centres d'hébergement privés (CHP), la campagne *Ouvrez les yeux* et

la négociation coordonnée ont été au cœur du dernier mandat.

Nous avons continué d'augmenter notre présence dans ce secteur, en parvenant à syndiquer plusieurs résidences privées. Nous représentons maintenant plus de 2000 travailleuses et travailleurs dans les centres d'hébergement privés et mettons tous nos efforts à améliorer leurs conditions de travail. Au courant du dernier mandat, nous avons tenté de mieux faire connaître la réalité de ces travailleuses et travailleurs. Nous avons notamment fait des sorties publiques pour informer la population sur l'importance de mieux reconnaître la contribution de ce personnel pour améliorer les services donnés aux aîné-es.

En octobre 2013, nous déposons le rapport du comité *ad hoc* sur la loi 90¹¹. En constatant que la Loi 90 est appliquée de façon différente d'un établissement à l'autre, nous avons fourni une démarche pour défendre les droits des travailleuses et travailleurs et s'assurer de la qualité des services donnés à la population.

Plus de 40 accréditations des CHP affiliées à la FSSS prennent part à la négociation coordonnée, qui a débuté en 2015. Les revendications de cette négociation sont les salaires, les besoins de formation, la date d'échéance des conventions et le comité de relations de travail. Une tournée dans les régions a été organisée lors du lancement de la négociation coordonnée pour faire connaître les enjeux des travailleuses et travailleurs du secteur.

11 FSSS-CSN, *Rapport du comité ad hoc sur la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (projet de loi 90)*, Octobre 2013, http://www.fsss.qc.ca/download/chp/Rap_adhoc_loi90_2013_11.pdf

Comment se fait-il que nos gouvernements acceptent que des travailleuses et travailleurs soient sous-payés et mal formés pour donner des services que les personnes âgées doivent se payer en raison du désengagement étatique? C'est pour répondre à cet état de fait que les syndicats des CHP se sont mobilisés dans le cadre de la négociation coordonnée. Cette mobilisation est d'autant plus nécessaire que les employeurs ont, durant cette période, cessé de financer la mutuelle de formation que nous avons travaillé à mettre en place pour améliorer la formation continue des travailleuses de ce secteur.

La grève des travailleuses de la Villa Saint-Alexis au Saguenay-Lac-Saint-Jean et le règlement menant à une nouvelle convention collective a marqué le coup de cette négociation. Depuis ce temps, plusieurs syndicats ont obtenu des ententes de principe permettant d'améliorer les conditions de travail et d'atteindre plusieurs des objectifs de la négociation coordonnée.

D'autres syndicats ne faisant pas partie de la négociation coordonnée ont aussi lutté pour le renouvellement de leur convention collective, notamment par l'exercice de la grève. Nous devons saluer le courage et la détermination de ces femmes et de ces hommes qui œuvrent au quotidien dans des conditions difficiles auprès de nos aînés.

SECTEUR PRÉHOSPITALIER

Le dernier mandat de la Fédération a débuté en pleine négociation du secteur préhospitalier. En effet, la négociation était en effet débutée depuis quelques mois lors du 42^e Congrès de la FSSS en 2012. En juin, la négociation a avancé sur certains enjeux, mais achoppait sur plusieurs autres. Les syndicats du secteur préhospitalier ont obtenu des mandats de grève pour faire avancer la négociation.

Le 6 juillet, une entente de principe est intervenue. Celle-ci a été rejetée en octobre 2012 par les travailleuses et travailleurs du secteur. Ceux-ci souhaitent poursuivre la négociation pour obtenir des gains. Les enjeux pécuniaires et la réorganisation des horaires de travail font partie des priorités de négociation sur lesquelles il demeure du travail à faire.

La négociation n'évoluant pas suffisamment rapidement, les syndicats du secteur ont intensifié les moyens de pression dès le mois de novembre et déclenchaient la grève le 24 décembre. Sans contrat de travail depuis 2010, ils se sont mobilisés sous le thème *Ensemble finissons la négo*. Les pourparlers bloquaient alors sur le régime de retraite qu'ils souhaitent bonifier et la rémunération, dont une demande de réduction des échelons salariaux. Début janvier 2013, une tournée de mobilisation s'est organisée pour accentuer la pression sur le gouvernement et faire avancer la négociation. Le 11 janvier, nous sommes parvenus à une entente de principe qui a été adoptée par les membres dans les semaines qui ont suivi.

L'entente comporte un volet pécuniaire qui prévoit une hausse des salaires de 6 % pouvant atteindre un maximum de 10,5 % selon la situation économique. L'entente contient aussi des mesures de reconnaissance professionnelle, dont une réduction du nombre d'échelons salariaux de 16 à 14 pour les ambulanciers non détenteurs d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en soins préhospitaliers. de plus, l'entente prévoit une bonification du régime de retraite.

La FSSS a aussi été active sur la question de l'équité salariale dans le secteur. En 2013, le Syndicat des employé-e-s d'Urgences-santé a obtenu une décision favorable dans un dossier plaidé devant la Cour supérieure portant sur le maintien de l'équité salariale.

Au début 2014, le manque de ressources ambulancières occupait une place importante dans le débat public. La mobilisation s'est mise en branle pour parvenir à améliorer les temps de réponse par une demande d'ajout de ressources. Plusieurs syndicats sont intervenus tout au long de l'année pour dénoncer le manque de ressources et l'impact que cela occasionne sur les services à la population, notamment sur les délais d'arrivée d'une ambulance sur le lieu d'un appel, suivant l'intervention des premiers répondants. Une entente a été conclue le 9 juillet 2015 dans le dossier d'Urgences-santé et permet de faire enfin reconnaître le problème par le Ministère et l'employeur. La FSSS continue à intervenir pour réduire les temps de réponse et améliorer l'offre de services pour la population.

La FSSS prend aussi une part active dans les discussions sur la réforme des services préhospitaliers d'urgence au Québec. Elle a déposé un mémoire en 2013 au comité national qui se penche sur la question¹² en y identifiant certains enjeux qui devraient être pris en compte par le gouvernement. La Fédération fait notamment valoir le fait que le vieillissement de la population, l'alourdissement de plusieurs cas et la complexification des actes médicaux sur la pratique des travailleuses et travailleurs du secteur préhospitalier doivent être au cœur de la réflexion. Nous avons aussi proposé des solutions sur la question de la stratégie d'intervention préhospitalière, sur le mode de financement des services préhospitaliers et sur la formation du personnel.

12 FSSS-CSN, *Rapport sur la modernisation de l'organisation et de la gestion des services préhospitaliers du Québec*, Document de réflexion et de discussion présenté au comité national sur les services préhospitaliers d'urgences au Québec, décembre 2013, <http://www.fsss.qc.ca/download/preshospitalier/Rapport%20CNSPU%20FSSS-CSN.pdf>

Le rapport de cette commission, déposé en novembre 2014, identifie plusieurs des problématiques que nous avons soulevées. Dans ce rapport, On retrouve par exemple la préoccupation pour la formation continue des paramédics, ainsi que pour l'amélioration des processus cliniques et des procédures de communication dans le secteur. Il reconnaît De plus que le financement des entreprises doit être basé sur les coûts réels et il mentionne le rôle clé joué par les techniciens ambulanciers paramédicaux, les premiers répondants et les répartiteurs médicaux d'urgence.

En avril 2016, le ministre Barrette indique enfin quelles sont ses intentions pour l'avenir des services préhospitaliers d'urgence au Québec. En réaction à la sortie du ministre, la Fédération indique être en accord avec l'objectif d'améliorer la façon dont les services ambulanciers sont financés et gérés et celui d'obtenir une meilleure reddition de comptes et plus d'imputabilité. Par contre, nous indiquons ne pas voir en quoi les moyens ciblés par cette réforme permettraient une amélioration des services, alors que le ministre demeure muet sur ce qu'il entend faire des sommes qu'une optimisation du financement pourrait dégager. Notamment, rien n'est prévu pour s'attaquer aux enjeux de la surcharge de travail dans les grands centres comme Montréal-Laval ni aux horaires de faction, toujours en vigueur dans plusieurs régions, un système désuet et inadéquat. La FSSS a tût fait de s'inquiéter des reculs que cette réforme pourrait instaurer en termes de négociation, alors que celle-ci semble vouloir réinstaurer des négociations entreprise par entreprise, ce qui constituerait un recul de plusieurs années.

Les discussions sur la négociation en cours se mettent en branle dès 2014. Les priorités de négociation sont alors identifiées et viseront à intervenir sur la question du salaire, du

régime de retraite, de la surcharge de travail, de la liste de rappel, de l'octroi de la période de repas, du congé annuel et de l'abolition des horaires de faction. C'est en mai 2015 que les pourparlers débutent officiellement, avec le dépôt des demandes syndicales, sous le thème *Affectés à nos priorités*. Les négociations démarrent lentement, alors que les employeurs et le MSSS se présentent à la table de négociation sans réel mandat. Fin mars 2016, nous commençons à nous mobiliser plus fortement et exigeons que la négociation prenne son envol. La FSSS indique clairement qu'elle n'acceptera pas de faire les frais d'une chicane entre les employeurs et le MSSS.

Faisant suite à nos nombreuses interventions à tous les niveaux, la CSAQ nous a annoncés, le 13 juin, la nomination d'un porte-parole, reconnaissant ainsi la légitimité de négocier pour l'ensemble des entreprises qu'elle représente dans le secteur préhospitalier au Québec. Le MSSS doit donner les mandats nécessaires pour que ses porte-paroles à la table de négociation puissent avancer. Les employeurs doivent aussi donner des mandats à leurs représentants à la table de négociation pour que nous parvenions à avancer sur les enjeux communs au personnel du secteur. C'est la seule manière de convenir d'une nouvelle convention collective et c'est à quoi nous travaillerons activement dans la suite de cette négociation.

Concernant le dossier des uniformes, des rencontres en lien avec l'annexe A de la convention collective ont permis de faire des avancées. Suivant ces rencontres, le MSSS a confirmé aux parties présentes qu'il acceptait de modifier l'uniforme. Le secteur préhospitalier de la FSSS fait tout en son pouvoir afin que le MSSS, Urgences-santé et les employeurs du réseau ambulancier au Québec soient en mesure de

fournir des uniformes à la hauteur des attentes des membres.

La FSSS est proactive pour donner un soutien au personnel du secteur préhospitalier, qui intervient au jour le jour dans des situations d'urgence. C'est pourquoi elle a conclu une entente avec la maison *La Vigile* dans la région de Québec pour offrir un soutien aux paramédics souffrant de problèmes de santé psychologique. En créant le fonds *Éric-Charbonneau*, la FSSS et ses syndicats du secteur préhospitalier sont en mesure d'offrir des services pour les personnes souffrant de plusieurs types de problèmes de santé psychologique, de la gestion des post-traumas à la dépendance. Cette collaboration démontre l'importance de passer à l'action pour la santé du personnel du secteur préhospitalier.

RESSOURCES INTERMÉDIAIRES ET RESSOURCES DE TYPE FAMILIAL (RI-RTF)

Le dernier mandat a laissé place à une campagne de changement d'allégeance syndicale et à une négociation pour les RI-RTF affiliés à la FSSS.

À la fin 2014, une période de changement d'allégeance syndicale se tenait dans le secteur des RI-RTF. C'est sous le thème *Pour ne plus être seules* que nous avons sollicité l'appui des RI-RTF. C'est plus de 700 familles d'accueil et RI-RTF qui ont joint les rangs de la CSN à la fin de cette période de changement d'allégeance syndicale, pour porter le nombre total de RI-RTF affiliées à la CSN à plus de 1500.

La négociation des RI-RTF a alors débuté, avec l'adoption des priorités de négociation. Celles-ci portaient sur le salaire, sur l'élargissement des mandats des comités locaux de concertation, sur la stabilité des ressources, le remplacement des ressources et le maintien du caractère familial de la ressource. Nous

avons organisé une tournée de consultation pour discuter des enjeux de cette négociation.

Le 11 novembre 2015, nous annonçons la signature d'une entente de principe pour les RI-RTF. Plus d'une dizaine de séances de négociation ont permis de mener à une entente qui constitue une réponse concrète à plusieurs difficultés quotidiennes et aux préoccupations exprimées par les membres. Cette entente permettra de mieux stabiliser les ressources, de mieux établir le respect du caractère familial des ressources, d'élargir le mandat du comité local de concertation et de mettre des balises pour permettre des remplacements aux RI-RTF.

À noter que ce secteur est lui aussi touché par des fusions d'accréditation syndicale suite à l'adoption du projet de loi 10. La création des nouvelles structures administratives du réseau complexifie davantage le travail de ces ressources. Nous devons mettre les efforts nécessaires pour continuer de représenter les centaines de RI-RTF affiliées à la FSSS.

SECTEUR DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS ET COMMUNAUTAIRES

Le secteur des établissements privés et communautaires a lui aussi fait les frais des mesures d'austérité du gouvernement Couillard. Plusieurs négociations ont eu lieu dans ce secteur dans le dernier mandat, alors que plusieurs nouvelles unités sont venues gonfler les rangs de la FSSS. Mais ce qui retient surtout l'attention, c'est la pression qui a été mise sur les groupes communautaires avec les mesures d'austérité.

Cette pression grandissante a d'ailleurs entraîné un envenimement des relations de travail dans certains de nos syndicats, ce qui a mené la Fédération à devoir intervenir pour améliorer le climat de travail. C'est que l'austérité a

pour effet de pousser plusieurs personnes qui recevaient des services du secteur public vers d'autres ressources. Le milieu communautaire subit cette conséquence indirecte de l'austérité, en plus de voir son financement continuellement compromis par les gouvernements.

C'est face à cette situation que les groupes communautaires ont lancé la campagne *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire* pour lutter contre le sous-financement du milieu communautaire. Les groupes communautaires demandent depuis longtemps un réinvestissement pour pouvoir continuer d'offrir leurs services. Ils chiffrent le manque à gagner à 225 millions de dollars. et avec l'augmentation des besoins, leur demande est plus que légitime. Nous devons compter sur l'implication de chaque composante du réseau pour continuer de donner des services de qualité en santé et services sociaux. Les groupes communautaires autonomes y jouent un rôle clé. Il faut maintenant les soutenir à la hauteur de leur importance et les accompagner dans leur lutte pour mettre un terme au transfert de missions du secteur public.

Cette campagne reçoit ainsi l'appui de la FSSS et la Fédération participera à plusieurs actions, notamment en ce qui concerne les journées de grève sociale des groupes communautaire en novembre 2014 et 2015. Cet appui témoigne des liens que nous tissons dans nos luttes. Pour la FSSS, c'est en travaillant à forger les alliances les plus larges possible que l'on peut parvenir à faire des gains contre des gouvernements qui n'ont que l'austérité en tête.

CONCLUSION : UNE COHÉSION DANS LES CHAMBOULEMENTS

Le mandat qui s'achève a été l'un des plus longs de l'histoire de la FSSS. Pris dans le tourbillon d'une conjoncture qui a demandé une tonne d'énergie et beaucoup d'adaptation, nous avons relevé plusieurs défis au cours de ces quatre années. L'ensemble des secteurs a été mis à contribution et a été confronté aux attaques sournoises de nos gouvernements. Si nous ne sommes pas parvenus à les faire reculer à chaque moment, notre détermination a permis d'obtenir des gains pour les travailleuses et travailleurs. Si nous avons parfois été essouffés face aux nombreuses luttes à mener, nous avons aussi vu se consolider une relève syndicale qui vient grandir les rangs des militant-es de la Fédération. Nous devons continuer d'inspirer nos membres à militer et à se mobiliser.

En nous mobilisant sans cesse, nous empêchons notre adversaire de réaliser tous ces projets de démantèlement de nos réseaux. De cela, nous devons nous féliciter. Mais il faut bien admettre qu'en tirant partout et de façon si agressive, les gouvernements sont souvent parvenus à leurs fins. C'est pourquoi nous devons redoubler d'ardeur pour que la Fédération demeure un incontournable dans le réseau de la santé et des services sociaux et pour continuer de prendre une part active dans la lutte pour nos réseaux.

Ce mandat qui se termine, il a été vécu dans d'innombrables chamboulements, mais avec une cohésion parfois fragile, bien que constante au sein de la direction politique de la Fédération. Face à autant d'attaques, nous devons faire tout en notre possible pour nous unir malgré nos différences.

Nous tenons à souligner et remercier tous ceux et celles qui ont fait partie de cette direction

politique au cours du présent et long mandat. Plusieurs y étaient au départ et, pour des raisons diverses, nous ont quittés. Nous voulons vous remercier pour vos qualités militantes et votre dévouement à l'amélioration des conditions de travail des membres de la FSSS et à la sauvegarde de nos réseaux publics.

POUR réussir encore à relever les défis qui nous attendent, nous devons nous inspirer de ce qui a fait notre succès dans le dernier mandat. Nous devons continuer à être l'organisation syndicale la plus déterminée à défendre nos emplois et nos services publics.

POUR le réseau de la santé et des services sociaux!

POUR le réseau des services de garde éducatifs!

POUR la FSSS!

ANNEXE 1

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU 42^E CONGRÈS DE MAI-JUIN 2012 ET DU CONSEIL FÉDÉRAL SPÉCIAL DES 23 ET 24 OCTOBRE 2012

VIE SYNDICALE

- ✧ Que la FSSS poursuive la démarche de réflexion sur la vie syndicale en produisant un outil pour faire le bilan local du fonctionnement syndical; que tous les syndicats fassent périodiquement une évaluation de leur fonctionnement en vue d'identifier ce qu'ils peuvent améliorer afin d'agir sur les constats relevés dans le cadre de la démarche de réflexion sur la vie syndicale 2011-2012; que cette évaluation vise à mesurer notamment l'efficacité de la structure syndicale sur la résolution des problèmes, le degré d'implication des membres dans la résolution de leurs problèmes au travail; qu'elle favorise, à partir de modèles d'organisation, la déconcentration des activités syndicales, une présence efficiente d'officiers ou de délégués responsables dans le plus grand nombre de points de service, de secteur d'activité ou de département;
- ✧ que les syndicats renforcent leurs liens avec leurs membres en gardant en tête que l'information et l'implication syndicales reposent sur des échanges directs et réguliers avec les membres et qu'elle réponde aux préoccupations des membres tout en faisant connaître les réalisations du syndicat;
- ✧ que le recrutement et la formation de la relève soient une priorité : qu'à cet effet, la FSSS mette en place un comité composé majoritairement de jeunes pour réfléchir sur la place des jeunes dans nos syndicats, sur les problèmes spécifiques auxquels ils sont confrontés dans les syndicats, de tous les domaines couverts par la FSSS, pour trouver des réponses aux questions concernant l'ouverture des jeunes au syndicalisme;
- ✧ que la FSSS dégage des fonds pour venir en appui aux syndicats pour libérer les membres aux fins de la participation des jeunes;
- ✧ que la FSSS, dans le cadre du prochain mandat, organise un colloque sur la place des 35 ans et moins dans nos syndicats et que celle-ci fasse rapport au conseil fédéral régulier suivant le colloque;
- ✧ que l'exécutif de la FSSS fasse une nouvelle tournée régionale pour poursuivre les échanges sur la vie syndicale et sur les valeurs fondamentales qui sous-tendent notre action syndicale à la CSN;
- ✧ qu'un suivi de l'évolution de la démarche sur la vie syndicale soit assuré au plan régional, qu'il soit coordonné par la conseillère ou le conseiller syndical au niveau national responsable de la vie syndicale et qu'un bilan soit présenté au prochain congrès.

VALORISATION, PROMOTION ET PRÉSERVATION DES SERVICES PUBLICS

- ✧ Que la Fédération et ses syndicats affiliés poursuivent la campagne Valorisation, promotion et préservation des services publics, mettent tout en œuvre pour consolider et favoriser l'essor d'un régime public de santé et de services sociaux accessible à toutes et à tous sans distinction de moyens;
- ✧ que la FSSS et ses syndicats affiliés agissent sur ces enjeux :
 - en poursuivant la mise en place de sa structure VPP à tous les niveaux par le biais de formations, de développement d'outils et par la mise en place de mécanismes de coordination, de communication et de collaboration de façon à maximiser nos capacités d'opposer des alternatives publiques aux projets de privatisation en vue d'améliorer la qualité des services ainsi que les conditions de travail;
 - en réclamant l'élargissement de la couverture publique, notamment pour les personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement, de façon à assurer l'intégralité et l'accessibilité des services;
 - en encourageant puis en participant, avec la CSN, aux changements sociaux requis pour atteindre les objectifs rattachés à cette campagne incluant, si nécessaire, la grève générale et sociale en collaboration avec nos partenaires syndicaux et alliés populaires et étudiants;
 - en revendiquant que l'État intègre, réintègre et assure un meilleur contrôle sur tous les services publics y compris les services administratifs et de soutien actuellement gérés par des tiers notamment, par des fondations. Qu'à cette fin, des représentations soient faites pour ramener les soins qui sont payés par des organismes tels la SAAQ et la CSST dans nos services publics.

LEADERSHIP EN ORGANISATION DU TRAVAIL

- ✧ Que les syndicats exercent leur leadership en organisation du travail et s'inspirent des pistes d'actions syndicales suivantes :
- ✧ qu'un débat soit fait à l'exécutif syndical pour faire des dossiers d'organisation du travail une priorité; que le comité exécutif assigne une personne responsable aux dossiers d'organisation du travail;
- ✧ que le comité exécutif prévoit un budget pour permettre au syndicat de s'organiser et d'assumer les besoins inhérents à l'organisation du travail;
- ✧ que la conseillère ou le conseiller syndical soit mis à contribution;
- ✧ que le comité exécutif délègue, lorsque pertinent, des responsabilités en organisation du travail aux membres du conseil syndical, le cas échéant;

- ✧ qu'une structure et un plan de communication syndicaux soient définis pour rejoindre chacune et chacun des membres touchés par un projet en organisation du travail;
- ✧ que les questions d'organisation du travail soient traitées avec l'employeur dans le cadre d'un comité paritaire (p. ex. : comité de relations de travail);
- ✧ qu'une entente de fonctionnement paritaire incluant les conditions qui s'y rattachent soit convenue avec l'employeur;
- ✧ que les balises d'approche participative soient définies pour chacune des étapes du projet d'organisation du travail (démarrage, implantation, suivi des solutions);
- ✧ que les syndicats bénéficient d'une formation;
- ✧ qu'un réseautage de partage d'expériences s'effectue entre les syndicats ayant vécu des projets en organisation du travail,
- ✧ et que la FSSS accompagne ses syndicats à travers le processus d'organisation du travail.

Communications

- ✧ Que la FSSS et les syndicats travaillent conjointement à la diffusion publique de leurs préoccupations et leurs réalisations dans les différents domaines d'intervention couverts par la FSSS, et ce, tant au niveau national que régional;
- ✧ que la FSSS supporte les syndicats dans la production d'information à diffuser à leurs membres;
- ✧ que la FSSS et ses syndicats accordent plus d'attention à l'éducation politique en appui à la défense des services publics;
- ✧ que la FSSS augmente ses ressources affectées aux communications et à l'action politique afin de supporter une action et une présence publique plus soutenues des syndicats, des secteurs public et privés et des différentes missions dans lesquelles œuvrent les membres de la Fédération.

ANNEXE 2

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DU CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DU 11 AU 15 MAI 2015

RÉSOLUTION NO 1

Afin de financer pleinement les services publics y compris les services de garde, la FSSS exige du gouvernement du Québec :

- ✧ qu'il mette un terme aux politiques d'austérité pour lesquelles il n'a reçu aucun mandat du peuple québécois alors qu'elles ont pour effet de creuser les inégalités tout en nuisant à l'économie de la province;
- ✧ qu'il réinvestisse dans nos infrastructures sociales et dans le secteur public pour relancer et soutenir la croissance de l'économie québécoise ;
- ✧ qu'il instaure des mesures pour augmenter ses revenus en rétablissant pleinement la progressivité des contributions fiscales et en imposant davantage les plus grandes fortunes individuelles, financières et corporatives ainsi que toutes les formes de revenus dont celles-ci disposent ici ou à l'étranger, notamment les gains de capitaux et les revenus cachés dans les paradis fiscaux ;
- ✧ qu'il mette un terme aux PPP, à la privatisation et à la marchandisation de la santé et des services sociaux ainsi que des services de garde ;
- ✧ qu'il intervienne auprès du gouvernement fédéral afin que soient augmentés les transferts fédéraux en santé au niveau qui est requis pour financer l'ensemble des services nécessaires permettant de répondre aux besoins de la population en services de santé et en services sociaux.

RÉSOLUTION NO 2

Que la FSSS exige du gouvernement du Québec qu'il fasse de la réduction des inégalités sa plus grande priorité ainsi qu'un principe directeur de son action gouvernementale.

RÉSOLUTION NO 3

Que la FSSS exige du gouvernement du Québec qu'il mette un terme à sa politique d'équilibrer les finances publiques en sabrant les services à la population et en appauvrissant les travailleuses et travailleurs œuvrant dans le secteur public ainsi que celles et ceux dispensant les services aux citoyens qui sont financés par l'État.

RÉSOLUTION NO 4

Que la FSSS exige du gouvernement du Québec :

- ✧ qu'il établisse un régime unique d'assurance médicaments entièrement public;
- ✧ qu'il établisse sans délai une politique d'achat et une réglementation des prix des médicaments prescrits dont l'efficacité est démontrée par des données probantes, qu'ils soient d'origine ou génériques, et ce, en ayant pour objectif de les rendre accessibles au meilleur prix payé ailleurs

dans le monde pour le même type de médicament, et que les sommes ainsi économisées annuellement par le régime public soient entièrement réinvesties dans les services de santé et les services sociaux.

RÉSOLUTION NO 5

Que la FSSS exige du gouvernement du Québec :

- ✦ qu'il fasse assumer par une fiscalité plus équitable l'accroissement des revenus qu'il a consentis aux médecins depuis 2007, et qu'il cesse de faire payer cet enrichissement considérable par des coupures de services et par un appauvrissement des travailleuses et travailleurs œuvrant dans le secteur public ainsi que de celles et ceux assurant les services aux citoyens qui sont financés par l'État ;
- ✦ qu'il entreprenne une révision du mode de rémunération des médecins afin d'en limiter les effets inflationnistes sur le budget de la santé et des services sociaux ;
- ✦ qu'il prenne toutes les mesures à sa disposition afin d'enrayer le désengagement de médecins de l'assurance maladie.

RÉSOLUTION NO 6

Que la FSSS exige du gouvernement du Québec qu'il augmente les services et rétablisse l'universalité des services de garde par les tarifs journaliers uniques pour tous, indépendamment du revenu familial, et ce, au niveau de ceux qui avaient été promis par le PLQ au cours de la campagne électorale de mars et avril 2014.

RÉSOLUTION NO 7

- ✦ Que la FSSS et ses syndicats affiliés travaillent en vue de la mise en place d'une grève sociale en alliance avec d'autres organisations syndicales, groupes populaires et étudiants;
- ✦ qu'ils fassent tout en leur pouvoir pour parvenir à forcer le gouvernement à reculer dans son plan de démantèlement de l'État et de l'appauvrissement du peuple québécois avec ses politiques d'austérité;
- ✦ que la FSSS intervienne auprès de la CSN et de ses instances appropriées pour en faire la promotion, qu'elle se dote d'outils et qu'elle prévoie les ressources financières pour soutenir ses syndicats affiliés;
- ✦ que la FSSS présente un rapport au plus tard au prochain conseil fédéral régulier.

RÉSOLUTION NO 8

Que la FSSS réitère au gouvernement que les demandes salariales faites dans le cadre des négociations du Front commun sont un moyen efficace de réduire les inégalités.

RÉSOLUTION NO 9

Que la FSSS invite la CSN à organiser, en collaboration avec l'ensemble du mouvement syndical, communautaire et populaire, une manifestation mensuelle contre l'austérité.

RÉSOLUTION NO 10

- ✧ Que le congrès extraordinaire donne le mandat au comité exécutif de faire toutes les dépenses nécessaires, d'ici le congrès régulier, afin d'atteindre nos objectifs à la négociation et à la résistance au démantèlement des réseaux ;
- ✧ que les dépenses soient entérinées par le bureau fédéral et présentées en conseil fédéral.

ANNEXE 3

PROPOSITION ADOPTÉE LORS DU CONSEIL FÉDÉRAL DE LA CATÉGORIE 1 DU 10 MARS 2016

- ✧ Considérant que la FIQ a créé un précédent dommageable en acceptant de négocier avec le gouvernement le droit à l'équité salariale lors de la dernière négociation;
- ✧ Considérant l'entente convenue entre le Conseil du trésor et la FIQ le 5 décembre 2015 relativement aux plaintes de maintien de l'équité salariale pour le personnel de la catégorie des soins infirmiers et cardiorespiratoires et pour laquelle les autres organisations syndicales (CSQ et FTQ) représentant du personnel dans cette catégorie ont accepté ces mêmes conditions;
- ✧ Considérant que la FSSS a refusé l'entente de principe incluant les conditions à la renonciation au droit au maintien de l'équité salariale;
- ✧ Considérant que suite à ce rejet et le refus de la FSSS de renoncer au droit au maintien de l'équité salariale, le Conseil du trésor a lancé un ultimatum à la FSSS pour s'entendre avec le gouvernement et signer une nouvelle convention collective sous la menace de l'adoption d'une loi spéciale pouvant inclure des mesures moindres que l'entente intervenue avec d'autres organisations syndicales, soit des mesures de représailles;
- ✧ Considérant l'intransigeance du Conseil du trésor à convenir d'autres modalités que celles intervenues dans l'entente FIQ pour régler les plaintes de maintien de l'équité salariale;
- ✧ Afin d'éviter ces représailles pour les membres de la FSSS :
 - que le conseil sectoriel mandate la FSSS de souscrire à l'entente convenue entre le Conseil du trésor et la FIQ tel que transmis à la FSSS le 5 décembre 2015, et ce, avec les adaptations de concordance nécessaires le cas échéant ainsi que l'addendum à celle-ci élaboré pour tenir compte des paramètres d'augmentation convenus le 17 décembre 2015.

ANNEXE 4

LISTE DES PROJETS DE LOI PRÉSENTÉS LORS DU MANDAT 2012-2016

40^e législature, 1^{ère} session (30 octobre 2012 – 5 mars 2014)

41^e législature, 1^{re} session (20 mai 2014 -)

- Projet de loi no 2 (2014, chapitre 8)
- Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance
- Projet de loi no 4 (2014, chapitre 4)
- Loi modifiant la Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic
- Projet de loi no 10 (2015, chapitre 1)
- Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales
- Projet de loi no 20 (2015, chapitre 25)
- Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée
- Projet de loi no 52 (2014, chapitre 2)
- Loi concernant les soins de fin de vie
- Projet de loi no 97 (2016, chapitre 14)
- Loi modifiant certaines lois instituant des régimes de retraite applicables aux employés du secteur public

RAPPORT DU COMITÉ DE CONDITION FÉMININE

RAPPORT DU COMITÉ DE CONDITION FÉMININE

LAUSTÉRITÉ S'ATTAQUE AUX FEMMES

C'est à travers une conjoncture houleuse que s'est déroulé le dernier mandat du comité de condition féminine. Les membres du comité de condition féminine ont dû relever leurs manches, repousser l'actualisation de certaines propositions confiées lors du dernier mandat et faire résonner leur tambour, pour que la voix des femmes soit entendue haut et fort durant cette période de grands chambardements et de mise en place de politiques d'austérité envers les femmes.

Les membres du comité de condition féminine sont intervenues à de nombreuses reprises pour dénoncer des mesures austères, des projets de loi, des coupures de services, le démantèlement du filet social, etc. qui sont venus porter atteinte au droit à l'égalité et à la justice pour toutes et tous. Que ce soit au niveau économique, politique ou social, l'austérité creuse les inégalités entre les femmes et les hommes. Ce saccage austère est une violence faite aux femmes.

Le gouvernement libéral s'est entre autres attaqué au démantèlement de nos services publics de santé et de services sociaux. Il s'est aussi lancé dans une gestion austère des acquis sociaux en s'attaquant notamment aux services de garde, aux subventions octroyées aux organismes communautaires, etc.

Lorsqu'on constate que 80 % des travailleuses du réseau de la santé et des services sociaux sont des femmes et que les services de garde et organismes communautaires sont des milieux très fortement féminins, il est difficile de ne pas dénoncer ces mesures comme étant des attaques directes aux droits des femmes.

Comme l'ont souligné plusieurs études, dont celle de l'IRIS parue en mars 2015, les femmes sont davantage touchées par les mesures d'austérité. En effet, d'une part parce qu'elles occupent la majorité des emplois dans les services publics, lorsqu'il y a désinvestissement de la part de l'État et coupures de postes, ce sont des emplois majoritairement occupés par des femmes qui sont affectés. Aussi, avec l'effritement du système de santé, ce sont les femmes qui pallient le manque de services en étant davantage à la maison comme mères et proches aidantes et en assurant les soins de base à la famille. Elles sont également les prestataires de ces services, particulièrement les femmes en situation de pauvreté.

Il est également essentiel de rappeler le rôle crucial de notre réseau des services de garde dans l'émancipation des femmes québécoises. Lorsqu'on s'attaque à ce réseau, on s'attaque à l'avancement du droit des femmes. Ce réseau a permis entre autres d'augmenter de façon significative le nombre de femmes sur le marché du travail et les mesures d'austérité actuelles fragilisent l'égalité des chances des femmes et des enfants.

Pour toutes ces raisons, le comité de condition féminine s'est mobilisé en collaboration avec différents groupes, afin de contrer ces mesures qui nuisent à l'égalité entre les femmes et les hommes et nous continuerons de lutter et de résister!

Dans ce rapport, nous allons résumer les principales actions et réalisations du comité et indiquer des perspectives de travail pour le prochain mandat.

LE COMITÉ DE CONDITION FÉMININE

Depuis le début du mandat en 2012, il y a eu quelques changements au niveau de la composition des membres du comité de condition féminine.

Les membres du comité de condition féminine :

Josée Marcotte, vice-présidente responsable du personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration et responsable du dossier de la condition féminine;

Céline Pageau, Syndicat des travailleuses et travailleuses du Centre jeunesse de Montréal;

Caroline Pelletier (jusqu'en février 2014), Syndicat des employé-es de bureau du CRSSSRN;

Nadine Lavoie, Syndicat des paramédics Saguenay-Lac- St-Jean Nord FSSS-CSN;

Marie-Josée Tremblay, Syndicat des employé(e)s du CSSS La Baie-CSN;

Josée Pelletier (jusqu'en septembre 2015), Syndicat du Centre jeunesse de Laval;

Marie-Hélène Plourde (depuis décembre 2015), Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont- CSN;

Nathalie Fontaine (depuis décembre 2015), Syndicat des travailleuses (travailleurs) en CPE;

Geneviève Moreau, conseillère syndicale FSSS-CSN.

Nous avons toutes travaillé solidairement à l'amélioration des conditions des femmes.

NON À L'AUSTÉRITÉ, OUI À LA REDISTRIBUTION DE LA RICHESSE!

Pour contrer cette destruction sociale, le comité de condition féminine a suivi de près les décisions gouvernementales en matière d'austérité pour analyser et dénoncer les impacts de ces mesures sur les femmes, en collaboration avec divers groupes.

Dans ce contexte d'austérité, le comité de condition féminine a dû suspendre l'application de certaines recommandations de son mandat. En effet, certaines recommandations n'ont pu être réalisées, mais nous comptons les actualiser au cours du prochain mandat, soit l'organisation d'une journée réseau et la production d'un guide de prévention en matière de harcèlement et de violence et des suggestions de divers moyens aux syndicats pour agir sur la prévention de la violence et le harcèlement dans le cadre de leurs fonctions syndicales. À l'instar de la décision du Conseil fédéral qui a priorisé la lutte au projet de loi 10, la défense du réseau des services de garde et la négociation, le comité de condition féminine FSSS a priorisé ses actions et s'est impliqué activement dans la lutte à l'austérité. Nous sommes restées debout et solidaires face aux événements des dernières années. Nous avons ainsi rapidement considéré que notre place était au cœur de cette lutte à laquelle nous avons toutes pris part.

LES FEMMES VEULENT SE FAIRE ENTENDRE

L'idée d'utiliser des tambours lors de marches ou de manifestations était déjà en branle à ce moment. Disons qu'elle ne pouvait arriver dans un meilleur moment. C'est armé de leur tambour que les femmes du comité de condition féminine ont fait entendre leur indignation. Nous avons utilisé nos instruments comme porte-voix aux quatre coins du Québec. Des ateliers de percussions offerts aux militantes et militants de la Fédération ont permis de grandir les rangs lors des grandes marches et manifestations. Il était hors de question que nous restions silencieuses pendant que le gouvernement mettait la hache dans nos acquis sociaux, s'attaquait à nos services publics et nos services de garde, augmentait l'appauvrissement des travailleuses du réseau, mettait en péril le maintien au travail de centaines de

femmes, bafouait le droit à l'équité salariale, etc. Nous avons opté pour cet instrument, car à certains endroits dans le monde, cet instrument est réservé aux hommes. Nous avons choisi ce moyen, car nous ne voulions pas regarder passer la parade, mais la mener. Nous voulions manifester notre colère de manière à rassembler d'autres personnes autour de notre indignation et nous voulions surtout nous faire entendre.

En cours de mandat, nous avons également utilisé différents moyens afin de nous faire voir et entendre et porter notre message de respect et d'égalité. Des pancartes, des slogans, des vêtements, nos voix, des cordes à linge, des cassettes, etc.

Le thème du 8 mars 2016 « Appel à toutes pour se faire entendre » évoquait les mobilisations de la dernière année et celles qui se poursuivent. Pensons aux actions et manifestations féministes, populaires, communautaires et syndicales contre les mesures d'austérité, aux actions de la Marche mondiale des femmes qui ont mobilisé des milliers de femmes au Québec et dans le monde, aux mobilisations contre les violences envers les femmes ou aux actions du mouvement féministe en solidarité avec les femmes autochtones pour réclamer une commission d'enquête sur les femmes autochtones disparues et assassinées. Pensons également aux travailleuses et travailleurs du secteur public mobilisés pour défendre les services publics et des conditions de travail et de vie décentes, aux travailleuses de services de garde.

Toutes ces mobilisations témoignent de la force des mobilisations et des actions des femmes pour défendre et revendiquer l'égalité et la justice pour toutes! Il est nécessaire de continuer à faire entendre nos voix pour dénoncer les politiques sexistes du gouvernement libéral.

Vous trouverez ci-dessous quelques champs d'action pour lesquels nous nous sommes impliquées. Cette liste n'est toutefois pas exhaustive, mais cela vous donnera sans doute un aperçu de notre implication.

LA PLACE DES FEMMES

RÉSOLUTION DU 41^E CONGRÈS FSSS

Que les syndicats désignent un membre du comité exécutif responsable du dossier de condition féminine et qu'ils s'assurent que ce dossier soit toujours assumé par une femme. Depuis les dernières années, le comité de condition féminine a sensibilisé ses syndicats à la place des femmes dans leur organisation. Déjà plus de 50 % des syndicats ont désigné un membre de leur comité exécutif responsable du dossier de la condition féminine et ont confié ce dossier à une femme.

Le comité a pu constituer une importante liste des responsables à la condition féminine et une banque d'adresses de courrier électronique en utilisant divers moyens : rappels lors des congrès et conseils fédéraux, lors de la tenue d'activités, via la page Facebook, etc.

Une représentation équitable des femmes doit constamment faire partie de nos préoccupations afin de nous assurer que la réalité des femmes et leurs problèmes spécifiques soient pris en compte dans l'ensemble des dossiers et activités du mouvement. Bien qu'il y ait eu certaines avancées, il y a encore plusieurs déficits en termes de représentativité féminine autant à la CSN, à la FSSS, aux conseils centraux, que dans nos syndicats locaux. Nous devons avoir le souci constant de tenter de pourvoir les postes en fonction du nombre de femmes que nous représentons en suscitant des candidatures féminines et en les encourageant à exercer des fonctions syndicales. À la FSSS, c'est près de 80 %

des membres qui sont de femmes. C'est pourquoi, lors du mandat actuel, nous avons poursuivi les travaux menant à élaborer la liste de distribution, mais la conjoncture politique libérale nous a empêchées de mener à bien le projet. Lors du prochain mandat, nous poursuivrons notre travail de sensibilisation et nous continuerons à inciter les syndicats à désigner une personne responsable du dossier de la condition féminine au sein de leur comité exécutif.

Lors du précédent mandat, le comité a adopté le gerbera rose comme logo afin de le représenter, le pistil de la fleur étant représenté par un micro. Sachant qu'encore plusieurs femmes hésitent à prendre la parole, les membres du comité ont jugé important de rappeler que les femmes ont leur place au sein de notre société et que notre voix doit être entendue. Ce logo illustre notamment l'importance de prendre la parole, car s'exprimer c'est aussi une façon de prendre sa place. Le comité a également produit un logo interactif durant le présent mandat.

Dans un souci d'information et de conscientisation des militants et militantes de la FSSS-CSN sur l'actualité et sur les événements touchant les femmes, le comité de condition féminine a rendu disponible aux membres intéressés une page Facebook dans laquelle il publie des articles d'actualité et événements en lien avec la condition féminine. Plus de 250 personnes suivent déjà la page. Il est toujours possible de vous abonner à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/conditionfemininefsss/>

Aussi, sur le site Web de la FSSS-CSN, une section spéciale est dédiée aux divers comités, dont le comité de la condition féminine. Vous y trouverez des documents de toutes sortes, tels que les bulletins *La Voix des femmes*, les *Guides des droits parentaux* (secteurs public et privés), certaines lois (assurance parentale),

des tracts, ainsi que plusieurs autres publications émises par le comité. Nous vous invitons à consulter régulièrement cette section.

LE BULLETIN LA VOIX DES FEMMES

Le bulletin *La voix des femmes* est publié notamment lors de certaines instances fédératives afin de sensibiliser les membres sur des sujets touchant spécifiquement les femmes. Depuis sa première édition, quatre parutions ont été distribuées dont deux pendant le présent mandat.

En novembre 2013, un enjeu était sous toutes les tribunes : la charte de la laïcité a fait l'objet du bulletin. Les élections d'avril 2014 ont mis un terme à cette charte. En novembre 2015, dans le bulletin était dénoncée l'austérité du gouvernement Couillard qui empêche les femmes d'avancer et d'atteindre l'égalité.

Nous avons également produit, durant le présent mandat, divers articles ou communiqués.

NOS NÉCESSAIRES ALLIANCES AVEC LE MOUVEMENT DES FEMMES ET LE MILIEU SYNDICAL

LA COORDINATION NATIONALE DES FEMMES DE LA CSN

Le comité de condition féminine FSSS-CSN participe à la coordination nationale des femmes de la CSN qui regroupe les femmes du comité national de la condition féminine de la CSN ainsi que les représentantes des comités des conseils centraux et des fédérations. Les rencontres de cette coordination visent notamment à concilier et arrimer les activités des comités de condition féminine des fédérations de la CSN et ses conseils centraux.

LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC (FFQ)

La FSSS est membre de la FFQ et le comité de condition féminine participe à ses instances et à plusieurs de ses activités. Tout au long du mandat, les appels à la solidarité sont relayés à la FSSS et vice-versa, maintenant ainsi la vivacité du réseau féministe au Québec.

Les craintes quant aux impacts des politiques conservatrices et néolibérales sur les femmes, et plus particulièrement sur le financement des groupes travaillant à la défense collective des droits des femmes, sont devenues une réalité très concrète pour la FFQ confrontée ces derniers mois à une baisse importante de revenus. Il importe plus que jamais d'adhérer, d'encourager et de soutenir financièrement la FFQ.

Les difficiles questions en lien avec la laïcité, les accommodements raisonnables, le port du voile islamique ou d'autres signes religieux ont suscité de nombreux débats dans l'ensemble du mouvement des femmes.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Chaque année, les syndicats locaux sont encouragés à faire une activité afin de souligner la Journée internationale de la femme. En 2013 et 2014, les membres du comité de condition féminine ont participé aux activités de leur région respective, organisées par les conseils centraux. Le 8 mars est une journée particulièrement importante pour les femmes. Cette journée permet de rappeler comment les femmes ont dû lutter pour leurs droits et que ces derniers ne sont pas acquis. Nous le constatons encore avec les thèmes définis pour le 8 mars de chaque année et qui ont guidé nos actions tout au long de notre mandat.

2013 : Le féminisme, plus actuel que jamais... pour des lendemains égalitaires

2014 : Des clés à la portée de toutes

2015 : Femmes en marche pour l'égalité-Solidaire contre l'austérité!

2016 : Appel à toutes pour se faire entendre!

L'ÉQUITÉ SALARIALE, UNE LOI, UN DROIT!

En mars 2016, dans le cadre de la Journée internationale de la femme, les membres du comité de la condition féminine se sont réunies avec plusieurs militantes devant le bureau de la Commission de l'équité salariale vêtues en habit et cravate pour protester contre ce gouvernement qui a poussé la limite de l'indécence en forçant la négociation du droit à l'équité salariale lors de la dernière négociation dans le secteur public.

LA FUSION DE LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Le comité de condition féminine craint les impacts de la décision du gouvernement libéral concernant la fusion de la *Commission de l'équité salariale* avec d'autres organismes. Il s'agit d'un recul historique des progrès réalisés pour les femmes, mais toujours fragiles, sur le droit à l'égalité et l'équité salariale. Il y a des risques majeurs d'une dérive en matière d'équité salariale; nous devons demeurer vigilantes.

LE SOMMET DES FEMMES 2016

Ce fut les 3 et 4 mars 2016 que s'est déroulé le Sommet des femmes du Québec. Ces dates coïncident avec le 75^e anniversaire de l'obtention du droit de vote des femmes québécoises. Le pouvoir social, économique et politique était au cœur de nos discussions, ainsi que la représentativité des femmes dans les entreprises et les milieux syndicaux.

Nous étions près de 1000 femmes (ainsi que quelques courageux hommes) à nous réunir au Palais des congrès de Montréal pour cette occasion. Quatre membres du comité de condition féminine ont participé à des ateliers de discussion avec des femmes de tous âges et de toutes origines afin de trouver des pistes de solutions et ainsi atteindre une réelle égalité entre les femmes et les hommes. Des conférencières nous ont éclairés sur des enjeux primordiaux des conditions de vie des femmes; des luttes que nous devons poursuivre.

De toutes les personnes présentes, une femme brillait par son absence : la vice-première ministre Lise Thériault, irresponsable libérale du dossier de la condition féminine. Le premier ministre, Philippe Couillard, était également absent du Sommet, se trouvant à Vancouver. L'organisation du Sommet des femmes a fait savoir qu'elle lui avait offert de lui dépêcher un caméraman à Vancouver pour qu'il puisse enregistrer son message, mais il n'aurait pas répondu à l'invitation. C'est à croire qu'il est vrai que les Libéraux n'aiment pas les femmes! (réf. Lux éditeur, Aurélie Lanctôt)

GUIDE DES DROITS PARENTAUX SECTEURS PRIVÉS ET COMMUNAUTAIRES

Lors du précédent mandat, le comité de condition féminine de l'époque avait mis en place un guide sur les droits parentaux. Récemment, nous y avons apporté quelques mises à jour importantes portant sur les secteurs privés et communautaires. Nous y avons entre autres intégré le secteur des ressources intermédiaires et des ressources de type familial (RI-RTF) et les responsables de services garde en milieu familial. D'ailleurs, une section est dédiée aux lois de la *Charte des droits et libertés de la personne* qui protège les parents pouvant vivre de la discrimination.

Rappelons qu'au mois de juin 2002, la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* a été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale, accordant ainsi aux gais et lesbiennes l'ensemble des droits conjugaux et parentaux. Il était donc nécessaire et primordial d'inclure, dans nos guides, cette loi qui traite de l'égalité.

Le RQAP se joint donc à d'autres instances gouvernementales, comme la *Régie de l'assurance-maladie du Québec* ou *Passeport Canada*, qui ne font aucune discrimination dans l'octroi de leurs services.

Enfin, les sections concernant les conditions d'admissibilité et la procédure à suivre lors d'une demande de prestation ont été intégrées en fonction des lois qui sont mises à jour.

L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE

Le comité a pour mandat de souligner la journée du 6 décembre (tuerie de la Polytechnique) et la campagne 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes lors des conseils fédéraux réguliers ayant lieu chaque automne. Ainsi, nous avons souligné de différentes façons cette journée notamment en rendant hommage à toutes les femmes victimes de violence, en distribuant de rubans blancs. En 2013, nous avons présenté un mini-quiz sur l'heure du dîner dans le but de réunir des militantes et militants et d'échanger sur l'histoire du féminisme. Finalement, en 2015, nous avons voulu mettre des visages sur les noms de ces 12 femmes qui n'ont malheureusement pu aller au bout de leurs ambitions. Un hommage à chacune d'elles a été rendu au conseil fédéral de décembre 2015.

COMITÉ D'AIDE ET DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET DE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

Ce comité, formé de Josée Marcotte, Geneviève Moreau, Céline Pageau, Marie-Josée Tremblay, Gisèle Charette (vice-présidente régionale de la Côte-Nord) et Gaston Langevin (vice-président régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean), tient un rôle d'information et de prévention, et ce, en collaboration avec les autres membres du comité de condition féminine.

Le comité a été mis en place et des démarches de recherche d'informations ont été initiées. Toutefois, le comité a suspendu ses travaux considérant la conjoncture. Le comité de condition féminine mettra une emphase importante au cours du prochain mandat afin de poursuivre la recommandation du 42^e Congrès de la FSSS-CSN.

DES ACTIONS, NOUS EN AVONS FAIT PLUSIEURS... PLUS DE 50

Nous ne pouvons pas énumérer l'ensemble des actions, mais choisi d'en nommer quelques-unes. Toutefois, nous avons produit un visuel pour illustrer l'ensemble de notre implication :

En mars 2015, plusieurs groupes ont participé en grand nombre à une manifestation dans les rues de la grande métropole pour protester contre l'austérité. Le comité de condition féminine y a participé également en dénonçant les mesures d'austérité avec des messages inscrits sur des vêtements suspendus à une corde à linge et en jouant du tambour pour faire entendre notre désaccord face aux coupures du gouvernement.

Le 17 octobre 2015, nous avons participé à la Marche mondiale des femmes qui se déroulait à Trois-Rivières. Sous le thème « Libérons nos corps, notre Terre, nos territoires », nous avons été plus de 10 000 personnes, jeunes, plus

vieilles, femmes et hommes, à défiler dans les rues trifluviennes. Par la suite, 1000 femmes, dont les membres du comité, ont participé à un « die-in » afin de ne pas laisser dans l'oubli les 1186 femmes autochtones disparues ou assassinées depuis 30 ans... un moment chargé d'émotions.

Le projet de loi C-452 nous a beaucoup préoccupées. Ce projet de loi renverserait le fardeau de la preuve vers l'exploiteur et les femmes n'auraient plus à témoigner contre leurs proxénètes, ce qui est actuellement le principal obstacle à l'arrestation de ces derniers. Leurs biens pourront être saisis et les sentences être cumulées. Cette loi est toujours un projet, car le premier ministre fédéral, Justin Trudeau, ne signe pas le décret pour que ce projet devienne une loi et ainsi protéger nos filles et les femmes qui sont sous l'emprise de ces hommes. Nous avons interpellé le premier ministre fédéral au moyen d'une lettre afin de le sommer d'agir rapidement dans ce dossier.

Sensibles aux difficultés que vivent les femmes qui subissent de la violence et afin de leur apporter un brin de réconfort, nous avons organisé une collecte d'échantillons de produits fournis dans les chambres d'hôtel lors du conseil fédéral de novembre 2015. Surprises et heureuses du succès de cette collecte, nous avons remis un panier-cadeau varié à 15 centres affiliés à la CSN qui viennent en aide aux femmes victimes de violence. Mission accomplie : nous avons mis un brin de chaleur dans le cœur des femmes qui avaient besoin de se sentir importantes à un moment particulièrement difficile de leur vie et le comité de condition féminine a l'intention de répéter régulièrement cette action.

Aussi, la sauvegarde des services de garde nous tient particulièrement à cœur. Les compressions budgétaires et la modulation de ses services sont une attaque directe faite aux femmes.

Lise Thériault et, après le remaniement ministériel, Sébastien Proulx, sont deux dangereux personnages qui nous donnent beaucoup de fil à retordre. Les membres des CPE, RSG et le comité de la condition féminine FSSS ont grandement participé à la campagne *Un réseau qui fait grandir*. Nous avons participé à plusieurs actions en lien avec ces deux secteurs.

Notre colère et notre indignation furent marquées par l'annonce de la ministre de la Condition féminine Lise Thériault lorsque nous avons appris qu'elle n'était pas féministe... mais égalitaire. Notre comité a initié l'activité du photomaton. Chaque délégué.e, femmes et hommes, étaient invités à se prendre en photo avec une affiche où il était inscrit : Je suis féministe et envoyer cette photo à la ministre Thériault en lui rappelant que le féminisme est un mouvement qui lutte pour l'égalité des femmes et des hommes.

RECOMMANDATIONS

Considérant que le prochain mandat sera de plus courte durée et considérant qu'il demeure quelques recommandations à actualiser, le comité de condition féminine a décidé de soumettre au Congrès un nombre restreint de recommandations, d'autant plus que nous avons d'importantes batailles à poursuivre. Ainsi nous soumettons les deux recommandations suivantes, et ce, à la suite de la dernière négociation dans le secteur public :

RECOMMANDATION N° 1

Que le comité de condition féminine, en collaboration avec l'équipe de négociation du secteur public, produise des outils pour les syndicats afin de les soutenir à la suite de la mise en place d'un comité local sur la conciliation travail-famille- études.

Suite à la dernière négociation dans le secteur public et suite à l'introduction de la lettre d'entente n° 15 par laquelle les parties négociantes recommandent aux parties locales de créer, par arrangement local, un comité paritaire intersyndical en matière de conciliation famille-travail-études, dont, le cas échéant, les mandats sont notamment :

- ✧ de consulter les personnes salariées afin d'identifier les besoins en matière de conciliation famille-travail-études;
- ✧ d'analyser les données recueillies;
- ✧ de proposer des mesures adaptées aux besoins des personnes salariées ainsi qu'à la réalité du milieu de travail et, s'il y a lieu, d'analyser l'opportunité d'implanter celles-ci par des projets pilotes.

Le comité de condition féminine encourage également les syndicats à mettre en place ce comité local paritaire intersyndical en matière de conciliation famille-travail-études et souhaite contribuer à mieux outiller les syndicats. Ces outils pourraient également être utiles aux syndicats des secteurs privés.

Nous sommes d'avis qu'il est important d'agir pour une meilleure conciliation famille-travail-études dans nos différents milieux de travail.

RECOMMANDATION N° 2

Que le comité de condition féminine procède à une mise à jour du guide des droits parentaux pour le secteur public Suite à la dernière négociation dans le secteur public et suite à l'introduction de nouvelles dispositions, une mise à jour du guide des droits parentaux pour le secteur public est devenue nécessaire.

REMERCIEMENTS

Tout au long des luttes des quatre dernières années, le comité de condition féminine a pu compter sur l'appui de plusieurs militants et militantes de la FSSS, que ce soit par leur présence aux manifestations ou actions, mais aussi par leur participation concrète à ces événements.

En terminant, même si aujourd'hui le comité de condition féminine est complet, nous voulons souligner le départ et la contribution de deux membres au cours du dernier mandat et nous leur transmettons nos meilleurs salutations et remerciements soit Caroline Pelletier et Josée Pelletier.

De plus, nous sommes fières de la participation des nombreuses militantes aux élections partielles du comité lors du conseil fédéral régulier 2015, cela démontre l'intérêt pour le féminisme.

NOUS SOMMES FÉMINISTES ET FIÈRES DE L'ÊTRE

Le féminisme, c'est l'attitude de ceux qui souhaitent que les droits des femmes soient les mêmes que ceux des hommes. Hélas, nous devons constater que le gouvernement libéral n'est pas féministe, bien au contraire!

En cette ère néolibérale, la solidarité du mouvement féministe est nécessaire plus que jamais et nous devons être soutenues tant par les femmes que par les hommes. L'égalité n'est pas une question individuelle. C'est collectivement, ensemble, que les femmes y arriveront, en n'oubliant personne derrière.

« Nous ne serons pas libres si nous ne marchons pas tous ensemble! »

RAPPORT DU COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

RAPPORT DU COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Dans le cadre de ses mandats, le comité de santé et de sécurité du travail de la Fédération a poursuivi ses actions afin de faire la promotion de l'importance d'une prise en charge de la prévention dans les milieux de travail. Les travailleuses et travailleurs sont en droit d'exercer leur travail dans un environnement sain et sécuritaire.

Vous serez en mesure d'apprécier, à la lecture de ce rapport, le travail accompli au cours du présent mandat. Mais avant, il nous apparaît important de tracer un bref état de situation de la santé et sécurité du travail.

Dans le réseau de la santé et des services sociaux, le bilan est peu reluisant. Les troubles musculosquelettiques sont en nette progression. Les situations en lien avec la violence envers le personnel et les cas de maladie psychologique sont de plus en plus présentes dans les milieux de travail. Ce même constat semble aussi se dessiner dans les secteurs privés.

Les mesures d'austérité et les approches de style « toujours faire plus avec moins » en passant par une augmentation du rythme au travail sont certainement des facteurs aggravants pour la détérioration des milieux de travail mettant ainsi à risque les travailleuses et travailleurs.

La transformation du réseau de la santé et des services sociaux par le projet de loi 10 nous amène à un constat inquiétant en matière de santé et sécurité. Après quelques vérifications auprès des syndicats, force est de constater qu'il y a un recul marqué de la santé et de la sécurité dans les établissements. En effet, de façon majoritaire, les syndicats nous ont indiqué que, faute de temps, les activités des comités de santé et de sécurité étaient inexistantes.

Dans la présente conjoncture et celle à venir, notamment suite à cette réorganisation et dans toute l'opération des votes d'allégeance syndicale, la situation risque de ne pas s'améliorer. De ce fait, nous devons redoubler d'efforts, d'imagination et de détermination pour faire de la prévention dans nos milieux de travail une priorité.

Bien que le comité ait porté tous les mandats qui lui avaient été confiés, le résultat est teinté de façon significative par la réorganisation du secteur public de la Fédération. Durant le mandat, le comité s'est réuni à neuf reprises et les trois résolutions émanant du dernier mandat ont été traitées comme suit :

RÉSOLUTION N° 1

Que le comité santé et sécurité du travail FSSS fasse une évaluation sur le programme actuel de déplacement sécuritaire des bénéficiaires afin de proposer à l'ASSTSAS le développement d'un nouveau programme de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB) de niveau 2, le cas échéant.

Lors du conseil fédéral de l'automne 2013, le comité présentait ces constats :

En ce moment, les formateurs actifs qui ne s'impliquent pas dans des activités de prévention évoquent les mêmes raisons que celles mises de l'avant pour expliquer l'absence de formation sur les principes de déplacement sécuritaire du bénéficiaire (PDSB), soit l'insuffisance de ressources mises à leur disposition par leur employeur et le fait que ce dernier leur ait demandé de se consacrer uniquement au suivi du personnel formé.

Dans les faits, même formé, il est souvent difficile de mettre en application ce qui a été enseigné à cause de la pression exercée par les employeurs qui cherchent une prestation de travail qualifiée de « vite et bien », et ce, au détriment de l'intégrité physique de la travailleuse ou du travailleur.

C'est pourquoi, à notre avis, la formation actuelle répond aux besoins des travailleurs et des formateurs et est d'autant plus pertinente. Par contre, il serait plus important de mettre l'emphase sur le suivi PDSB, la prévention et l'intégration dans le milieu de travail.

La formation de niveau 2 n'est pas une option que le comité retient. Toutefois, il y a du travail et du développement à faire. En ce sens, nos travaux se feront de la manière suivante : en premier lieu, des représentations seront faites à l'ASSTSAS dans le but de continuer à concentrer notre énergie sur l'agent de prévention et l'agent de suivi afin de développer davantage le contenu pédagogique de manière à mieux outiller les formateurs; l'accent devra être mis sur l'acquisition de tactiques et de stratégies pouvant leur être utiles, pour favoriser l'adoption de modifications organisationnelles.

Le comité de santé-sécurité travaillera à préparer un outil pour les syndicats visant à convaincre les organisations, par le biais du comité paritaire ou de la direction, de mettre en place un programme pour tout le personnel. Ce programme aura pour objectif d'assurer un suivi, après la formation PDSB, d'offrir des ateliers sur des sujets ciblés et d'assister les employés accidentés lors de leur retour au travail afin de diminuer le risque de rechute, de récurrence ou d'aggravation des accidents du travail.

Comme indiqué précédemment, les travaux n'ont pu évoluer pour cause de réforme,

entre autres. Toutefois, les pistes présentées lors du conseil fédéral de novembre 2013 sont à retenir pour le prochain mandat et nous soumettons qu'une stratégie de suivi et de support devrait être réfléchie en fonction des nouvelles réalités du réseau.

RÉSOLUTION N° 2

Que les syndicats revendiquent auprès de l'employeur des mesures afin d'assurer le transfert des bonnes pratiques en santé et sécurité. Que ces mesures fassent l'objet de discussions et soient approuvées par le comité paritaire en santé et sécurité. Que le comité de santé et sécurité développe de nouveaux outils pour soutenir les syndicats dans leur démarche.

Encore une fois, les travaux ont été accomplis, mais la diffusion fut retenue puisque toutes les forces ont été mobilisées pour d'autres priorités : l'austérité, la négociation et la mobilisation ainsi que la réforme du réseau et ses effets.

Nous proposons également de reconduire cette résolution pour le prochain mandat aux fins d'actualiser l'outil en fonction des syndicats suivant l'application du projet de loi 10 et d'étendre la diffusion à l'ensemble des syndicats affiliés.

RÉSOLUTION N° 3

Que la Fédération maintienne et poursuive son plan d'action « 1, 2, 3 GO... ». En ce qui concerne les secteurs privés, que chaque secteur soit rencontré pour faire un état de situation en santé et sécurité du travail dans le but de dégager des perspectives en santé et sécurité adaptées à la réalité du milieu, en lien avec le plan d'action « 1,2,3 GO... »

Tous les secteurs privés de la Fédération ont reçu la visite du conseiller syndical responsable du dossier SST à l'exception des

établissements privés et communautaires qui ne tiennent pas d'instances de négociation.

Un bulletin par secteur a été produit et distribué lors d'une instance. Pour le secteur communautaire, le bulletin a été transmis aux syndicats par les conseillers les desservant.

CAPSULES POUR ASSEMBLÉES RÉGIONALES

Une série de capsules a été préparée sous forme de présentations PowerPoint afin d'assister les équipes régionales dans l'objectif d'avoir un point santé-sécurité lors des assemblées régionales. Toujours la même chose : les capsules ont été rendues disponibles lors de la rentrée 2014, mais étant donné la conjoncture, leur utilisation a été reportée dans la plupart des cas selon la décision des équipes.

Les thèmes traités par ces capsules étaient le cadenassage, les espaces clos et l'inspecteur de la CSST.

À cela s'ajoutait une capsule sur l'amiante préparée par un membre de l'équipe et qui a été rendue disponible pour le même usage.

LE SITE INTERNET

Les membres peuvent aussi utiliser le site Internet de la FSSS pour y retrouver des publications, les calendriers de formation, les bulletins d'information ainsi que divers documents et liens. Nous ne pouvons passer sous silence le portail CSN en santé et sécurité : un outil essentiel pour les militantes et militants en santé et sécurité, mais aussi pour les membres qui bien souvent trouveront des réponses à leurs questions.

LES INITIATIVES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Faire connaître ses bons coups et les partager avec d'autres, voilà un autre moyen de faire

avancer la santé et la sécurité. La Fédération invite donc ses syndicats à s'inscrire à différents forums comme « Pleins feux sur les initiatives en santé et sécurité du travail » « Les prix du jury et du public » au colloque de l'ASSTSAS.

28 AVRIL : NE LES OUBLIONS PAS

La Fédération souligne toujours la Journée internationale de commémoration des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail.

BILAN PERSPECTIVE

En novembre 2013, la FSSS a tenu un atelier sur l'implication syndicale dans les cas de réaffectation dans le cadre du programme Pour une maternité sans danger, présenté par Romaine Malenfant. Et en novembre 2015, nous avons également tenu un atelier sur le thème de la violence envers les travailleuses et les travailleurs, présenté par Steve Geoffrion.

SUIVI DE PROJETS DE RECHERCHE

Des membres du comité SSS de la Fédération et le conseiller syndical responsable du dossier SST ou encore des militants ayant une expertise pertinente ont fait le suivi de plusieurs projets de recherche faits par l'IRSST. Entre autres sujets, il y avait l'application des pratiques préventives par les infirmières et infirmiers, l'influence des rythmes imposés par l'équipe de travail dans l'apprentissage et l'appropriation des principes généraux du PDSB par les recrues préposées aux bénéficiaires dans les centres d'hébergement du Québec, l'exploration des dilemmes éthiques vécus par les infirmières en lien avec la santé et sécurité du travail, les trajectoires de réadaptation au travail, ressources et qualité de vie au travail chez les 45 ans et plus dans le secteur de la santé et des services sociaux et la contamination de surfaces par des antinéoplasiques en milieu hospitalier :

étude pilote sur l'exposition reliée aux tâches de salubrité et de manipulation de lingerie.

MUTUELLE DE PRÉVENTION

En collaboration avec l'UQAM, par l'entremise du protocole CSN-UQAM, nous sommes partis à la recherche de réponses concernant les mutuelles. Question de moyens, nous avons mis l'emphase sur une question : « Les mutuelles de prévention font-elles de la prévention? » À ce jour, la recherche est en cours dans deux secteurs privés de la Fédération et, sommairement, il y a disparité de moyens selon la provenance de la mutuelle. Les résultats seront communiqués dès qu'ils seront disponibles.

FORMATION

Pendant la durée du mandat, il s'est donné une soixantaine de formations sur la santé et sécurité auxquelles plus de 600 militants ont participé.

SEMAINE SST

De 2012 à 2105, à l'occasion des semaines de la santé et de la sécurité au travail, des responsables politiques de la FSSS ainsi que des membres du comité de santé-sécurité du travail FSSS ont effectué 117 visites de milieux de travail. Nous avons également produit et fourni une lingette pour les lunettes ou les écrans avec le thème « La santé-sécurité faut y voir ».

RENCONTRE AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ)

En novembre 2015, la Fédération a fait part de ses observations quant à l'approche à adopter face aux contaminants sous forme de bioaérosol : nous prônons une approche guidée par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (élimination à la source, captation, équipement de protection individuel, décontamination). Une approche d'ailleurs reconnue par les médecins œuvrant dans la santé au travail.

COLLOQUE SST

Les 20 et 21 septembre derniers, nous avons tenu le colloque sur l'avenir de la prévention en santé et sécurité du travail dans le secteur de la santé et des services sociaux. Ce colloque avait pour objectif d'ouvrir la réflexion sur tout l'aspect de la prévention dans le cadre de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux (projet de loi 10).

Au moment d'écrire ces lignes, le colloque n'avait pas eu lieu. Un bilan vous sera présenté lors d'une prochaine instance.

Un autre colloque est sur la planche à dessin : celui portant sur la santé psychique au travail, sous toutes ses déclinaisons, mais entre autres sur la violence en milieu de travail, les agressions envers le personnel et les problèmes de détresse psychologique au travail, la pression organisationnelle et les conflits.

L'ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL SECTEUR AFFAIRES SOCIALES (ASSTSAS)

La Fédération est présente au sein du conseil d'administration de l'ASSTSAS. La représentation syndicale est de treize membres dont trois postes sont occupés par la Fédération. De plus, la coprésidence syndicale est assumée par Guy Laurion.

En terminant, nous tenons à remercier notre collaboratrice Céline Patrix, les membres du comité ainsi que les formatrices et formateurs.

RECOMMANDATIONS POUR LE MANDAT 2016-2018

RECOMMANDATION N° 1

Que la Fédération fasse des représentations auprès des acteurs concernés à l'effet de mettre en place des programmes de suivi et de parrainage dans le cadre des formations du programme de déplacement sécuritaire (PDSB).

RECOMMANDATION N° 2

Nous proposons également de reconduire le mandat de la résolution no 2 du précédent mandat afin d'actualiser l'outil en fonction des syndicats résultant du projet loi 10 et la diffusion à l'ensemble des syndicats affiliés :
Que les syndicats revendiquent auprès de l'employeur des mesures afin d'assurer le transfert des bonnes pratiques en santé et sécurité.
Que ces mesures fassent l'objet de discussions et soient approuvées par le comité paritaire en santé et sécurité. Que le comité de santé et sécurité développe de nouveaux outils pour soutenir les syndicats dans leur démarche.

RECOMMANDATION N° 3

Que la Fédération organise un colloque portant sur la santé psychique au travail, sous toutes ses déclinaisons, dont la violence en milieu de travail, les agressions envers le personnel et les problématiques de détresse psychologique au travail, la pression organisationnelle et les conflits.

POUR un environnement de travail sain et sécuritaire!

POUR une action syndicale forte et collective en santé et sécurité!

RAPPORT DU COMITÉ LGBT

RAPPORT DU COMITÉ LGBT

Créé au dernier congrès de la Fédération, le comité LGBT a pris forme au conseil fédéral de novembre 2012. Il fait dorénavant partie des cinq comités permanents de la FSSS-CSN. Des membres représentant la diversité sexuelle et de genre, Martin Delcourt, Samuel Desbiens, Marie-Josée Hamelin, Dominic Normandin et Donald Picote composent le comité auquel se joint Chantal Laurin, conseillère syndicale et Nadine Lambert, vice-présidente responsable de la catégorie du personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires et responsable politique du dossier LGBT.

UN PREMIER MANDAT FORT OCCUPÉ!

Étant à nos balbutiements, nous devons nous rendre visibles et comme vous vous en doutez sûrement, le comité foisonne d'idées originales et colorées. Après avoir trouvé le logo représentatif du comité LGBT, celui-ci s'est retrouvé sur tous nos outils de communication développés au cours du premier mandat.

Vous trouverez sur le site Internet de la FSSS dans l'onglet LGBT les outils suivants :

- ✦ Bottin des ressources LGBT 2016
- ✦ Questionnaires et réponses LGBT 2014-2015
- ✦ Dépliant sur la cyberintimidation 2014
- ✦ Dépliant contre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle 2014
- ✦ Et dans le cadre de ce congrès, la toute dernière production du comité, La transsexualité en bref, qui vous sera remise lors de votre visite au kiosque LGBT.

Le volet accompagnement dans nos syndicats a débuté en assurant une présence d'un ou des membres du comité aux différentes assemblées régionales FSSS. Le comité a également

accompagné quelques syndicats dans l'organisation de kiosques où nous avons pu échanger avec plusieurs d'entre vous, ce qui nous a permis de cibler certaines des préoccupations que peuvent avoir les membres.

Afin laisser notre marque et d'outiller les syndicats sur différentes questions, le comité a développé plusieurs outils qui ont été utilisés pour encourager les syndicats à faire des activités dans le cadre de la Journée internationale contre l'homophobie, qui est prévue le 17 mai de chaque année, et distribués lors de rencontres, conseils, congrès ou kiosques. D'ailleurs, à cet effet, notre bottin LGBT a fait fureur lors des congrès des conseils centraux!

RÉSEAUTAGE ET COALITION

Ce ne sont pas les occasions et activités qui manquent pour développer notre réseautage et travailler en coalition avec divers organismes de soutien, de sensibilisation et de défense des droits des personnes LGBT. Par ailleurs, notre participation au Gala Arc-en-ciel, présenté par le Conseil québécois LGBT nous a permis d'être en nomination lors du dernier gala. Tel que décrit sur leur site, cet événement festif et solennel à la fois est basé sur la crédibilité, la notoriété et la légitimité de ses candidatures, nominations et lauréats. Ce gala souligne l'engagement et le travail d'individus ou d'organismes se portant à la défense de la communauté LGBT.

Afin d'avoir une plus grande perspective urbaine, régionale, nationale et internationale, nous avons diversifié notre participation et notre contribution à une multitude de rencontres telles que le Forum des peuples en 2015, le Forum social mondial ainsi

que le colloque Trans-Gaspésien de 2016. Le comité a créé des liens avec certains organismes de soutien notamment l'organisme L'Astérisk. Ce jeune organisme est un milieu de vie pour les LGBTQ (lesbiennes, gais, bisexuel-les, transgenre et queer) qui offre aux jeunes de moins de 25 ans de l'information, des services et diverses activités. Afin d'aider cet organisme à poursuivre sa mission en recueillant des fonds, le comité LGBT a participé à deux activités fort amusantes : le tournoi de quilles L'Astérisk et le Grand challenge de bateau dragon en septembre dernier.

Afin de maximiser la visibilité de la FSSS, nous avons été présents lors de différents rassemblements tels que la Fête Arc-en-ciel de Québec, le défilé de la fierté gaie, les marches contre la transphobie et l'homophobie notamment celle du 17 mai de chaque année.

Sur le plan politique et social, le comité LGBT s'est également fait entendre. Nous avons participé au débat public lors de la dernière élection fédérale et nous avons été présents lors des multiples actions de mobilisation dans le cadre de la lutte contre l'austérité, la sauvegarde des services publics et privés subventionnés ainsi que durant la négociation du secteur public.

Finalement, nous tenons à remercier Mary-Ann Davis, militante, et Brigitte Genest conseillère syndicale pour leur contribution.

RECOMMANDATION

RECOMMANDATION N° 1

- ✧ Attendu les problèmes de discrimination, de harcèlement, de harcèlement sexuel, de

violence physique et verbale vécus par les personnes transgenres en milieu de travail;

- ✧ Attendu les récentes modifications au Code civil notamment en matière d'état civil (projet de loi 35);
- ✧ Attendu que lesdites modifications n'ont pas résolu toutes les discriminations vécues par les personnes transgenres;

✧

Il est proposé :

Que la FSSS fasse des représentations auprès des ministères concernés et que les syndicats interpellent les employeurs afin d'implanter un programme d'accompagnement collaboratif (employeur, syndicat, travailleur, travailleuse) tout au long du processus de transition de la personne transgenre.

Que le comité LGBT développe un outil d'accompagnement pour supporter les syndicats dans leur démarche.

RAPPORT DU COMITÉ DES JEUNES

RAPPORT DU COMITÉ DES JEUNES

Le comité des jeunes est un comité mis sur pied assez récemment. En effet, ce comité a été créé lors du 42^e Congrès de la FSSS tenu en 2012 et ce n'est qu'à l'occasion du Conseil fédéral extraordinaire des 23 et 24 octobre de la même année que le comité a reçu ses mandats via les résolutions liées à la vie syndicale. Les membres actuels du comité sont : Kevin Newbury du SPS des centres jeunesse de Lanaudière, Sébastien Dupuis du SEE du Centre jeunesse de Laval, Marie-Angela Péloquin du STT du CSSS de Trois-Rivières, Steve St-Onge, vice-président régional de la Montérégie, Jeff Begley, président, ainsi que Charles Paquin, Jonathan Fournier et Geneviève Gauthier-Ferland, conseillers syndicaux.

Malgré des changements dans la composition initiale du comité, le mandat général qui nous a été donné est resté prioritaire, et ce, malgré la conjoncture syndicale. Toutefois, afin de s'adapter, nous avons dû modifier les objectifs du comité. Nous avons comme objectifs de contribuer à l'organisation du colloque sur la place des 35 ans et moins dans nos syndicats, de contribuer à la réalisation des objectifs du mandat sur l'amélioration de la vie syndicale visant le recrutement et la formation de la relève et de présenter des objectifs spécifiques au secteur de la santé, des services sociaux et des services de garde.

Relativement au premier objectif, soit celui de contribuer à l'organisation du colloque, le comité des jeunes FSSS a entièrement pris en charge l'organisation. Afin de fournir une vue d'ensemble de ce qui a été réalisé, voici un portrait du colloque qui s'est tenu les 15 et 16 octobre 2014 au Stade olympique de Montréal. L'animation du colloque a été confiée à Fred Dubé et Christian Vanasse des Zappartistes.

Pour cet événement, environ 180 participantes et participants se sont déplacés. La majorité de ceux-ci étaient âgés de 35 ans et moins, mais une portion des participants était des militants syndicaux plus expérimentés. Lors de la première journée du colloque, les participants ont assisté à deux conférences. Mélanie Dufour-Poirier et Mélanie Laroche, professeures à l'UDM, ont fait une présentation sur les défis et les solutions relativement à l'implication des jeunes dans l'action syndicale. Gabriel Nadeau-Dubois et Maxime Larue-Bourdages ont fait une présentation sur le printemps érable, soit les manifestations étudiantes de 2012 et la mobilisation de la jeunesse. Comme un objectif majeur du colloque était de formuler des propositions et de dresser le portrait des principaux obstacles à l'implication des jeunes, les invités ont participé à trois ateliers : *Jeunes et action syndicale : comment ça va à la FSSS?*

Sur la piste des solutions

Des solutions en action

Les participants ont également pu échanger entre eux au sujet des enjeux qui touchent la jeunesse, de leurs préoccupations et de la place des jeunes dans les syndicats.

La deuxième journée du colloque s'est concentrée sur la tenue de deux ateliers ayant pour titre « Sur la piste des solutions » et « Des solutions en action ».

La synthèse des travaux a permis de dresser les principaux obstacles à la participation des jeunes à la vie syndicale. Notons : la peur de porter l'étiquette de syndicaliste, la méconnaissance du rôle et des fonctions du syndicalisme et des structures syndicales, la désinformation véhiculée par les médias, les employeurs,

les multiples problèmes de communication, l'individualisme des membres ainsi que le manque de représentativité des jeunes dans les exécutifs et autres instances syndicales. De plus, les ateliers ont aussi permis de dégager plusieurs principes d'action tels que :

- ✦ viser la proximité en se rapprochant des membres et assurer l'accessibilité des représentants locaux;
- ✦ renforcer le sentiment d'appartenance;
- ✦ miser sur la coopération entre les instances syndicales;
- ✦ former des comités de jeunes de manière obligatoire dans tous les milieux de travail;
- ✦ proposer des plans d'action ciblés pour rendre les syndicats locaux plus proactifs sur le terrain;
- ✦ fabriquer une trousse d'intégration pour mieux intégrer les nouveaux membres;
- ✦ promouvoir l'éducation syndicale et la mobilisation des membres pour en faire des militants;
- ✦ améliorer la diffusion de l'information et organiser des journées thématiques jeunes au plan régional.

Une fois les ateliers terminés, les participants ont eu à voter lors d'une assemblée plénière afin de prioriser trois propositions d'action. Ils ont retenu les propositions suivantes :

Que la FSSS mandate le comité des jeunes de mettre en place un guide d'application d'informations générales qui contient l'accueil des nouveaux membres, une boîte à outil multimédia et les rôles et tâches de chacun, et ce, afin de structurer les façons d'approche auprès des jeunes et d'aider l'exécutif à informer ses membres le tout avec un investissement en termes de libérations syndicales.

Que les syndicats locaux, appuyés de la Fédération, interpellent les conseils centraux et la CSN afin de mettre en place des mesures concrètes afin de se rapprocher de leurs membres. Ces mesures viseraient entre autres à s'assurer de l'accueil des nouveaux membres, s'assurer de l'accessibilité des représentants locaux en fonction des besoins et de la réalité des membres, organiser des activités afin de s'assurer de rejoindre les membres ainsi de favoriser le lien d'appartenance.

Que la FSSS et ses organismes affiliés rehaussent l'image du syndicalisme et de ses syndicats auprès des jeunes notamment par les moyens suivants : supporter les syndicats locaux dans la mise en place des comités des jeunes, développer des outils de visibilité et de représentativité, qu'un plan d'action soit élaboré rapidement.

Au final, on peut dire sans l'ombre d'un doute que ce colloque fut un grand succès!

Pour ce qui est du deuxième objectif du comité qui était de contribuer à la réalisation des objectifs du mandat sur l'amélioration de la vie syndicale visant le recrutement et la formation de la relève, plusieurs actions furent prises. D'entrée de jeu, nous nous sommes créé une identité qui s'est traduite par un logo et une photo d'équipe. Par la suite, notre objectif était d'être visibles, de nous faire connaître et d'appuyer les négociations à venir. Pour ce faire, nous avons créé un onglet spécifique «Jeunes» dans la section Grands dossiers du site Internet de la FSSS, nous avons créé une vidéo visant à sensibiliser les jeunes sur l'importance de la mobilisation durant les négociations, accompagnée d'une affiche à l'intention des syndicats. Finalement, nous avons fait la tournée de plusieurs assemblées régionales pour présenter le tout.

Finalement, pour notre troisième objectif, nous voulions réaliser un plan de travail visant la

reconnaissance de la réalité des jeunes qui travaillent dans le secteur de la santé, des services sociaux et des services de garde et aussi présenter des rapports étapes aux instances régulières. Le mandat du colloque nous a limités dans l'élaboration et la réalisation du plan de travail, mais nous avons toutefois pu présenter un rapport étape au conseil fédéral de novembre 2013.

En conclusion, vu les multiples constats tels que le renouvellement important de la main-d'œuvre dans le secteur de la santé, des services sociaux et des services de garde, le manque de participation des jeunes à la vie syndicale, la restructuration majeure de nos réseaux, etc., nous devons, à titre de représentants de nos membres, mettre tout en œuvre afin de mobiliser la jeunesse envers le syndicalisme.

Nous vous invitons fortement à prendre en main cet enjeu et à utiliser les propositions qui se sont dégagées de nos travaux pour y arriver. Ensemble, en mettant en application les propositions soumises par les participantes et participants du colloque, nous souhaitons vivement arriver à stimuler la relève au syndicalisme et aux valeurs qui s'y rattachent.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1

Que la FSSS mandate le comité des jeunes afin de mettre en place un guide d'application d'informations générales qui contient l'accueil des nouveaux membres, une boîte à outil multimédia et les rôles et tâches de chacun, et ce, afin de structurer les façons d'approche auprès des jeunes et d'aider l'exécutif à informer ses membres le tout avec un investissement en termes de libérations syndicales.

Recommandation n° 2

Que les syndicats locaux, appuyés de la Fédération, interpellent les conseils centraux et la CSN afin de mettre en place des mesures concrètes afin de se rapprocher de leurs membres. Ces mesures viseraient entre autres à s'assurer de l'accueil des nouveaux membres, s'assurer de l'accessibilité des représentants locaux en fonction des besoins et de la réalité des membres, organiser des activités afin de s'assurer de rejoindre les membres ainsi de favoriser le lien d'appartenance.

Recommandation n° 3

Que la FSSS et ses syndicats affiliés rehaussent l'image du syndicalisme et de ces derniers auprès des jeunes notamment par les moyens suivants : supporter les syndicats locaux dans la mise en place de comité des jeunes, développer des outils de visibilité et de représentativité et qu'un plan d'action soit élaboré rapidement.

RECOMMANDATION N° 4

Attendu que :

- ✦ le dossier de la relève syndicale et des jeunes est une préoccupation majeure pour la FSSS;
- ✦ par définition, le renouvellement du syndicalisme passe notamment par ces derniers;
- ✦ les membres du comité fédéral des jeunes ne sont pas nécessairement des élus des exécutifs des syndicats locaux,
- ✦ susciter l'intérêt et aider à la compréhension;
- ✦ faire les liens appropriés, il est proposé :

que la FSSS s'assure de déléguer le comité des jeunes à toutes ses instances régulières, de négociation et à son congrès.

RAPPORT DE LA COORDINATION

RAPPORT DE LA COORDINATION

BILAN ET PERSPECTIVES

Depuis le dernier congrès, l'équipe de salariés de la Fédération a tout mis en œuvre pour réaliser les mandats qui lui ont été confiés et relever les défis qui se sont succédé au cours de ce long mandat de plus de quatre ans. Nous pouvons facilement affirmer que malgré une conjoncture des plus extraordinaires, nous avons été en mesure comme équipe de salariés, avec les élus et les militants des syndicats affiliés, de relever plusieurs défis, et ce, tant au niveau des secteurs privés que du secteur public. Le gouvernement libéral n'a fait aucun cadeau aux défenseurs du bien commun, surtout pas aux organisations syndicales. La partie a été très dure et la suite ne s'annonce pas plus rose. Nous n'avons qu'à penser à l'ensemble des réformes du réseau de la santé et des services sociaux avec le projet de loi 10. La création des mégastructures des CISSS et CIUSSS qui, dans les faits, attaque directement la démocratie syndicale. Et que dire du saccage des services de garde avec les compressions imposées dans notre joyau québécois; notre réseau éducatif de la petite enfance. Ce gouvernement s'en prend directement aux luttes que nos prédecesseurs ont menées pour construire un modèle social pourtant envié de par le monde.

D'ailleurs, l'exhaustif rapport du bureau fédéral fait état de l'ensemble des travaux qui ont été accomplis depuis le 42^e Congrès de la FSSS-CSN tenu en 2012, et ce, pour l'ensemble des secteurs de la Fédération. Nous avons choisi de concentrer le rapport de la coordination davantage sur le rôle et le fonctionnement de l'équipe de salariés qui œuvre sur l'ensemble des dossiers qui lui sont confiés dans notre organisation.

L'équipe de salariés puise sa force dans son militantisme et sa cohésion. L'équipe provinciale, l'équipe restreinte et les équipes régionales sont les trois éléments principaux formant la structure permettant d'atteindre nos objectifs et de réaliser la somme colossale de travail en lien avec les mandats adoptés par les délégués de la Fédération.

L'équipe provinciale est composée de l'ensemble des salariés de la Fédération, des membres du comité exécutif, des vice-présidences régionales ainsi que des cinq représentants des secteurs privés. L'équipe provinciale se réunit au moins deux fois par année. C'est dans ce lieu que sont débattues les orientations en termes notamment d'organisation du travail pour réaliser les différents mandats qui lui sont confiés par les instances de la Fédération. L'équipe provinciale est aussi largement consultée sur l'ensemble des orientations de la Fédération.

Pour sa part, l'équipe restreinte se concentre sur les questions techniques générées par l'application des mandats. Elle réunit un conseiller de chacune des régions, les deux coordonnatrices ainsi que les salariés attirés à des dossiers nationaux. Il est à noter qu'au cours du dernier mandat l'équipe restreinte s'est très peu réunie. Nous avons dû adapter notre façon de travailler étant donné la vitesse et l'ampleur générées par chaque mandat. Ce qui, par contre, a engendré davantage de rencontres de l'équipe provinciale au cours du dernier mandat.

Enfin, chaque équipe régionale est composée des salariés et de la vice-présidence de la région. Son rôle consiste à échanger et à mettre en application les différents plans de travail issus des orientations de la FSSS-CSN. Cette équipe

régionale doit également échanger sur divers volets en matière d'organisation et de planification du travail de chaque syndicat de la région concernée. L'équipe régionale puise ses mandats auprès de l'équipe provinciale et planifie par la suite les plans de travail à concrétiser afin de répondre aux priorités, orientations et objectifs votés par les instances de la Fédération.

Afin de coordonner l'ensemble des services dispensés par la Fédération, pour encadrer et fournir le support aux membres de l'équipe, deux salariés sont désignés par l'équipe provinciale afin de former la coordination des services. Les fonctions de la coordination sont définies à l'article 133 des statuts et règlements (annexe A) ainsi qu'au chapitre 8 de la convention collective des salariés du mouvement (annexe B). Mentionnons que la coordination bénéficie de l'appui de onze salariés affectés à autant de postes nationaux travaillant sur des dossiers spécifiques formant ainsi la coordination élargie. Nous pouvons affirmer que c'est l'équivalent des équipes régionales puisque les membres de la coordination élargie aident les deux coordonnatrices dans la planification, la réalisation et le suivi des différents mandats. La coordination élargie effectue aussi, en partie, le parrainage des nouvelles et nouveaux salariés de la FSSS.

Tel que mentionné précédemment, au cours du dernier mandat, nous avons dû ajuster notre façon de travailler vu l'ampleur des enjeux. C'est pourquoi l'équipe provinciale a pris beaucoup plus de place en termes de fréquence et de contenu. Nous avons tout mis en œuvre pour favoriser et faciliter la tenue des débats afin de nous assurer de la cohésion de l'équipe de salariés. Ces rencontres ont permis aux membres de l'équipe de débattre sur les moyens de relever les défis du dernier mandat de la FSSS. Habituellement, nos rencontres régulières d'équipe se tiennent à raison

de deux par année et nous avons, au cours du dernier mandat, ajouté neuf rencontres spéciales notamment en lien avec les enjeux de la conjoncture politique (coupes, compressions budgétaires, maraudage, négociation des secteurs public et privés, lutte contre le projet de loi 10, campagne Refusons l'austérité, etc.).

Nous tenons à préciser qu'en plus des trois composantes de notre structure de services, nous avons mis en place des structures de soutien plus techniques pour répondre aux différentes préoccupations de tous nos secteurs.

Pour les secteurs privés nous avons mis en place une structure technique de salariés spécifique à chacun des secteurs : CPE, RSG, RI-RTF, pré-hospitalier et CHP. Ceci a permis de solidifier un niveau d'expertise assez exceptionnel et aussi d'assurer également une cohésion au niveau des différentes orientations spécifiques à chacun de ces secteurs. Ces comités techniques sont formés de la ou du salarié responsable du dossier national et de salariés issus des équipes régionales qui soutiennent ces syndicats.

De plus, afin d'augmenter notre efficacité, nous avons mis en place des structures d'appui communément appelé « pivots ». Nos camarades dédiés au dossier de la santé et sécurité au travail (SST) ont innové en mettant en place cette structure, ce qui a permis de consolider notre expertise. Nous nous sommes inspirés de cette structure pour d'autres dossiers à portée nationale comme la campagne pour la valorisation, la promotion et la préservation des services publics (VPP) et le maraudage du secteur public, et ce, tant au niveau de la période de changement d'allégeance en juillet 2014 dans la catégorie 1 que celle à venir dû à l'application de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition

des agences régionales (projet de loi 10). Ces structures nous permettent de canaliser nos énergies et de développer également notre expertise dans les différentes sphères. La structure de « pivots » est composée d'un membre de chacune des équipes régionales ainsi que des salariés attirés à des dossiers nationaux en appui aux différents dossiers.

Les structures spécifiques à la FSSS permettent aux salariés de participer activement à la vie démocratique de nos syndicats, d'être présents dans leur quotidien, de régler les problèmes des membres et de les mobiliser sur des enjeux communs afin d'atteindre tous ensemble nos objectifs. Cette même structure favorise également la participation des salariés à la vie démocratique de la Fédération. Elles permettent aussi aux nouveaux salariés d'être soutenus et parrainés dans leur rôle de conseillers syndicaux. À la FSSS tout comme à la CSN, nous voulons travailler tous ensemble, selon les différents rôles que nous avons à jouer, pour répondre aux besoins des membres que nous représentons et lutter pour améliorer leurs conditions de travail et défendre nos réseaux.

NOTRE ÉQUIPE

De manière plus précise, la FSSS compte sur une équipe de 130 salariés composée de 36 employés de bureau et 94 conseillères et conseillers syndicaux, de 3 secrétaires de direction, de 1 secrétaire comptable, 2 secrétaires administratives, 1 secrétaire de direction/secrétaire comptable, une conseillère à la comptabilité (annexe C).

Nous profitons de l'occasion pour saluer les salariés qui nous ont quittés pour profiter d'une retraite bien méritée. Nous remercions au nom des membres de l'équipe : Johanne Alarie, Marie Bergeron, Suzanne Brochu, Richard Dufort, Carol Dufour, Hélène Dumas,

Pierre Fournier, Pierre Gagné, Sylvie Jacques, Yves Lagueux, Marie-Lise Laramée, Denis Larivière, Maryse LeBlanc, François Lessard, Lise Lessard, Claire Malette, Claire Pagé, Esther Paré, Gaétane Picard, Marcel Rivest, Robert Vallée, Arthur Sandborn et François Villeneuve.

Lors du 42^e Congrès de la FSSS en 2012, la structure de postes était de 122 salariés comptant 32 employées de bureau, 86 conseillères et conseillers syndicaux, 2 secrétaires comptables, 1 secrétaire administrative et une conseillère à la comptabilité. Aussi, à ce moment, 5 conseillers syndicaux étaient en ajout afin de combler des surcroits de travail.

Au cours du présent mandat, dès novembre 2012 lors d'une équipe spéciale, nous avons confirmé les cinq ajouts temporaires en postes permanents, et ce, pour les régions suivantes : Montréal-Laval-Grand-Nord, Cœur-du-Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Estrie. C'est lors de l'équipe provinciale régulière de février 2013 que nous avons créé un ajout de poste à temps complet dans la région de la Côte-Nord – Basse Côte-Nord. Ce qui totalise la création de six postes à temps complet, et ce, afin de répondre aux besoins exprimés par les syndicats des différentes régions.

De plus, lors du présent mandat, nous avons repris la gestion de nos *per capita* afin d'en améliorer l'efficacité. Cette nouvelle gestion a permis de répondre aux besoins de nos syndicats, a simplifié les suivis et diminué les frustrations liées à la bureaucratie. La gestion de nos *per capita* a engendré la création d'un poste permanent de secrétaire administrative auprès de l'équipe de la comptabilité.

Par ailleurs, nous avons également ajouté une ressource supplémentaire au niveau de l'équipe régionale de Montréal afin de répondre à des

besoins spécifiques pour les syndicats du secteur anglophone.

Finalement, suite au dernier congrès en 2012 et tel qu'entériné par les congressistes, nous avons créé un nouveau poste au niveau des communications afin d'élaborer des outils, des formations et des stratégies en termes de communication et en appui aux différents exécutifs locaux et aux secteurs de la Fédération. Ce qui nous a permis d'augmenter l'équipe aux communications à deux personnes, et ce, en appui à l'ensemble des syndicats et de la Fédération.

Présentement, cinq conseillers sont des ressources dites « en ajout pur » afin de répondre à la conjoncture. Ces ajouts ont été créés suite à la mise en œuvre des différents plans d'action en lien avec la lutte au projet de loi 10, en appui aux différents plans de travail pour mener à bien la conclusion de la négociation du secteur public. Ces ajouts viennent également en appui aux différents travaux relatifs à la prochaine période de changement d'allégeance syndicale dans le secteur public.

Nous tenons à préciser que c'est lors de l'équipe provinciale spéciale de juin 2015 que la FSSS a injecté tout près de 1 M\$ au sein de la structure de postes afin de répondre aux différents besoins des équipes régionales pour lesquelles les énergies étaient davantage déployées au niveau de la lutte au projet de loi 10, la négociation et le maraudage tel que mentionné précédemment.

Dès octobre 2015, nous avons ainsi créé une équipe de plaideurs composée de deux salariés dédiés uniquement aux arbitrages prioritaires afin de dégager les conseillers syndicaux de cette tâche. Ceci a permis aux membres des équipes régionales d'assurer une présence plus soutenue auprès des syndicats pour répondre aux nombreux défis de la conjonc-

ture. De plus, nous avons ajouté une nouvelle personne en appui à « l'équipe maraudage » pour le dossier des fusions et du maraudage qui, par le fait même, assure également la fonction de consolidation des syndicats du secteur public. Nous avons aussi ajouté une ressource supplémentaire à l'équipe des assurances collectives qui est aux opérations depuis juillet 2016 à la suite de la signature de la convention collective 2015-2020, en prévision de la prochaine période de changement d'allégeance. Finalement, nous avons également ajouté une ressource supplémentaire au sein de l'équipe de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine afin de soutenir les différents syndicats de la région, et ce, toujours en ce qui a trait au maraudage.

Nous pouvons affirmer que la Fédération, malgré un contexte budgétaire particulier, est à l'écoute des préoccupations de l'équipe de salariés et des besoins exprimés par les syndicats affiliés. D'ailleurs, nous avons dû revoir le plan de déploiement que l'équipe s'était doté en juin 2015. Étant donné la conjoncture dans laquelle nous avons évolué, nous avons procédé à quelques réaménagements au niveau des postes nationaux. Nous n'avons pas remplacé la conseillère syndicale qui a quitté ses fonctions au niveau de la consolidation. Cependant, nous avons demandé aux salariés affectés à des fonctions nationales de prendre le relais à cet égard, le temps que nous puissions entamer et terminer la période de changement d'allégeance dans le secteur public. Toutefois, il est primordial que les syndicats retiennent que la consolidation est toujours sous la responsabilité de la FSSS. Comme mentionné précédemment, les salariés affectés à des fonctions nationales ont accepté de se partager les demandes selon les besoins des syndicats.

De plus, au niveau des fonctions nationales, étant donné que nous avons terminé la

négociation des RI-RTF, nous avons demandé à un conseiller syndical d'être la personne-ressource de deux secteurs, soit les RI-RTF et les RSG. Ce réaménagement se veut temporaire puisque lors de la prochaine ronde de négociation, en 2020, nous devons doubler nos efforts pour ces deux secteurs.

UNE SITUATION PARTICULIÈRE

L'entrée en vigueur du projet de loi 10 et la création des CISSS-CIUSSS sont venues chambarder de façon magistrale les structures et les ressources syndicales existantes. Face à l'ampleur de la tâche qui s'annonçait, à savoir la restructuration des syndicats, les réorganisations des services des établissements suite aux fusions, la renégociation des dispositions locales anticipées, la campagne de changement d'allégeance syndicale ainsi que la négociation nationale, il était évident que les besoins des syndicats seraient accrus. Les besoins au niveau de la présence et de la disponibilité de leur conseiller allaient être criants. Les conseillères et conseillers, pour leur part, se questionnaient sérieusement sur leur capacité à assumer toutes ces responsabilités, si en plus de cela, ils devaient préparer et plaider des dossiers d'arbitrage.

Tel que mentionné nous avons discuté à l'équipe provinciale d'octobre 2015 des pistes de solutions qui permettraient à la fois de répondre aux besoins pressants des syndicats et des ressources disponibles, notamment au niveau des conseillers. Considérant la marge de manœuvre financière dégagée et annoncée par la secrétaire générale-trésorière, nous avons convenu que les conseillers seraient, de façon temporaire, dégagés de l'obligation de plaider des dossiers d'arbitrage et qu'une équipe de trois conseillers, incluant le conseiller à l'assistance professionnelle, seraient affectés pour plaider les dossiers d'arbitrages exclusivement.

Considérant l'ampleur de la tâche, nous avons aussi convenu que cette équipe plaiderait seulement les griefs prioritaires et que les griefs non prioritaires seraient, comme à l'habitude, inscrits au rôle d'arbitrage de façon chronologique, mais que l'émission des mandats serait suspendue temporairement. Cette position d'équipe valait pour une période minimale d'un an et était sujette à être réévaluée lors de la rencontre d'équipe qui se tiendrait en octobre 2016 en lien avec les mandats adoptés par les délégués de la FSSS-CSN. Il est à noter qu'au moment de la rédaction du présent texte, cette réunion n'a toujours pas eu lieu.

POSTES PROVINCIAUX

Les neuf postes provinciaux sont pourvus par des conseillères et conseillers issus de l'équipe provinciale. Ils sont affectés à des dossiers spécifiques comme la formation, l'information et la recherche, la jurisprudence et le greffe, la consolidation et la vie syndicale, les avantages sociaux (RREGOP et SST), l'assistance professionnelle, le dossier VPP, le porte-parole à la négociation ainsi qu'un salarié représentant les secteurs privés. Nous faisons ici un bref état des réalisations et perspectives pour tous ces postes provinciaux.

FORMATION

Les formations sont planifiées en tenant compte des propositions adoptées lors du dernier congrès dans le cadre des priorités de la Fédération et de la conjoncture.

Nous avons bonifié notre offre de formation, entre autres par l'ajout de formations pour les comités de négociation et une fois la négociation complétée par la tenue de sessions sur les conventions et les ententes collectives.

Les formations sont conçues et produites par la FSSS. La responsabilité de la tenue de ces

formations relève de chacune des équipes régionales. La période de maraudage et la mobilisation entourant la négociation de tous les secteurs ont pu retarder la planification de formations dans certaines régions. Des formations sont aussi offertes par la CSN et les conseils centraux sur des sujets relevant de leur mandat. Nous participons d'ailleurs aux rencontres confédérales sur la formation afin de coordonner nos activités. Le Service des ressources humaines de la CSN, le Service des relations de travail, la firme MCE Conseils, le Service d'appui à la mobilisation et à la vie régionale (SAMVR) et le Fonds de défense professionnel (FDP) ont collaboré à plusieurs de nos formations.

LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FORMATIONS

Une politique d'aide aux syndicats visant à favoriser la participation des militants à la formation a été adoptée lors du dernier congrès. Bien que nous favorisons la tenue des formations dans la région d'origine de nos membres, nous offrons l'aide interrégion afin de permettre aux militants d'avoir accès plus rapidement aux formations de la FSSS et le plus près possible de leur région.

LES FORMATIONS

Nous avons procédé à la mise à jour des volumes de formation de nos sessions *Litiges I, II, Leadership* et *Délégués*.

Nos sessions visent à outiller les syndicats sur des volets fédératifs :

- ✦ la négociation;
- ✦ la défense des droits des membres;
- ✦ la vie syndicale.

Plus d'une quarantaine de formations ont été préparées et offertes ponctuellement aux plans local, régional et provincial. Vous trouverez à

l'annexe D les statistiques des formations du dernier mandat.

Des sessions thématiques ont aussi été offertes sur des sujets touchant directement nos membres, entre autres sur l'invalidité, l'assurance collective, le projet de loi 10 et les médias sociaux. Nous comptons suivre la même direction au cours du prochain mandat.

Notre équipe de salariés est en constant renouvellement et un effort a été fait pour les appuyer afin de mieux répondre aux besoins et réalités des syndicats de la Fédération. À cet effet, la Fédération a offert une journée d'accueil pour les nouveaux salariés de la FSSS, une formation sur la gestion des comportements difficiles, des sessions préparatoires aux formations pour les secteurs, des sessions sur les états financiers en appui à la négociation, des sessions pédagogiques pour les formatrices et formateurs, en plus des formations offertes lors des équipes provinciales et par la CSN.

LES NÉGOCIATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Un volet important a été consacré aux formations en appui à la négociation.

- ✦ Des sessions ont été offertes aux comités de négociation avant la négociation et une fois la négociation complétée, des sessions sur les nouvelles conventions collectives ou ententes locales et régionales ont été données;
- ✦ Une session a été donnée pour nos comités de négociation regroupée des centres d'hébergement privés (CHP), des ressources intermédiaires et ressources de type familial (RI-RTF) et des centres de la petite enfance (CPE);

- ✧ Une session sur les lettres d'entente et d'intention offerte aux exécutifs du secteur public (2011-2015);
- ✧ Des sessions seront offertes sur les dispositions modifiées et les nouvelles dispositions de la collective du secteur public (10 juillet 2016 au 31 mars 2020);
- ✧ Une session sur la convention collective du secteur préhospitalier;
- ✧ Une session sur la convention collective des CPE;
- ✧ Une session sur les ententes collectives des RI-RTF et des responsables de service de garde en milieu familial (RSG).

Bref, nous continuerons à vous appuyer en négociation.

LA VALORISATION, LA PROMOTION ET LA PRÉSERVATION DES SERVICES PUBLICS (VPP)

Un volet important a été porté à la valorisation, la promotion et la préservation des services publics et lors du prochain mandat, nous poursuivrons notre lutte en vous proposant de nouvelles formations.

LA VIE SYNDICALE ET LE RÈGLEMENT DES LITIGES

SESSIONS LITIGES I, II, LEADERSHIP ET DÉLÉGUÉS

Les sessions *Litiges I* et *II* qui s'adressent aux agents de griefs ou litiges visent à développer des habiletés pour l'accueil des personnes lésées, la gestion des dossiers de grief, l'argumentation, l'intervention et la capacité à résoudre des problèmes pour éviter la judiciarisation des litiges.

La session *Leadership* vous permet d'améliorer vos capacités de travail en équipe et votre leadership.

SESSIONS DÉLÉGUÉS POUR LES CONSEILS SYNDICAUX DE TOUS LES SECTEURS

Les sessions sont préparées pour votre syndicat et offertes par votre conseillère ou conseiller syndical. C'est une session essentielle en vue d'améliorer la vie syndicale de votre syndicat. Cette formation est adaptée selon vos statuts et règlements et est admissible à la politique de remboursement des sessions de formation.

VOS COMMENTAIRES

Nous tenons compte de toutes les évaluations que vous faites lors des formations et nous tentons de répondre à vos attentes dans la mesure du possible.

Votre participation et vos évaluations nous indiquent que les formations de la FSSS sont appréciées et adaptées à votre réalité.

La formation de la FSSS-CSN c'est :

- ✧ Plus de 40 contenus de formation;
- ✧ 227 sessions;
- ✧ 515 jours de formation;
- ✧ plus de 4000 participations.

Voici nos priorités pour le prochain mandat :

- ✧ Dans le cadre de la réorganisation de nos syndicats, des sessions seront offertes en appui, entre autres les sessions *Litiges I, II* et *Leadership* seront offertes dans toutes les régions;
- ✧ Des sessions seront données sur les nouvelles conventions collectives du secteur préhospitalier, des centres de la petite enfance (CPE) et des centres d'hébergement privés (CHP);

- ⤴ Des sessions sur la renégociation des ententes locales pour le secteur public seront offertes dans toutes les régions.

Finalement, des sessions seront aussi offertes dans le cadre du plan de travail VPP (valorisation, promotion et préservation des services publics).

INFORMATION

Le dernier mandat de la FSSS-CSN a été particulièrement actif pour l'équipe de l'information. C'est ainsi que nous avons mis à jour nos outils de communication tout au long du mandat. Nous avons lancé un plan de redéploiement des communications, en collaboration avec le *Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations* (CEFRIO)¹, ayant pour objectifs de développer une nouvelle stratégie communicationnelle, d'accentuer la visibilité de la FSSS-CSN et d'améliorer l'interactivité entre la FSSS, les syndicats et les membres. Nous avons effectué une veille stratégique de l'utilisation des médias numériques afin de nous situer par rapport aux autres organisations syndicales et nous avons étudié les habitudes numériques de nos membres. Nous avons aussi accompagné les syndicats afin de les aider à se doter et à concrétiser un plan de travail personnalisé.

Nous avons accentué la place de la FSSS et de ses syndicats dans les médias sociaux particulièrement sur Facebook et Twitter. Avec notre soutien, des dizaines de pages et de groupes Facebook syndicaux ont été créés et alimentés.

1 Ces travaux ont mené à la publication d'un article rédigé par une équipe de recherche. Voir : François Grenon et coll., « Usage du Web et des médias sociaux par la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) », Médias sociaux et relations publiques, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2015.

Afin de nous assurer de limiter les cas de dérapage, nous avons mis de l'avant une nétiquette et des politiques éditoriales. Nous avons donné, lors des assemblées régionales, une formation sur les enjeux et les risques juridiques de l'utilisation des médias sociaux rejoignant ainsi près de 300² officiers et officières syndicaux.

Nous avons aussi procédé à la refonte du site Web de la FSSS, ce qui nous a permis de mieux regrouper les informations diffusées par la Fédération et de mieux agencer l'information entre les médias sociaux et le site Web. Une infolettre y a été intégrée et celle-ci vise à rejoindre les personnes intéressées par les nouvelles de la Fédération par courriel. Nous avons aussi permis à une dizaine de syndicats d'avoir leur propre site Web ce qui signifie que nous avons conçu ces sites, former les responsables locaux et assurer un soutien par la suite.

Au cours du dernier mandat, nous avons aussi lancé le blogue de la FSSS-CSN. Les billets diffusés sur le blogue par les membres de l'exécutif de la Fédération permettent d'aller plus en détail sur différents enjeux qui touchent les membres. À noter que plusieurs billets de blogue ont paru dans le *Huffington Post* durant les derniers mois, permettant de bien expliquer nos messages à nos membres et à la population.

Des efforts ont aussi été consentis en termes de publicité, que ce soit dans les médias traditionnels ou dans les médias alternatifs pour accentuer la visibilité de la Fédération. Même chose du côté des relations publiques. Durant la période du dernier mandat couvrant de septembre 2012 à juin 2016, il y a plus de 2 800 références à la FSSS dans les médias, aussi bien dans les médias régionaux que nationaux. De ce

2 En date du 17 août 2016. D'autres formations sont prévues à l'automne

nombre, nous comptons près de 800 communiqués de presse émis par la Fédération. À cela, il faut évidemment ajouter les mentions de la CSN qui touchent la santé, les services sociaux et les services de garde, ce qui augmente grandement notre nombre total de mentions médiatiques.

Pour faciliter la fluidité de la transmission de l'information, nous produisons des rapports des conseils fédéraux sectoriels sous la forme de bulletin. Ces bulletins sont diffusés sur nos différentes plateformes de communication. Ils sont aussi acheminés aux officiers syndicaux abonnés à notre liste de courriel afin de permettre une rediffusion électronique aux membres. Cette même liste est utilisée pour expédier rapidement des informations d'intérêt général. Afin d'aider les syndicats à transmettre l'information locale, nous avons produit un modèle de bulletin syndical en version Microsoft Word. Ce modèle est adapté en fonction des besoins. Finalement, de concert avec la CSN, nous allons rendre accessible aux syndicats un système de vote électronique qui permettra aux membres d'élire leurs représentants syndicaux de manière informatique et téléphonique. Celui-ci sera disponible dès la fin de la période d'allégeance syndicale dans le secteur public pour les élections des nouveaux comités exécutifs.

Cela implique évidemment que les statuts et règlements des syndicats devront être adaptés pour tenir compte de ce nouveau mode de scrutin. Nous avons travaillé de concert avec le Service juridique, le Service informatique et le Service de la syndicalisation afin de proposer de nouvelles dispositions qui sécurisent l'utilisation de ce type de technologie.

CONSOLIDATION ET VIE SYNDICALE

Depuis le dernier Congrès régulier de la FSSS en mai 2012, plusieurs sessions de consolidation

ont été données aux syndicats. Ce sont des syndicats des secteurs public et privés qui ont bénéficié de ces sessions. Principalement, la conseillère ou le conseiller syndical élabore des plans de travail avec les syndicats et il assure le suivi avec le conseiller syndical au dossier. Les interventions les plus fréquentes en consolidation sont reliées à des facteurs internes de fonctionnement soit :

- ✧ le partage des tâches et responsabilités au sein du comité exécutif;
- ✧ la méconnaissance des rôles de chaque membre du comité exécutif;
- ✧ le partage des libérations syndicales;
- ✧ la politique de remboursement des dépenses;
- ✧ des conflits de personnalités entre deux ou plusieurs membres du comité exécutif;
- ✧ l'amélioration du fonctionnement des conseils syndicaux;
- ✧ la participation des membres aux assemblées générales, etc.

Toutefois, il est clair que la conjoncture dans laquelle nous nous sommes retrouvés à la moitié du mandat a eu pour effet que les interventions de consolidation se sont faites davantage dans des situations où nous étions en présence de problèmes de fonctionnement au sein de l'exécutif ou du conseil syndical. Rappelons les événements de cette conjoncture : le maraudage à l'été 2014 au sein de la catégorie 1, la lutte au projet de loi 10 au début de l'année 2015, les plans d'action en appui à la négociation du secteur public et des secteurs privés, la préparation des fusions des établissements et la mise en place des plans de travail dans le cadre de la prochaine période de changement d'allégeance. Au cours du prochain mandat, nous aurons tout un travail à faire au niveau de la consolidation et de la vie syndicale, notamment en

lien avec la création des structures des prochains syndicats locaux du secteur public. Mentionnons que les nouveaux syndicats résultant des fusions devront se déployer dans plusieurs établissements ayant parfois des centaines des kilomètres de distance. La réorganisation des syndicats du secteur public sera une priorité puisqu'ils devront revoir leur fonctionnement au niveau de la communication et de l'information aux membres, de la structure syndicale en favorisant une décentralisation, afin d'assurer des services de proximité, d'assurer des échanges et lieux de débat pour préserver la démocratie et d'assurer le maintien d'une vie syndicale en santé.

Au niveau des secteurs privés, nous devons poursuivre l'élaboration et l'application des plans de travail touchant la vie syndicale en tenant compte de leurs caractéristiques propres afin de nous assurer que tous les syndicats soient en bonne santé syndicale dans le but de faire face à toutes les réorganisations auxquelles nous risquons d'être confrontés à court, moyen et long termes.

AVANTAGES SOCIAUX

Les trois salariés responsables des avantages sociaux ont pour mandat d'appuyer les salariés, le comité exécutif et les membres élus aux comités provinciaux (assurances, régime de retraite et santé-sécurité au travail). Les dossiers traités proviennent de trois sphères différentes : l'assurance collective, le régime de retraite et la prévention en matière de santé-sécurité au travail.

ASSURANCES COLLECTIVES

Étant signataire du contrat d'assurance de la majorité de nos syndicats, la Fédération depuis novembre 2012, s'est dotée de deux personnes responsables pour agir en son nom

et assumer ses obligations légales et les obligations créées par la convention collective.

Au cours du dernier mandat, les activités du comité des assurances se sont surtout concentrées sur les modifications du contrat d'assurance collective. Il est à noter que nos salariés affectés au niveau national au dossier des assurances collectives ont participé à plus de 150 rencontres d'information. Ces rencontres se sont tenues dans plus de 70 syndicats et portaient sur les modifications au régime d'assurance collective issues du renouvellement.

De plus, nous avons poursuivi nos représentations auprès de l'assureur pour le traitement des dossiers litigieux. Afin de répondre aux besoins de nos membres, nous avons traité près de 1000 dossiers litigieux dans différentes sphères : assurance salaire, réclamation (santé et dentaire), exonération, facturation, changement de régime et de statut, etc.

Nous avons également soutenu les conseillers syndicaux et les syndicats locaux dans divers dossiers d'invalidité, et ce, afin de favoriser la prise en charge de ces dossiers litigieux par les syndicats.

Aussi, comme chaque année, nous avons négocié avec l'assureur le renouvellement du contrat d'assurance en ayant pour objectif d'obtenir la meilleure couverture d'assurance pour nos membres, et ce, au meilleur prix.

Lors de la période de maraudage en juillet 2014, nous avons soutenu les travaux auprès de nos camarades affectés au dossier maraudage en effectuant les comparatifs des régimes d'assurance collective, et nous avons également contribué à la mise en place d'une formation spécifique afin de démystifier le régime d'assurance collective et par le fait même, outiller nos syndicats locaux de la catégorie 1. D'ailleurs,

nous avons répété cette formule dans le cadre du maraudage qui a eu lieu dans le secteur des RSG.

Mentionnons que dans le cadre de la préparation de la prochaine période de changement d'allégeance au niveau du secteur public, nous avons élaboré une formation spécifique afin d'outiller et de soutenir les syndicats. Nous avons jusqu'à présent rencontré 125 militants au printemps dernier pour cette première phase. Au cours des prochaines semaines, nous rencontrerons ces mêmes militants pour leur offrir les phases 2 et 3 sur les comparatifs des différents régimes d'assurance collective en prévision du maraudage. Nous souhaitons rendre disponibles des outils similaires à ceux que nous avons produits dans le cadre du maraudage de la catégorie 1 en juillet 2014.

Aussi, nous sommes actuellement à la préparation de documents pour nous appuyer dans le cadre du prochain renouvellement pour 2017 pour lequel nous aurons à déterminer l'utilisation des montants obtenus dans le cadre de la dernière ronde de négociation soit 14,5 M\$.

RÉGIME DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC

Depuis le congrès de mai 2012, le comité de réexamen a analysé plus de 300 dossiers provenant de toutes les organisations syndicales du secteur de la santé et des services sociaux. Le tout à l'occasion de 19 séances de travail.

Soulignons que le comité de réexamen est constitué d'un représentant de la FSSS, d'un autre représentant d'organisation syndicale et de deux représentants des employeurs provenant du MSSS et du Conseil du trésor.

Un guide sur la retraite du secteur public a été préparé en collaboration avec le Service des relations de travail de la CSN. Ce guide a été présenté

lors du Conseil fédéral de décembre 2012. Nous devons actualiser le guide en fonction des modifications émanant de la dernière négociation.

Plusieurs dossiers de congédiements ou d'application de décisions arbitrales ont été traités par des ententes en ce qui a trait notamment au calcul de la participation conforme aux règles du RREGOP. Suite à la fusion de la *CARRA* et de la *Régie de rentes du Québec*, il semble que les règles existantes concernant les ententes ont tendance à se modifier : nous devons être vigilants dans la rédaction d'entente de congédiement afin de nous assurer de l'application de celles-ci. Finalement, nous poursuivons notre collaboration en comité aviseur RREGOP avec les autres fédérations du secteur public de la CSN, le Service des relations du travail et le CCSPP.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Depuis 2012, la campagne *1-2-3-Go...* s'est poursuivie. Cette campagne visant la mise en place de comités paritaires dans tous les milieux de travail a été menée en collaboration avec les vice-présidences régionales et les salariés pivots.

Des capsules thématiques sur des enjeux de santé-sécurité ont été produites afin d'être présentées lors d'assemblées régionales.

Dans le secteur public, la conjoncture de réorganisation du réseau a ralenti les activités dès le dépôt du projet de loi modifiant les établissements. Il faudra travailler à réinstaller des comités de santé-sécurité adaptés au nouvel environnement.

Dans les secteurs privés, nous poursuivons le travail accompli dans le dernier mandat et nous continuerons à élaborer, avec les secteurs, des modalités de prévention pour les secteurs des RSG et les RI-RTF. De

façon plus détaillée, vous trouverez dans le rapport du comité de santé-sécurité l'évolution des travaux de ce dernier que nous vous invitons à consulter.

ASSISTANCE PROFESSIONNELLE

L'assistance professionnelle a pris une tournure quelque peu différente depuis la dernière année compte tenu, entre autres, de la conjoncture dans laquelle nous avons manœuvré. La fonction de l'assistance professionnelle, à son origine, avait pour mandat d'accompagner un nouveau conseiller syndical lors d'un premier arbitrage ou tout autre conseiller syndical qui se retrouvait avec des dossiers un peu plus complexes en termes juridiques. Toutefois, tel que mentionné précédemment dans le volet « équipe provinciale », nous avons nommé au sein de l'équipe deux conseillers en ajout qui ne font que de l'appui à l'arbitrage. La fonction d'assistance est toujours active et toujours assumée par le conseiller attribué à cette tâche, mais depuis quelques mois ces trois personnes ont des responsabilités plus orientées vers l'appui à l'arbitrage où elles assument la totalité des dossiers du début à la fin.

Cette décision d'équipe visait à répondre aux mandats adoptés par les délégués de la FSSS-CSN à l'effet de prioriser le travail à effectuer, notamment au niveau juridique en lien avec la conjoncture dans laquelle nous avons vécu au cours du dernier mandat. Comme ce mandat nous a demandé à plusieurs moments de travailler intensément au niveau de la vie syndicale et de la mobilisation auprès de nos membres, nous avons dû organiser notre travail en équipe pour répondre efficacement à ce contexte.

JURISPRUDENCE : GRIEFS, ARBITRAGE, RECOURS

JURIDIQUES ET GREFFE

LA JURISPRUDENCE

La fonction principale du conseiller à la jurisprudence consiste essentiellement à chercher et prendre connaissance des décisions qui peuvent, de façon directe ou indirecte, avoir une influence sur le travail des conseillers et incidemment sur les syndicats qu'ils desservent. Qu'il s'agisse d'une préparation d'un dossier d'arbitrage ou d'analyser certaines positions patronales, le conseiller affecté à la jurisprudence joue un rôle non négligeable qui permet de mieux moduler l'action syndicale en fonction des prises de position des décideurs. À cela s'ajoute un rôle-conseil auprès des conseillers notamment sur l'interprétation de la convention collective. Occasionnellement, il peut aussi être appelé à participer à différents travaux de la FSSS.

LES AVIS JURIDIQUES

Il arrive à l'occasion que certaines situations présentent un degré de complexité suffisant pour qu'une demande d'avis juridique soit acheminée au Service juridique de la CSN. Dans un tel cas, le rôle du conseiller à la jurisprudence est de prendre connaissance de la situation à la source du questionnement pour s'assurer qu'un tel avis juridique n'a pas déjà été produit ou simplement de s'assurer que la jurisprudence n'ait pas déjà apporté une réponse à la question. Qu'il s'agisse d'analyser la force probante d'un dossier d'arbitrage ou d'interpréter la portée d'une loi, pensons ici au projet de loi 10, l'avis juridique peut se justifier pour différentes raisons, toutefois nous devons toujours garder à l'esprit qu'il s'agit d'un moyen de nous éclairer légalement et qu'il n'est pas une fin en soi puisque nous pouvons utiliser différents moyens pour atteindre nos objectifs visant à protéger les intérêts de nos

membres. Depuis le congrès de 2012, plus de 90 avis juridiques ont été demandés par la FSSS.

LES OUTILS

La fonction du conseiller à la jurisprudence implique qu'il participe de façon active à l'élaboration de certains outils de travail ou à des sessions de formation en collaboration avec d'autres membres de la coordination élargie. Ceux-ci peuvent être sous forme de guides, de trousse (kits), ou de formulaires procéduraux. Ces outils peuvent s'adresser tant aux conseillers qu'aux militants et visent avant tout à faciliter le traitement de situations parfois complexes.

À titre d'exemple, durant le dernier mandat, certains outils ont été préparés dans le cadre de l'entrée en vigueur du projet de loi 10, ce qui nous a permis d'assurer une certaine cohésion au niveau de notre action syndicale face à cette loi dévastatrice. Nous préparons actuellement une session de formation qui portera sur la négociation des dispositions locales dans le cadre des fusions découlant du projet de loi 10.

Nous finalisons également la création d'une banque de trousse de décisions, laquelle sera accessible aux conseillers via l'interface *Sharepoint*.

LE GREFFE

Le rôle du greffe est avant tout de voir à l'administration de l'arbitrage des griefs déposés par les syndicats FSSS. Les griefs sont mandatés en fonction de l'ordre de priorité stipulé à l'article 11.33. Outre l'énumération des griefs prioritaires prévue à l'article 11.33, les parties nationales ont convenu de traiter aussi de façon prioritaire les griefs de harcèlement psychologique et ceux relatifs à l'assurance salaire et aux litiges médicaux (23.27).

La FSSS est représentée au greffe par un conseiller.

Bilan des griefs déposés au greffe d'arbitrage en date du 7 septembre 2016 :

Griefs à mandater : 4939
Griefs en suspens : 72
Griefs en arbitrage : 38
Griefs mandatés : 4800
Griefs retournés aux syndicats : 514
Total : 10 363

PORTE-PAROLE À LA NÉGOCIATION DU SECTEUR PUBLIC

Un conseiller syndical est désigné à titre de porte-parole de la Fédération auprès du Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS). Son rôle consiste à représenter la Fédération et à agir en son nom durant les périodes de négociation. Il s'occupe des problèmes liés à l'application de la convention collective entre les périodes de négociation. Il voit aussi à coordonner le suivi des différents comités de travail issus de la nouvelle convention collective ainsi qu'à la préparation des comparatifs des conventions collectives nationales. Il s'assure de transmettre via la formation, les analyses et interprétations en matière d'application de la convention collective. De plus, il participera à la rédaction du bilan de la dernière ronde de négociation.

Dans le prochain mandat, le porte-parole à la négociation sera en soutien au comité maraude dans le cadre notamment des comparatifs de conventions collectives des autres organisations syndicales afin de bien mener la prochaine campagne de changement d'allégeance sur ce volet.

Par la suite, il apportera son soutien dans le cadre de la négociation des matières locales.

En collaboration avec les vice-présidences du secteur public, il élaborera un plan de travail en prévision de la prochaine ronde de négociation. Avec la personne affectée à la jurisprudence, il épaulera les membres de l'équipe dans l'interprétation et l'application de la convention collective.

VALORISATION, PROMOTION ET PRÉSERVATION DES SERVICES PUBLICS (VPP)

Que ce soit lors du congrès de 2012 ou du congrès spécial de 2015, la FSSS et ses syndicats affiliés ont résolu de poursuivre et d'intensifier leur lutte pour la valorisation, la promotion et la préservation des services publics.

La FSSS et ses syndicats affiliés ont ainsi voulu agir prioritairement sur notre capacité collective de mener des luttes qui surviennent dans plusieurs dossiers ainsi que dans diverses circonstances, mais qui ont toujours le même objectif : assurer la pérennité et l'essor de services publics en santé et en services sociaux et en services de garde éducatifs, dans une perspective de réduction des inégalités sociales.

C'est la structure que nous avons mise en place et les outils dont nous nous sommes dotés. Ceux-ci nous ont non seulement permis de soutenir l'action syndicale afin de développer des alternatives publiques à la privatisation ainsi qu'à toutes formes de réorganisation non conforme à une vision syndicale des services publics, mais aussi de favoriser le développement d'une mobilisation sociale et citoyenne avec nos partenaires sociaux.

En collaboration avec les diverses composantes de la CSN, et à travers nos alliances, nous avons

profité de chaque occasion pour faire valoir nos positions auprès des décideurs politiques et avons développé des arguments nous permettant de contrer le discours de proprivatisation et pour investir tous les paliers décisionnels du réseau afin de faire valoir ces positions.

À travers ses luttes et son implication, la FSSS est parvenue à accentuer grandement sa visibilité sur la place publique et auprès des composantes du réseau. Nous avons ainsi contribué activement aux débats portant sur l'importance de la couverture publique en santé et services sociaux.

En renforçant et en élargissant nos alliances, tant avec nos partenaires des conseils centraux et des services CSN, qu'avec les groupes de défense, les mouvements sociaux et les autres organisations syndicales, nous avons pu nous rendre compte des impacts des réorganisations, des compressions budgétaires tout comme des ratés de la privatisation. À cet égard, nous pouvons affirmer que sur ces enjeux, la population est avec nous.

Nous pouvons aussi affirmer que si la lutte n'est pas terminée, nous sommes parvenus à mettre en place des éléments importants sur lesquels nous pourrions nous appuyer à l'avenir. Par exemple, les *Rendez-vous sur l'avenir du système de santé et de services sociaux* et la communauté de pratique qui en a résulté ont permis de dégager un large consensus sur ce qui doit être mis en place pour améliorer notre système public. Ce consensus, que le gouvernement a pourtant décidé de ne pas considérer, nous permet de mettre en lumière le contexte qui se dessine devant nous. En effet, les attaques au caractère public du système de santé et services sociaux sont plus importantes que jamais et il est désormais plus évident que jamais que cette attaque est politique, profonde et centralisée. La volonté

politique de l'actuel gouvernement, majoritaire, est claire : le gouvernement raréfie les ressources dans le secteur public pour mieux privatiser, c'est l'austérité permanente. Les mesures législatives et réglementaires adoptées éliminent les contre-pouvoirs et les lieux d'exercice du pouvoir citoyen. La transparence dans la gestion du réseau est en net recul. La privatisation de la gestion et de la prestation de services sont en croissance et la privatisation du financement devient une menace réelle de plus en plus importante. Ces attaques témoignent des dysfonctions de nos institutions démocratiques qui permettent les abus de pouvoir politiques, ce dont nous avons été témoins à maintes reprises au cours des dernières années.

C'est pourquoi deux grandes priorités VPP se dessinent devant nous. D'abord, consolider la structure VPP pour poursuivre et améliorer la prise en charge locale, régionale et nationale des dossiers VPP par une implication de la FSSS et de ses syndicats affiliés dans tous les milieux et par la création d'espaces de contre-pouvoir. Ensuite, il faut poursuivre et intensifier l'action politique, notamment pour obtenir un renforcement de nos institutions démocratiques. En somme, il nous faut remettre en question le système politique qui autorise et favorise ces abus de pouvoir.

Pour ce faire, nous devons faire en sorte d'être partout l'interlocuteur incontournable et le leader en santé et services sociaux. Nous combattons ainsi la non-transparence que souhaite instaurer le gouvernement et nous redonnons leur pouvoir aux acteurs du milieu et à la population, afin de faire contrepoids aux effets négatifs de la concentration du pouvoir, persuadés que notre projet va de pair avec ce que souhaite la population. Pour réaliser ce plan, nous poursuivrons la démarche des *Rendez-vous sur l'avenir du système public de santé*

et services sociaux pour élargir les consensus et nous forcerons ainsi le gouvernement à mettre en œuvre les solutions ainsi identifiées. La prochaine élection provinciale sera, à cet égard, un rendez-vous à ne pas manquer.

Nous mènerons aussi des campagnes ciblées lorsque la situation le commandera. Nous mobiliserons nos membres et la population et nous mènerons des luttes en alliances lorsqu'il nous faudra résister à des mesures néfastes pour les services publics. À chaque occasion, l'enjeu démocratique sera au cœur de nos stratégies. Au final, nous disposerons d'une structure forte, implantée partout, via laquelle la FSSS et ses syndicats affiliés s'imposeront partout comme un interlocuteur incontournable en santé et services sociaux, en mesure de s'impliquer dans tous les milieux pour favoriser la mise en œuvre de vraies solutions et en mesure d'intervenir sur le plan politique en faveur du renforcement de notre démocratie.

COORDINATION ÉLARGIE

Au cours du prochain mandat, la coordination élargie continuera à jouer son rôle dans la conception et le suivi des plans de travail issus des échanges et discussions des membres qui composent l'équipe provinciale. La coordination élargie continuera de fournir aux membres de l'équipe les outils pour la mise en application des décisions des instances et de l'équipe provinciale. Les membres de la coordination élargie continueront à fournir leur soutien aux nouveaux salariés et contribueront à leur formation. La coordination élargie ajustera sa composition, le cas échéant, en fonction des besoins à combler comme elle l'a fait au cours du présent mandat en intégrant à ses rencontres un conseiller syndical représentant les secteurs privés.

CONDITION FÉMININE

En cours de mandat, compte tenu de la conjoncture, nous avons comme coordination élargie réévalué un certain nombre de tâches notamment en lien avec les comités fédéraux. Suite aux changements de structures de la Fédération, le poste de la vice-présidence responsable de la condition féminine a été aboli et le dossier de la condition féminine a dû être assumé, sur le volet technique, par une conseillère syndicale membre de la coordination élargie. Cependant, nous avons demandé à une conseillère de l'équipe provinciale de soutenir les travaux entourant le dossier de la condition féminine. Nous tenons à mentionner que l'équipe a aussi été amenée à apporter un support aux différents comités fédéraux tout au long du mandat, de même qu'un support aux différents comités *ad hoc* qui sont venus étayer les travaux de la Fédération.

SECTEURS PRIVÉS

Depuis le dernier congrès de la FSSS, nous ne pouvons passer sous silence l'expansion des syndicats des secteurs privés. D'ailleurs, nous avons dû ajuster notre façon de travailler dans ces secteurs étant donné notamment de sa constante évolution, ce qui soulignons-le, est une très bonne nouvelle pour les travailleuses et les travailleurs. Actuellement, la FSSS représente 179 syndicats totalisant 25 511 membres provenant de ces secteurs.

De plus, nous avons des conseillères et des conseillers syndicaux affectés à chacun de ces secteurs (annexe E) pour la durée de la négociation et aussi pour compléter les travaux en lien avec les interrondes de négociation.

CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (CPE)

Le secteur des CPE continue à se développer et son nombre de membres augmente chaque année. En effet, depuis le 1^{er} juin 2012, nous avons accueilli une quarantaine de nouvelles accréditations. Le secteur compte donc maintenant plus de 11 000 membres, et ce, dans toutes les régions du Québec.

La négociation en vue du renouvellement des conventions collectives est en cours. Les clauses sont majoritairement négociées au niveau national, mais certaines clauses aux niveaux régional ou local. Le début de la négociation a été affecté par les coupes gouvernementales qui ont forcé les CPE et les équipes à revoir l'organisation du travail en fonction des nouveaux barèmes financiers. Nous devons donc travailler à protéger les conditions de travail des membres et à protéger le réseau des attaques répétées du gouvernement.

Parallèlement à la négociation de la convention collective, nous poursuivons des travaux afin de régler les plaintes de maintien de l'équité salariale. Concernant les assurances collectives, nous poursuivons les travaux du comité paritaire et faisons de même au comité de retraite.

PRÉHOSPITALIER

Le secteur préhospitalier de la FSSS-CSN a continué sa progression. Depuis le mois de janvier 2015, le secteur compte 13 nouvelles accréditations. Ces 485 nouveaux membres amènent le secteur préhospitalier de la FSSS à représenter plus de 3600 paramédics, répartiteurs et personnel de soutien dans 10 régions du Québec.

Bien que nous ayons déposé nos demandes en avril et mai 2015, afin de participer activement au Front commun du secteur public pour le volet salarial, la négociation du renouvellement de la

convention collective est en cours. Les enjeux majeurs de cette ronde de négociation sont : le salaire, la retraite, la progression dans les échelles et les primes, l'organisation et la charge de travail et finalement la sécurité du travail.

En toile de fond de la présente négociation, il y a le repositionnement du MSSS quant aux négociations. Ce changement soudain de la part du ministre Barrette, en plein processus de négociation, semble avoir l'effet d'un pavé dans la marre pour l'ensemble du secteur. Nous devons nous assurer que les manigances du ministre ne ramènent pas le secteur préhospitalier 30 ans en arrière.

RESPONSABLES EN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL (RSG)

La période liée au dernier mandat a été caractérisée par le renouvellement de la première entente collective des responsables de service de garde en milieu familial. Une période de négociation qui a débuté en juin 2013 pour enfin se terminer par la signature de l'entente collective le 17 décembre 2015. Une période caractérisée également par un changement de gouvernement au beau milieu de la négociation et dans un contexte d'austérité imposé par le nouveau régime néolibéral du gouvernement Couillard.

Une négociation difficile et par laquelle les RSG ont réclamé la parité avec l'emploi comparateur identifié comme l'éducatrice en CPE 1^{er} échelon et non formée. De plus, pour les hausses annuelles, elles ont également choisi l'arrimage avec les salariés du secteur public. Bien que des améliorations importantes aient pu être intégrées à l'entente collective, notamment pour les clauses normatives, l'objectif de l'atteinte de l'équité avec l'emploi comparateur n'aura pas pu être atteint. Toutefois, la conclusion d'une

lettre d'entente à ce sujet est venue mettre la table pour le prochain renouvellement.

Au cours de cette phase de négociation, deux périodes actives de changement d'allégeance syndicale nous auront permis finalement d'accueillir plus de 1800 RSG qui ont décidé de quitter les rangs de la CSQ pour se joindre à la FSSS. L'arrivée de ces nouveaux membres nous a permis de passer de 1428 à 3228 membres, soit une hausse de 126 %.

Les politiques du gouvernement quant à la modulation des services de garde en fonction des revenus des parents ne sont pas sans conséquences importantes chez les RSG. Ces mesures favorisant l'éclosion de nouveaux milieux de garde non régis et non subventionnés, où les coûts des frais de garde deviennent inférieurs suivant les impacts fiscaux liés au revenu familial, ont tôt fait d'entraîner une fuite de la clientèle vers ces garderies commerciales. Cette fuite de la clientèle a pour conséquence de créer une perte significative de revenus pour plusieurs RSG, allant même jusqu'à la fermeture pour d'autres.

La campagne de sauvegarde et de valorisation des services de garde régis et subventionnés, de qualité et à contribution réduite menée de concert avec la CSN, revêtera toute son importance au cours des prochains mois pour contribuer à renverser cette tendance de l'érosion de la clientèle vers des services de garde privés moins chers et souvent de moindre qualité.

RESSOURCES INTERMÉDIAIRES ET RESSOURCES DE TYPE FAMILIAL (RI-RTF)

Le renouvellement de la première entente collective pour les RI-RTF a aussi fait l'objet de négociations qui ont débuté en juin 2015 pour se solder par la signature de l'entente collective le 23 décembre suivant. Une

négociation intensive qui a entraîné une amélioration significative des clauses normatives.

Aussi, les RI-RTF ont choisi l'arrimage avec les salariés du secteur public pour la négociation des clauses d'ordre pécuniaires. Le contexte d'austérité imposé par le gouvernement libéral a donc eu, comme pour les salariés du secteur public, ses effets sur le résultat obtenu.

Une campagne de changement d'allégeance syndicale tenue en janvier 2015 nous aura permis de hausser le nombre de nos membres de façon significative. Il s'ajoute donc aux 800 membres RI-RTF quelque 770 nouveaux membres qui ont choisi de quitter diverses organisations syndicales pour rejoindre nos rangs, une hausse de plus de 96 %.

Les prochains mois feront l'objet d'un suivi important suite à l'entrée en vigueur des nouvelles clauses de l'entente collective, mais également des conséquences des fusions des établissements sur l'organisation des ressources sur les territoires desservis.

CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉ (CHP)

Pendant le dernier mandat, les membres du secteur des centres d'hébergement privés ont travaillé dans plusieurs dossiers notamment à l'élaboration d'un protocole de négociation coordonnée qui regroupe 42 accréditations. Dans la plateforme de revendications, il était essentiel pour nos membres d'être en appui avec le secteur public en adoptant la priorité salariale en autres.

En collaboration avec la syndicalisation, nous avons accueilli dans nos rangs 600 nouveaux membres et un plan de travail est présentement en marche afin de répondre à un des mandats du congrès de la CSN.

Nous avons été très présents dans le dernier mandat, que ce soit auprès de nos membres que nous avons rencontrés lors de nos deux tournées provinciales et des activités régionales, ou sur la place publique avec nos conférences de presse et le dépôt à l'Assemblée nationale, le 14 novembre 2014, de notre pétition pour la campagne *Ouvrez les Yeux*.

La vie syndicale, les modifications de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé et de services sociaux afin notamment de resserrer le processus de certification des résidences privées pour aînés* (projet de loi 16), la formation, la consolidation, la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* (projet de loi 90), la poursuite de nos revendications pour une table ministérielle sur les conditions de travail des travailleurs, la création d'un fonds de lutte pour le secteur, sont toujours d'actualité et le demeureront jusqu'à l'atteinte de nos objectifs.

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS ET COMMUNAUTAIRES

Enfin, au niveau des établissements privés et communautaires, nous poursuivons nos objectifs de syndicalisation de ces organismes afin d'améliorer leurs conditions travail.

Étant donné que nous ne pouvons, pour le moment, coordonner les différentes tables de négociation dans ce secteur, nous négocions chaque convention collective tout en assurant une constance au niveau des objectifs à atteindre, le tout avec pour objectif l'amélioration des conditions de travail pour ces travailleurs.

SERVICES CONFÉDÉRAUX

Nous travaillons en collaboration avec le Service des relations de travail et ses différents modules, le Service de l'administration, module

vérification, le Service de la syndication, le Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale et le Service juridique.

Le Service juridique contribue aux activités de formation dans le cadre des réunions de l'équipe provinciale. Ce même service émet des opinions juridiques sur demande et représente nos membres et nos syndicats devant les tribunaux judiciaires ou les tribunaux administratifs nécessitant un membre du Barreau du Québec (cour d'appel, cour supérieure).

Le Service des relations de travail, module recherche, est intervenu à notre demande à plusieurs reprises sur des sujets aussi divers que la qualité de l'air en milieu de travail, l'analyse financière d'entreprise, l'ergonomie de postes de travail, etc.

Le Service des communications est impliqué principalement durant les périodes de négociation tant du secteur public que des différents secteurs privés. Ce même service nous offre une précieuse collaboration entre autres lors des différentes campagnes confédérales et des campagnes de changement d'allégeance, que ce soit causé par une période légale ou par la fusion forcée des accréditations du secteur public.

Le Service de l'administration, module vérification, est largement sollicité par nos syndicats. Il apporte un soutien, une analyse et expertise considérables auprès des syndicats qui souhaitent faire la vérification de leur tenue de livres et leur comptabilité.

Le Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale (SAMVR) est un service incontournable pour les syndicats de la Fédération. Par ce service, les syndicats sont en mesure d'avoir un meilleur rapport de force lors de leurs différentes luttes, notamment en ce qui

concerne l'appui à leur négociation ou dans le cadre de campagne de changement d'allégeance syndicale. De plus, une ou un conseiller du service SAMVR national est nommé en appui à la FSSS pour supporter chacune des campagnes mises l'avant par la FSSS.

Enfin, le Service de la syndicalisation est un service de plus en plus présent au niveau des syndicats de la Fédération puisqu'il est le maître d'œuvre au niveau des campagnes de changement d'allégeance et en appui aux équipes de la Fédération et du SAMVR.

CONCLUSION

En terminant, nous sommes très fières de ce que notre équipe provinciale a accompli depuis le 42^e congrès. C'est un réel privilège de pouvoir coordonner des salariés qui travaillent POUR l'expansion du mouvement syndical. Nous sommes d'avis que comme équipe de travail, et comme fédération, nous avons été en mesure de tirer notre épingle du jeu, et ce, malgré les multitudes d'obstacles auxquels nous avons dû faire face.

Nous avons su répondre adéquatement à la plupart des préoccupations de nos syndicats en trouvant diverses solutions permettant une réalisation hors du commun. Le prochain mandat ne sera pas de tout repos. Nous avons, à notre avis, avec l'ensemble des composantes de la Fédération et de la Confédération (syndicats, élus et salariés), toutes les ressources nécessaires.

POUR le mouvement syndical!

POUR le travail d'équipe!

POUR le nécessaire combat!

Martine Nadeau et Nancy Poirier, coordonnatrices

Annexe A

Fonctions et attributions de la coordination des services selon l'article 133 des Statuts et règlements de la FSSS

Dans le cadre des orientations votées par les instances :

- ✦ la coordination des services a pour fonctions principales de coordonner, planifier et surveiller la mise en application de négociations et de conventions collectives.
- ✦ elle relève, dans l'exercice de ses fonctions, du comité exécutif;
- ✦ à cette fin, elle dirige, coordonne et planifie le travail des salariés de la Fédération;
- ✦ en application de l'article 7 des statuts et règlements de la Fédération, elle établit les mécanismes nécessaires pour que chaque syndicat affilié soumette à l'approbation de la Fédération tout projet de convention collective ou tout projet d'amendements à une convention collective à être négociée;
- ✦ la coordination des services présente au comité exécutif un rapport de ses activités et de celles du personnel employé par la Fédération;
- ✦ lorsque les circonstances l'exigent et lorsqu'elle le juge à propos, après consultation avec les intéressé-es, la coordination des services intervient directement dans les négociations collectives;
- ✦ elle fait également un rapport écrit à chaque congrès;
- ✦ toute plainte concernant les services doit être acheminée à la coordination des services, laquelle fera enquête et en informera le comité exécutif et le syndicat concerné.

Annexe B

FONCTIONS DE LA COORDINATION SELON LA CONVENTION COLLECTIVE (ART. 8.06)

Les principales fonctions de la coordonnatrice ou du coordonnateur sont les suivantes :

- a) assister le comité exécutif et les autres instances de l'organisation;
- b) préparer et organiser les réunions d'équipe;
- c) assurer le suivi des décisions prises lors des réunions;
- d) assurer les liens en vue d'une collaboration suivie avec les autres services et organisations du mouvement;
- e) s'occuper de l'apprentissage et de l'encadrement des nouvelles et nouveaux salariés;
- f) s'assurer que les salariés reçoivent la formation continue ainsi que l'information et la documentation nécessaire;
- g) coordonner et conseiller les salariés dans leur travail et s'assurer qu'il soit fait;
- h) étudier les demandes des syndicats et les problèmes de services (remplacements, surcharges, libérations pour formation, participation aux instances de la CSN, etc.) et prendre les décisions courantes dans le cadre de ses mandats;
- i) examiner les rapports d'activité et contresigner les comptes de frais;
- j) recevoir les plaintes concernant les salariés, faire enquête et rapport;
- k) sur demande, assumer la représentation de l'organisation aux fins de l'application de la présente convention, sauf au comité confédéral et au CPN;
- l) participer aux réunions du bureau confédéral de la CSN.

Annexe C

LISTE DES SALARIÉS INCLUANT LES SERVICES NATIONAUX DE LA FSSS

SERVICES RÉGIONAUX

1A – GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Édith Nicolas, employée de bureau (entente de service)
Blandine Leblanc, employée de bureau (entente de service)
Étienne David-Bellemare, conseiller syndical
Mélanie Fortin, conseillère syndicale
Émilie Paradis Ferguson, conseillère syndicale (ajout)

1B – BAS-SAINT-LAURENT

Ginette Rainville, employée de bureau
Joanne Guertin, conseillère syndicale
Marie-Josée Fillion, conseillère syndicale
Robin Turcotte, conseiller syndical

02 - SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

Sylvie L. Tremblay, employée de bureau
Martin Tremblay, conseiller syndical
Vincent Noël, conseiller syndical
Kathleen Roby, conseillère syndicale
Maxime Dion, conseiller syndical (Anna Pilote)

03 - QUÉBEC–CHAUDIÈRE-APPALACHES

Jannick Gagnon, employée de bureau
Lynda Girard, employée de bureau
Martine Simard, employée de bureau
Simon-Philippe Voyer, conseiller syndical (Pier-Olivier Angers)
Éric Genois, conseiller syndical
Sylvane Dumais, conseillère syndicale (Audrey Croteau)
Gabriel Bourbonnais-Himbeault, conseiller syndical (Stéphane Côté)
Andréanne Jourdain, conseillère syndicale (Louis Proulx)
Claudine Desrosiers, conseillère syndicale
Christian Lachance, conseiller syndical
Mireille Boisvert, conseillère syndicale (Gilles Raymond)

04 – CŒUR-DU-QUÉBEC

Lise Lessard, employée de bureau
Christiane Houle, employée de bureau
Nicole Bergeron, conseillère syndicale
Raphaël Poirier-Goupil, conseiller syndical
Jean-Michel Thériault, conseiller syndical (David Santos)
Jean-François Therrien, conseiller syndical
Samuel Trépanier, conseiller syndical

05 - ESTRIE

Nancy McDonald, employée de bureau (Isabelle Gagnon)
Jean Bédard, conseiller syndical
Jonathan Fournier, conseiller syndical
Chantal Piau, conseillère syndicale
Mireille Joly, conseillère syndicale

6A - MONTRÉAL-LAVAL-GRAND-NORD

Loïse Tanguay, employée de bureau
Sylvie Laforest, employée de bureau
Myrna Gonzalez-Mendez, employée de bureau (Yolande Hudon)
France Sylvestre, employée de bureau
Géraldine Robert, employée de bureau (Diane Dupuis)
Lise Boivin, employée de bureau
Céline Patrix, employée de bureau
Shanou Désilets, conseillère syndicale (ajout)
Chantal Laurin, conseillère syndicale
Katéri-Hélène Racine, conseillère syndicale
Yanick Vézina, conseillère syndicale
Jeadoth Pierre Antoine, conseiller syndical
Jean-Michel Gaydos, conseiller syndical
Jean-Pierre Daubois, conseiller syndical
Félix-Antoine Gagnon-Goulet, conseiller syndical (Nancy Poirier)
Gilles Tremblay, conseiller syndical
Brigitte Genest, conseillère syndicale

Gilles Leblanc, conseiller syndical
Jean-Luc Théorêt, conseiller syndical
Robert Duchesne, conseiller syndical
Jean Grégoire, conseiller syndical (Xavier M. Milton)
Catherine Proulx, conseillère syndicale (Michel Lecompte)
Hugo Dion, conseiller syndical (Jean-Claude Gagnier)
Jean-François Wilford, conseiller syndical
Chloé Houle, conseillère syndicale
Thierry Julien, conseiller syndical
Julia Bendavid, conseillère syndicale
Manon Therrien, conseillère syndicale
Catherine Sauvé, conseillère syndicale
Narcisa-Fanica Ioanide, conseillère syndicale

6B - LAURENTIDES–LANAUDIÈRE

Christophe Chapdelaine, employé de bureau, St-Jérôme (Ginette Cyr)
Julie Caisse, employée de bureau, Joliette
André Beaudry, conseiller syndical
Caroline Morin, conseillère syndicale
François Renaud, conseiller syndical (Claude Bosset)
Julie Lachapelle, conseillère syndicale (Philippe Crevier)
Benoît Boudreault-Houde, conseiller syndical (Anick Aubry)
Marisol Durand, conseillère syndicale (François Ayotte)

6C - MONTÉRÉGIE

Dominique Tanguay, employée de bureau
Manon Dubois, employée de bureau
Rosanne Delisle, employée de bureau
Geneviève Moreau, conseillère syndicale
Éric Forget, conseiller syndical (Sylvain Meunier)
Gilles L'Ériger, conseiller syndical (Paul Gauthier)
Denis Sylvestre, conseiller syndical
Mathieu Huchette, conseiller syndical (Élise Gagnon)
Charles Paquin, conseiller syndical (François Demers qui remplace Martine Nadeau)
Danielle Paré, conseillère syndicale
Jacqueline Bernier, conseillère syndicale (Marie-Ève Therrien)

07 - OUTAOUAIS

Julie Masson, employée de bureau

Rudy Daou, conseiller syndical (Alain Archambault)

Amélie Lafrenière-Gareau, conseillère syndicale (Audrey Lefebvre-Sauvé)

Lise-Ange Parent, conseillère syndicale

08 – ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC

Johanne Faucher, employée de bureau

Robert Leduc, conseiller syndical (Stéphane Langlois)

Gilbert Roussy, conseiller syndical

Francis Gilbert, conseiller syndical (Pierre Paul)

09 - CÔTE-NORD–BASSE-CÔTE-NORD

Hélène Girard, employée de bureau, Sept-Îles (entente de service)

Marie-Ellen Tremblay, employée de bureau, Baie-Comeau (entente de service)

Sébastien Poulin-Fortin, conseiller syndical, Sept-Îles

Lydia Giguère, conseillère syndicale, Sept-Îles

Dany St-Gelais, conseiller syndical, Baie-Comeau

COMPTABILITÉ

Dalila Badis, secrétaire administrative

Daphnée Noël, secrétaire administrative

France Lévesque, secrétaire de direction/secrétaire comptable

Cam Van Nguyen, secrétaire comptable

Gail Gagné, conseillère syndicale à la comptabilité

Postes nationaux

Chantal Guindon, secrétaire de direction, comité exécutif

Danielle Faucher, secrétaire de direction, comité exécutif

Brigitte Frenette, secrétaire de direction, coordination, assurances, et comité exécutif

Amélie Rivard, réceptionniste

Yolande Hudon (Audrée Mathieu), employée de bureau, formation et jurisprudence

Jennifer Paquette, employée de bureau, négociation secteur public

COORDINATION ÉLARGIE

Nancy Poirier, coordonnatrice

Martine Nadeau, coordonnatrice

Hubert Forcier, information

Stéphane Langlois, santé et sécurité, avantages sociaux

Michel Lecompte, jurisprudence, greffe

Anna Pilote, formation

Paul Gauthier, assistance professionnelle

Philippe Crevier, valorisation, promotion et préservation des services publics (VPP)

Xavier M. Milton, porte-parole négociation du secteur public

Claude Bosset, représentant des secteurs privés

Poste vacant, consolidation et vie syndicale

AFFECTATIONS NATIONALES

Sonia Beauchamp, information

Jean-Claude Gagnier, assurances

Louis Proulx, assurances

David Santos, assurances

François Ayotte, équipe de négociation du secteur public

Stéphane Côté, dossier des fusions

Audrey Lefebvre-Sauvé, équipe de plaideurs

Pier-Olivier Angers, équipe de plaideurs

Claude Bosset, RI-RTF et RSG (et coordination élargie)

François Demers, CPE

Joanne Guertin, CHP

Sylvain Meunier, préhospitalier

Mise à jour le 16 septembre 2016

Annexe D

STATISTIQUES DES FORMATIONS À LA FSSS – CSN D'OCTOBRE 2012 À AOÛT 2016

Sessions de formation	d'octobre 2012	2013	2014	2015	à août 2016
SESSIONS POUR LES MILITANTS					
	Nombre de participants et de sessions	Nombre de participants et de sessions	Nombre de participants et de sessions	Nombre de participants et de sessions	Nombre de participants et de sessions
Litiges I - français	66/5	123/11	75/8	63/7	69/6
Litiges I - anglais		11/1			
Litiges II - français	21/2	71/9	56/5	9/1	25/2
Litiges II - anglais			7/1		
Leadership syndical - français	11/1	52/3	19/2	14/2	
Leadership syndical - anglais			9/1		
Invalidité - français				109/9	12/1
Invalidité - anglais				23/1	
CPE - Session des délégués	30/1	160/10	90/1	171/10	
CPE - Négociation regroupée					5/1
CPE - Convention collective		184/7			
CHP - Session des délégués		20/1	16/1	52/4	
CHP - Négociation coordonnée provinciale				60/2	
RI-RTF - Entente collective	14/1				21/1
RI-RTF - Comité de négociations				24/1	
RSG - Session sur les lois et règlements			38/1		42/1
RSG - Session sur l'entente collective	6/1				76/2
Session des délégués de sites	16/1	31/4	71/3	48/1	
Session des délégués du secteur pré-hospitalier				27/3	10/1

43^e Congrès de la FSSS-CSN § 25 au 28 octobre 2016 § Québec

Sessions de formation	d'octobre 2012	2013	2014	2015	à août 2016
Session sur la convention collective du secteur préhospitalier			81/6		
Renouvellement des matières locales des secteurs publics		6/1	16/1		
Session sur les lettres d'entente et d'intention pour les exécutifs syndicaux		127/9			
Session VPP I - français	52/3				
Session VPP II – français	27/3	181/7	17/2		
Session VPP - anglais	17/1				
Services essentiels – tournée 2015				169/9	
Session de formation sur les dispositions modifiées et les nouvelles dispositions de la convention collective du secteur public (10 juillet 2016-31 mars 2020)					460/12
Session pour les conseillères et les conseillers syndicaux de la FSSS - CSN					
Session sur la convention collective du secteur public (2011-2015)	12/1				
Session sur les lettres d'entente et d'intention du secteur public (2011-2015)		13/1			
Session sur la convention collective des CPE		11/1			
Session sur la négociation regroupée des CPE				13/1	
Session sur les états financiers des CPE		8/1		15/1	
Session sur les états financiers des CHP	5/1				
Session sur l'entente collective des RSG	6/1				48/1
Session sur l'entente collective des RI-RTF	8/1				15/1
Session sur la gestion des comportements difficiles				64/4	6/1
Session pédagogique des formateurs septembre 2016					10/1
Session pour les employées de bureau de la FSSS - CSN					
Session sur la gestion des comportements difficiles				18/2	9/1
Sessions thématiques					
Session pour les nouvelles et nouveaux salariés de la FSSS	16/1	20/1	16/1	18/1	7/1

Sessions de formation	d'octobre 2012	2013	2014	2015	à août 2016
Session sur le régime d'assurance collective FSSS - FP (CSN) - secteur public 1 ^{er} janvier 2016					117/4
Session sur les médias sociaux (6 sessions en français et 1 en anglais)					287/7
TOTAL	307/24	1 018/67	511/33	897/59	1219/44
Depuis le dernier congrès, il y a eu plus de 3 400 participations aux formations de la Fédération en 227 sessions sur environ 515 jours de formation.					

ANNEXE E

LISTE DES SALARIÉS ATTITRÉS AUX SECTEURS PRIVÉS

- Centres de la petite enfance : François Demers
- Centres d'hébergement privés : Joanne Guertin
- Préhospitalier : Sylvain Meunier
- RI-RTF et RSG : Claude Bosset

RAPPORT DE LA TRÉSORERIE

ÉTATS FINANCIERS

Camarades,

Voici le moment de vous présenter les états financiers de mi-mandat pour la période de 18 mois se terminant le 31 août 2016. Je n'ai nul besoin de vous rappeler la conjoncture qui prévaut en ce moment et le contexte dans lequel nous nous trouvons et c'est pourquoi, plus que jamais, nous pouvons affirmer que les cotisations des membres ont été gérées de façon très rigoureuse.

Les revenus de la Fédération pour les 18 mois d'exercice ont été de 36 459 363 \$ et les dépenses de 39 561 388 \$. Le résultat de mi-mandat montre ainsi un déficit de 3 02 026 \$ alors que les prévisions budgétaires adoptées par le Congrès extraordinaire de mai 2015 montraient une insuffisance de 1 656 159 \$.

De 2015 à 2016, les revenus de la Fédération ont été moindres que prévu puisque la prévision budgétaire était basée principalement sur les demandes salariales de la négociation du secteur public.

Le budget de la Fédération est constitué de deux grands postes budgétaires.

Le premier est celui des activités d'administration dont les revenus ont été de 32 215 914 \$ et qui a enregistré des dépenses de 34 836 641 \$, produisant pour ce poste une insuffisance de 2 620 727 \$. Le second poste budgétaire est celui des activités de négociation qui a pour fonction d'assurer les ressources nécessaires aux négociations des secteurs public et privés de la Fédération. Ce dernier poste a enregistré une insuffisance de 481 298 \$. La proportion des dépenses par rapport au budget s'est avérée plus élevée puisque la ronde de négociation du secteur public s'est poursuivie et a été conclue pendant la première moitié du mandat.

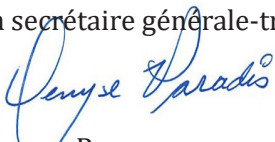
La santé financière de la Fédération s'est fragilisée au cours de la première moitié du mandat. En effet, la Fédération a choisi de déployer toutes les ressources nécessaires pour continuer la lutte aux mesures d'austérité du gouvernement Couillard et pour mener à bien les rondes de négociation. De plus, il faudra utiliser judicieusement les composantes et les ressources disponibles de la Fédération en vue de la prochaine période de changement d'allégeance syndicale. Cette période est déterminante POUR la Fédération et il faut tout miser afin qu'elle se traduise par une hausse du nombre de membres permettant ainsi à la FSSS de demeurer l'organisation syndicale la plus représentative et la plus combative dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Finalement, je tiens à vous remercier de m'avoir réitéré votre confiance à chaque congrès depuis plus de 13 ans. C'est avec plaisir que je vous ai côtoyés et représentés pendant toutes ces années. Soyez assurés que j'ai mis tous les efforts possibles à honorer la confiance que vous m'avez témoignée.

POUR la FSSS!

POUR la CSN!

La secrétaire générale-trésorière,



DENYSE PARADIS

Fédération de la santé et des services sociaux - CSN

États financiers

pour l'exercice de 18 mois se terminant le 31 août 2016

ADMINISTRATION

Sommaire

Exercice de 18 mois se terminant le 31 août 2016

	Budget Initial du 2015-03-01 au 2018-02-28	Réalisation du 2015-03-01 au 2016-08-31	% 50.00%
Revenus d'administration			
Per capita (88% X 0,52%)	68 006 149 \$	31 118 630 \$	45.76%
Autres revenus	1 926 976	982 552	50.99%
Variation de valeur, placement Bâtirente	100 000	114 732	114.73%
Total des revenus d'administration	70 033 125 \$	32 215 914 \$	46.00%
Dépenses d'administration			
1 Comité exécutif	4 322 888 \$	2 004 253 \$	46.36%
2 Bureau fédéral	2 950 003	549 823	18.64%
3 Coordination des services	1 102 851	529 808	48.04%
4 Services régionaux	43 218 394	22 270 517	51.53%
5 Service de la comptabilité	1 704 429	869 536	51.02%
6 Coûts de la convention collective	1 965 614	879 211	44.73%
7 Instances politiques	1 897 500	480 905	25.34%
8 Budgets régionaux	248 000	90 637	36.55%
9 Formation syndicale	1 097 459	425 372	38.76%
10 Comité de condition féminine	100 000	73 270	73.27%
11 Comité de santé et sécurité	100 000	30 572	30.57%
12 Comité de surveillance	27 000	10 750	39.82%
13 Politique contre la violence	8 000	3 470	43.38%
14 Comité LGBT	100 000	52 755	52.75%
15 Comité Jeunes	100 000	1 751	1.75%
16 Comités Ad Hoc	250 000	65 148	26.06%
17 Consolidation et Vie syndicale	523 684	160 473	30.64%
18 Information et publicité	2 886 472	762 635	26.42%
19 Service informatique	1 191 365	543 390	45.61%
20 Dépenses d'administration	6 437 491	3 893 582	60.48%
21 Défense individuelle	940 472	665 499	70.76%
22 Jurisprudence	440 236	230 965	52.46%
23 VPP	463 308	242 321	52.30%
Total des dépenses d'administration	72 075 166 \$	34 836 641 \$	48.33%
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(2 042 041) \$	(2 620 727) \$	

ADMINISTRATION
Détail des dépenses

	Budget Initial du 2015-03-01 au 2018-02-28	Réalisation du 2015-03-01 au 2016-08-31	% 50.00%
1 Comité exécutif			
Salaires et avantages sociaux			
- personnes élu-es	3 008 633 \$	1 387 707 \$	46.12%
- employées de bureau	674 259	341 292	50.62%
Frais de séjour	296 204	137 774	46.51%
Frais de déplacement	343 792	137 480	39.99%
	4 322 888 \$	2 004 253 \$	46.36%
2 Bureau fédéral			
Salaires et avantages sociaux			
- vice-présidences régionales	1 564 600 \$	48 330 \$	3.09%
- représentants de secteurs	209 781	62 881	29.97%
Frais de séjour et de déplacement			
- vice-présidences régionales	794 587	353 557	44.50%
- représentants de secteurs	220 000	43 969	19.99%
CSST / CNT / Assurances	85 035	26 492	31.15%
Budget de fonctionnement - secteurs	1 000	78	7.84%
Banque de transport	75 000	14 515	19.35%
	2 950 003 \$	549 823 \$	18.64%
3 Coordination des services			
Salaires et avantages sociaux			
- coordination	820 472 \$	418 604 \$	51.02%
- employée de bureau	165 379	68 629	41.50%
Frais de séjour	66 000	29 984	45.43%
Frais de déplacement	51 000	12 591	24.69%
	1 102 851 \$	529 808 \$	48.04%
4 Services régionaux			
Salaires et avantages sociaux			
- conseillères et conseillers	31 532 666 \$	16 611 785 \$	52.68%
- employées de bureau	6 744 413	3 564 490	52.85%
Frais de séjour	2 410 287	1 003 946	41.65%
Frais de déplacement	2 435 028	1 050 280	43.13%
Stagiaire(s)	96 000	40 017	41.68%
	43 218 394 \$	22 270 517 \$	51.53%
5 Service de la comptabilité			
Salaires et avantages sociaux	1 628 217 \$	839 481 \$	51.56%
Frais de séjour	49 594	17 088	34.46%
Frais de déplacement	26 617	12 967	48.72%
	1 704 429 \$	869 536 \$	51.02%
6 Coûts conv. collective des salarié-es			
Bureau du personnel	720 000 \$	365 863 \$	50.81%
Partage des coûts reliés c.c.	432 000	151 586	35.09%
Dirigeant et conseillers du STTCSN	228 000	69 126	30.32%
Avantages sociaux futurs, régimes à prestations et cotisations déterminées	580 614	292 636	50.40%
Frais juridiques - salarié-es	5 000	-	-
	1 965 614 \$	879 211 \$	44.73%
7 Instances politiques			
Coût net du congrès (incluant aide)	518 500 \$	3 340 \$	0.64%
Coût des conseils fédéraux réguliers	510 000	193 930	38.03%
Coût des conseils fédéraux sectoriels-public	40 000	16 930	42.32%
Coût des conseils fédéraux sectoriels-privé	27 000	1 737	6.43%
Bureaux fédéraux	40 000	4 268	10.67%
Délégations confédérales	200 000	50 547	25.27%
Relations internationales	20 000	500	2.50%
Participation aux colloques	15 000	5 108	34.05%
Aide aux syndicats - Conseils fédéraux réguliers	450 000	170 629	37.92%
Aide aux syndicats - Conseils fédéraux sect.-public	24 000	23 485	97.85%
Aide aux syndicats - Conseils fédéraux sect.-privé	53 000	10 431	19.68%
	1 897 500 \$	480 905 \$	25.34%

ADMINISTRATION

Détail des dépenses

	Budget Initial du 2015-03-01 au 2018-02-28	Réalisation du 2015-03-01 au 2016-08-31	% 50.00%
8 Budgets régionaux			
Côte-Nord - Basse-Côte-Nord (09)	22 000 \$	4 578 \$	20.81%
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine (1A)	22 000	2 582	11.74%
Outaouais (07)	15 000	1 062	7.08%
Laurentides - Lanaudière (6B)	20 000	3 267	16.33%
Montréal - Laval - Grand-Nord (6A)	45 000	17 477	38.84%
Abitibi - Témiscamingue - Nord-du-Québec (08)	22 000	9 708	44.13%
Québec - Chaudière-Appalaches (03)	25 000	13 937	55.75%
Bas-Saint-Laurent (1B)	16 000	7 667	47.92%
Saguenay - Lac-Saint-Jean (02)	16 000	15 737	98.36%
Estrie (05)	15 000	6 669	44.46%
Montérégie (6C)	15 000	3 367	22.45%
Cœur-du-Québec (04)	15 000	4 585	30.57%
	248 000 \$	90 637 \$	36.55%
9 Formation syndicale			
Budget de fonctionnement	600 000 \$	186 932 \$	31.16%
Salaires et avantages sociaux	410 236	205 563	50.11%
Frais de séjour	44 024	19 462	44.21%
Frais de déplacement	43 199	13 415	31.05%
	1 097 459 \$	425 372 \$	38.76%
10 Comité de condition féminine	100 000 \$	73 270 \$	73.27%
11 Comité de santé et sécurité	100 000 \$	30 572 \$	30.57%
12 Comité de surveillance	27 000 \$	10 750 \$	39.82%
13 Politique contre la violence	8 000 \$	3 470 \$	43.38%
14 Comité LGBT	100 000 \$	52 755 \$	52.75%
15 Comité Jeunes	100 000 \$	1 751 \$	1.75%
16 Comités ad hoc	250 000 \$	65 148 \$	26.06%
17 Consolidation et Vie syndicale			
Budget de fonctionnement	50 000 \$	4 739 \$	9.48%
Salaires et avantages sociaux	410 236	139 827	34.08%
Frais de séjour	31 391	7 220	23.00%
Frais de déplacement	32 057	8 687	27.10%
	523 684 \$	160 473 \$	30.64%
18 Information et publicité			
Salaires et avantages sociaux	826 472 \$	431 606 \$	52.22%
Frais de séjour	30 000	9 089	30.30%
Frais de déplacement	30 000	17 142	57.14%
Traduction et audiovisuel	50 000	23 806	47.61%
Distribution impression documents	20 000	8 390	41.95%
Documentation et abonnements	30 000	23 151	77.17%
Information-publicité-visibilité	460 000	178 598	38.83%
Campagne contre l'austérité	1 000 000	24 699	2.47%
Campagne VPP	350 000	22 692	6.48%
Revue de presse - Communiqués	75 000	16 856	22.47%
Sentences arbitrales	15 000	6 607	44.04%
	2 886 472 \$	762 635 \$	26.42%

ADMINISTRATION

Détail des dépenses

	Budget Initial du 2015-03-01 au 2018-02-28	Réalisation du 2015-03-01 au 2016-08-31	% 50.00%
19 Service informatique			
Traitement des données CSN	44 670 \$	27 446 \$	61.44%
Opération du réseau	885 600	424 826	47.97%
Dépenses site Web	132 861	44 581	33.55%
Entretien réparation équipement informatique	25 000	3 013	12.05%
Amortissement équipement informatique	94 465	39 756	42.08%
Amortissement ordinateurs portables	8 768	3 769	42.98%
	1 191 365 \$	543 390 \$	45.61%
20 Dépenses d'administration			
Loyers et taxes	3 515 427 \$	1 604 998 \$	45.66%
Téléphones, télécopieurs et internet	688 368	371 348	53.95%
Fournitures de bureau	170 000	78 250	46.03%
Photocopies	338 750	151 076	44.60%
Frais juridiques	1 325 000	1 462 074	110.35%
Frais de poste et transport	95 000	40 300	42.42%
Assurances	36 000	17 884	49.68%
Honoraires professionnels	36 000	49 439	137.33%
Souscriptions et dons	12 000	1 800	15.00%
Location de salles	1 500	175	11.67%
Amortissement équipement de bureau	110 719	53 929	48.71%
Amortissement améliorations locatives	43 728	16 928	38.71%
Frais de caisse et d'administration	3 500	(237)	-6.77%
Réunions d'équipe	60 000	45 584	75.97%
Divers (témoignages de sympathies)	1 500	32	2.17%
	6 437 491 \$	3 893 582 \$	60.48%
21 Défense individuelle			
Salaires et avantages sociaux	820 472 \$	580 972 \$	70.81%
Frais de séjour	50 000	38 876	77.75%
Frais de déplacement	70 000	45 651	65.22%
	940 472 \$	665 499 \$	70.76%
22 Jurisprudence			
Salaires et avantages sociaux	410 236 \$	216 191 \$	52.70%
Frais de séjour	15 000	8 711	58.07%
Frais de déplacement	15 000	6 064	40.42%
	440 236 \$	230 965 \$	52.46%
23 Valorisation, promotion et préserv. serv. Publics			
Salaires et avantages sociaux	413 308 \$	230 413 \$	55.75%
Frais de séjour	25 000	6 854	27.42%
Frais de déplacement	25 000	5 054	20.22%
	463 308 \$	242 321 \$	52.30%
Total des dépenses d'administration	72 075 166 \$	34 836 641 \$	48.33%

NÉGOCIATION

Sommaire

Exercice de 18 mois se terminant le 31 août 2016

	Budget Initial du 2015-03-01 au 2018-02-28	Réalisation du 2015-03-01 au 2016-08-31	% 50.00%
Revenus de négociation			
Per capita (12% X 0,52%)	9 273 564 \$	4 243 448 \$	45.76%
Total des revenus de négociation	9 273 564 \$	4 243 448 \$	45.76%
Dépenses de négociation			
24 Comités de négociation sectorielle	1 438 064 \$	531 688 \$	36.97%
25 Équipe de négociation	1 228 191	1 158 104	94.29%
26 Postes nationaux	1 284 266	684 389	53.29%
27 Appui local à la vie syndicale et à la négociation	404 000	26 061	6.45%
28 Appui régional à la vie syndicale et à la négociation	49 600	2 809	5.66%
29 Dépenses d'administration	696 033	343 837	49.40%
30 Conseils fédéraux de négociation (VP)	78 000	77 227	99.01%
31 Conseils fédéraux de négociation public et privé	706 000	566 971	80.31%
32 Secteurs privés	1 010 000	490 428	48.56%
33 Comités de la convention collective	387 528	62 233	16.06%
34 Comité des assurances	50 000	23 339	46.68%
35 Politique - Expertises médicales	50 000	7 042	14.08%
36 Politique - Arbitrage public	1 500 000	750 482	50.03%
37 Politique - Syndicats communauté d'intérêts	6 000	137	2.28%
Total des dépenses de négociation	8 887 682 \$	4 724 747 \$	53.16%
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	385 882 \$	(481 298) \$	

NÉGOCIATION

Détail des dépenses

	Budget Initial du 2015-03-01 au 2018-02-28	Réalisation du 2015-03-01 au 2016-08-31	% 50.00%
24 Comités de négociation par secteur			
Salaires et avantages sociaux			
Négociation secteur public (catégories 1 à 4)	269 616 \$	33 175 \$	12.30%
Négociation du préhospitalier	103 680	69 656	67.18%
Négociation des CPE	60 480	17 247	28.52%
Négociation CH/CA privés	44 280	17 743	40.07%
Négociation RSG	37 800	-	-
Négociation RI-RTF	37 800	-	-
Frais de séjour et de déplacement			
Négociation secteur public (catégories 1 à 4)	400 000	313 179	78.29%
Négociation du préhospitalier	96 682	40 863	42.27%
Négociation des CPE	96 682	18 718	19.36%
Négociation CH/CA privés	97 682	21 105	21.61%
Négociation RSG	96 682	-	-
Négociation RI-RTF	96 682	-	-
	1 438 064 \$	531 688 \$	36.97%
25 Équipe de négociation			
Salaires et avantages sociaux			
- conseillères et conseillers	819 472 \$	790 566 \$	96.47%
- employé-es de bureau	148 906	149 866	100.64%
- comité action-information négociation	139 147	64 139	46.09%
Frais de séjour	66 667	55 622	83.43%
Frais de déplacement	54 000	97 912	181.32%
	1 228 191 \$	1 158 104 \$	94.29%
26 Postes nationaux			
Salaires et avantages sociaux			
- conseillères et conseillers	412 236 \$	186 550 \$	45.25%
- employé-es de bureau	742 030	429 629	57.90%
Frais de séjour	60 000	28 660	47.77%
Frais de déplacement	70 000	39 550	56.50%
	1 284 266 \$	684 389 \$	53.29%
27 Appui local à la vie syndicale et à la négociation	404 000 \$	26 061 \$	6.45%
28 Appui régional à la vie syndicale et à la négociation			
Côte-Nord - Basse-Côte-Nord (09)	4 400 \$	963 \$	21.89%
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine (1A)	4 400	-	-
Outaouais (07)	3 000	-	-
Laurentides - Lanaudière (6B)	4 000	-	-
Montréal - Laval - Grand-Nord (6A)	9 000	-	-
Abitibi - Témiscamingue - Nord-du-Québec (08)	4 400	-	-
Québec - Chaudière-Appalaches (03)	5 000	626	12.51%
Bas-Saint-Laurent (1B)	3 200	-	-
Saguenay - Lac-Saint-Jean (02)	3 200	-	-
Estrie (05)	3 000	853	28.43%
Montérégie (6C)	3 000	-	-
Cœur-du-Québec (04)	3 000	368	12.25%
	49 600 \$	2 809 \$	5.66%
29 Dépenses d'administration			
Loyers et taxes	342 000 \$	170 370 \$	49.82%
Téléphones	25 000	35 023	140.09%
Traduction	40 000	12 271	30.68%
Fournitures de bureau	25 000	2 681	10.72%
Impression de documents	140 000	85 075	60.77%
Frais de poste et transport	40 000	16 773	41.93%
Location de salles	300	100	33.33%
Amortissement améliorations locatives	28 733	8 366	29.12%
Distribution et entreposage conventions collectives	55 000	13 177	23.96%
	696 033 \$	343 837 \$	49.40%

NÉGOCIATION

Détail des dépenses

	Budget Initial du 2015-03-01 au 2018-02-28	Réalisation du 2015-03-01 au 2016-08-31	% 50.00%
30 Conseils fédéraux de négociation (vice-présidences)			
Salaires, frais séjour et déplacement (VP régions)	78 000 \$	77 227 \$	99.01%
31 Conseils Fédéraux de négociation (public et privé)			
Conseils fédéraux de négo sectorielle - Public (cat. 1 à 4)	200 000 \$	255 714 \$	127.86%
Conseils fédéraux de négo sectorielle - Préhospitalier	20 000	944	4.72%
Conseils fédéraux de négo sectorielle - CPE	20 000	6 749	33.75%
Conseils fédéraux de négo sectorielle - RSG	10 000	-	-
Conseils fédéraux de négo sectorielle - RI-RTF	5 000	-	-
Conseils fédéraux de négo sectorielle - Inst. religieuses	1 000	-	-
Conseils fédéraux de négo sectorielle - F.victimes violence	1 000	-	-
Conseils fédéraux de négo sectorielle - CH/CA privés	20 000	2 337	11.69%
Aide aux syndicats CFN (public et privé)			
Conseils fédéraux de négo sectorielle - Public (cat. 1 à 4)	250 000	273 733	109.49%
Conseils fédéraux de négo sectorielle - Préhospitalier	35 000	9 871	28.20%
Conseils fédéraux de négo sectorielle - CPE	100 000	17 622	17.62%
Conseils fédéraux de négo sectorielle - RSG	25 000	-	-
Conseils fédéraux de négo sectorielle - RI-RTF	7 500	-	-
Conseils fédéraux de négo sectorielle - Inst. religieuses	2 000	-	-
Conseils fédéraux de négo sectorielle - F.victimes violence	2 000	-	-
Conseils fédéraux de négo sectorielle - CH/CA privés	7 500	-	-
	706 000 \$	566 971 \$	80.31%
32 Secteurs privés			
Arbitrage	500 000 \$	335 346 \$	67.07%
Traduction	10 000	275	2.75%
Négociations des secteurs	500 000	154 807	30.96%
	1 010 000 \$	490 428 \$	48.56%
33 Comités de la convention collective			
Secteur public	18 000 \$	- \$	-
Préhospitalier	144 288	28 243	19.57%
CPE	132 653	32 899	24.80%
RSG	59 063	-	-
RI-RTF	19 688	-	-
CH/CA privés	13 838	1 091	7.88%
	387 528 \$	62 233 \$	16.06%
34 Comité des assurances	50 000 \$	23 339 \$	46.68%
35 Expertises médicales	50 000 \$	7 042 \$	14.08%
36 Arbitrage secteur public	1 500 000 \$	750 482 \$	50.03%
37 Syndicats communauté d'intérêts	6 000 \$	137 \$	2.28%
Total des dépenses de négociation	8 887 682 \$	4 724 747 \$	53.16%

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

ADMINISTRATION ET NÉGOCIATION

Exercice de 18 mois se terminant le 31 août 2016

	Budget Initial du 2015-03-01 au 2018-02-28	Réalisation du 2015-03-01 au 2016-08-31	% 50.00%
Revenus			
Administration (per capita 88% X 0.52%)	68 006 149 \$	31 118 630 \$	45.76%
Autres revenus	1 926 976	982 552	50.99%
Variation de valeur, placement Bâtirente	100 000	114 732	114.73%
Négociation (per capita 12% X 0.52%)	9 273 564	4 243 448	45.76%
Total des revenus	79 306 689 \$	36 459 363 \$	45.97%
Dépenses			
Administration	72 075 166 \$	34 836 641 \$	48.33%
Négociation	8 887 682	4 724 747	53.16%
Total des dépenses	80 962 848 \$	39 561 388 \$	48.86%
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(1 656 159) \$	(3 102 026) \$	

BILAN

au 2016-08-31

	2016-08-31	2013-08-31
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	219 995 \$	1 362 992 \$
Placements	4 070 609	8 089 784
Fonds de soutien à l'action collective solidaire	50 000	50 000
Débiteurs (1)	398 704	469 568
Per capita à recevoir - fonds d'administration	3 404 797	3 122 774
Per capita à recevoir - fonds de négociation	464 290	425 833
Frais payés d'avance (2)	576 077	41 623
	<u>9 184 473</u>	<u>13 562 575</u>
ACTIF À LONG TERME		
Placement dans Fonds Bâtirente	3 670 138	3 364 601
Immobilisations, au coût moins l'amortissement cumulé (3)	343 535	353 940
Actif au titre des prestations constituées pour le régime de retraite	-	3 650 500
	<u>4 013 673</u>	<u>7 369 041</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u><u>13 198 145 \$</u></u>	<u><u>20 931 615 \$</u></u>
PASSIF À COURT TERME		
Marge de crédit	1 250 000 \$	-
Créditeurs (4)	5 326 769	4 087 879
Revenus reportés	33 950	-
	<u>6 610 719</u>	<u>4 087 879</u>
PASSIF À LONG TERME		
Passif au titre des prestations définies - assurances collectives	5 364 004	4 760 186
Passif au titre des prestations définies - régime de retraite	25 330 400	-
	<u>30 694 404</u>	<u>4 760 186</u>
TOTAL DU PASSIF	37 305 123	8 848 065
SOLDES DE FONDS		
Excédent (insuffisance) de la période	(3 102 026)	1 718 286
Réévaluations placement et avantages sociaux futurs	(4 798 900)	(37 047)
Investi en immobilisations	343 535	353 940
Non affecté	(16 549 587)	10 048 371
	<u>(24 106 978)</u>	<u>12 083 551</u>
TOTAL DU PASSIF ET DES ACTIFS NETS	<u><u>13 198 145 \$</u></u>	<u><u>20 931 615 \$</u></u>

BILAN

Notes complémentaires

au 2016-08-31

	2016-08-31	2013-08-31
1 Débiteurs		
À recevoir de syndicats et de fédérations C.S.N.	220 860 \$	125 375 \$
Entente de service à recevoir	23 083	103 612
Intérêts courus sur dépôt à terme	39 043	9 195
Autres débiteurs	67 665	144 308
	48 053	87 079
Total des débiteurs	398 704 \$	469 568 \$
2 Frais payés d'avance		
Assurances payées d'avance	4 447 \$	8 892 \$
Locations de salles payées d'avance	-	21 500
Salaires payés d'avance	565 231	-
Taxes payées d'avance	281	391
Stationnements payés d'avance	675	-
Dépenses diverses payées d'avance	5 444	10 840
Total des frais payés d'avance	576 077 \$	41 623 \$
3 Immobilisations		
Mobilier et équipement de bureau	354 250 \$	205 117 \$
Amortissement cumulé mobilier et équip. bureau	(149 840)	(59 822)
Équipement informatique	80 289	117 428
Amortissement cumulé équipement informatique	(42 350)	(48 597)
Améliorations locatives	80 016	77 471
Amortissement cumulé améliorations locatives	(56 361)	(15 870)
Ordinateurs portables	-	107 711
Amortissement cumulé ordinateurs portables	-	(65 282)
Site Web	141 539	33 414
Amortissement cumulé site Web	(80 873)	(19 323)
Logiciels	37 624	63 367
Amortissement cumulé logiciels	(20 759)	(41 673)
Total des immobilisations	343 535 \$	353 940 \$
4 Crédoiteurs		
Fournisseurs et frais courus	594 619 \$	316 574 \$
C/P salaires (Paie) C.S.N.	8 599	229 913
Retenues à la source et impôt à payer	548 320	109 296
Salaires et vacances à payer	208 845	619 184
CSST à payer	2 572 497	2 635 787
Salaires militantes et militants élu-es à payer	9 406	6 258
Rapports d'activités à payer	-	123 837
Dépenses diverses à payer et sommes perçues d'avance	224 656	47 030
	1 159 828	-
Total des crédoiteurs	5 326 769 \$	4 087 879 \$

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Exercice de 18 mois se terminant le 31 août 2016

Fonds d'administration

Solde au début	(14 261 326) \$
Excédent (insuffisance) de la période courante	(2 620 727)
Variation de valeur des avantages sociaux futurs	(4 798 900)
Solde à la fin	<u>(21 680 953) \$</u>

Fonds de négociation

Solde au début	(1 944 726) \$
Excédent (insuffisance) de la période courante	(481 298)
Solde à la fin	<u>(2 426 025) \$</u>

Solde à la fin

(24 106 978) \$

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DU 28 AU 29 SEPTEMBRE 2016

Le comité de surveillance s'est rencontré les 28 et 29 septembre 2016. Les rencontres se sont tenues aux bureaux de la FSSS au 1601, avenue De Lorimier à Montréal.

Mme Denyse Paradis, secrétaire-trésorière, nous a présenté les états financiers pour l'exercice de 18 mois se terminant le 31 août 2016.

Nous avons par la suite procédé à notre vérification. Tous les documents nécessaires ont été mis à notre disposition afin de nous permettre d'effectuer notre travail.

Nous avons pris connaissance des documents suivants :

- ✦ procès-verbaux du comité exécutif et du bureau fédéral;
- ✦ plan de travail de certains comités
- ✦ guide des politiques applicables de la FSSS-CSN.

Nous avons aussi vérifié, par échantillonnage :

- ✦ compte maître
- ✦ cartes Visa
- ✦ rapport d'activités des membres de l'exécutif et de certains salariés et militants
- ✦ compte de certains fournisseurs.

L'ensemble des documents vérifiés nous apparaît conforme.

Nous constatons que :

Les revenus étant moindres que les prévisions suite au résultat de la négociation du secteur public, il y a une incidence directe sur le déficit qui s'avère plus élevé que prévu. De plus, les explications nous ont été fournies concernant les dépassements dans les postes budgétaires concernés.

Nous tenons à remercier la secrétaire-trésorière, Denyse Paradis, ainsi que Gail Gagné, France Lévesque, Dalilas Badis et Cam Van Nguyen du Service de la comptabilité pour leur précieuse collaboration tout au long de notre travail de vérification. Nous tenons à souligner l'excellent travail effectué par le Service de la comptabilité.

Le comité de surveillance recommande d'adopter les états financiers se terminant le 31 août 2016.


Denis Beaudin


Martin Campagna


Manon Lavoie

RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL

RECOMMANDATIONS

RESOLUTION EN LIEN AVEC LE DOSSIER VPP ADOPTÉE PAR LE BUREAU FÉDÉRAL

Que la FSSS et ses syndicats affiliés, dans une perspective de réduction des inégalités sociales, poursuivent leurs actions en faveur de la valorisation, de la promotion et de la préservation (VPP) des services publics de santé et services sociaux et des services de garde éducatifs subventionnés à l'enfance notamment :

- ✧ en s'engageant en faveur du renforcement de la démocratie, notamment via une réforme du mode de scrutin, et en s'engageant en faveur du renforcement de la démocratie en santé et services sociaux, notamment via le renforcement de la participation citoyenne et des groupes représentatifs qui y œuvrent;
- ✧ en appelant et en participant à l'organisation d'États généraux sur la santé et les services sociaux au Québec;
- ✧ en exigeant du gouvernement que des mesures concrètes soient mises en œuvre pour permettre le plein financement des services publics de santé et services sociaux en réitérant auprès du gouvernement fédéral les transferts fédéraux en santé et services sociaux, et des services de garde éducatifs subventionnés à l'enfance notamment en rétablissant pleinement la progressivité des contributions fiscales et en imposant davantage les plus grandes fortunes individuelles, financières et corporatives ainsi que toutes les formes de revenus dont celles-ci disposent ici ou à l'étranger, notamment les gains de capitaux et les revenus cachés dans les paradis fiscaux;
- ✧ • en exigeant du gouvernement que le salaire minimum soit porté à 15 \$ de l'heure.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CONDITION FÉMININE

RECOMMANDATION N° 1

Que le comité de condition féminine, en collaboration avec l'équipe de négociation du secteur public, produise des outils pour les syndicats afin de les soutenir à la suite de la mise en place d'un comité local sur la conciliation travail-famille- études.

RECOMMANDATION N° 2

Que le comité de condition féminine procède à une mise à jour du guide des droits parentaux pour le secteur public.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE SANTÉ-SÉCURITÉ

RECOMMANDATION N° 1

Que la Fédération fasse des représentations auprès des acteurs concernés à l'effet de mettre en place des programmes de suivi et de parrainage dans le cadre des formations du programme de déplacement sécuritaire (PDSB).

RECOMMANDATION NO 2

Nous proposons également de reconduire le mandat de la résolution no 2 du précédent mandat afin d'actualiser l'outil en fonction des syndicats résultant du projet loi 10 et la diffusion à l'ensemble des syndicats affiliés :

Que les syndicats revendiquent auprès de l'employeur des mesures afin d'assurer le transfert des bonnes pratiques en santé et sécurité. Que ces mesures fassent l'objet de discussions et soient approuvées par le comité paritaire en santé et sécurité. Que le comité de santé et sécurité développe de nouveaux outils pour soutenir les syndicats dans leur démarche.

RECOMMANDATION NO 3

Que la Fédération organise un colloque portant sur la santé psychique au travail, sous toutes ses déclinaisons, dont la violence en milieu de travail, les agressions envers le personnel et les problématiques de détresse psychologique au travail, la pression organisationnelle et les conflits.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ LGBT

RECOMMANDATION N° 1

Que la FSSS fasse des représentations auprès des ministères concernés et que les syndicats interpellent les employeurs afin d'implanter un programme d'accompagnement collaboratif (employeur, syndicat, travailleur, travailleuse) tout au long du processus de transition de la personne transgenre.

RECOMMANDATION N° 2

Que le comité LGBT développe un outil d'accompagnement pour supporter les syndicats dans leur démarche.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES JEUNES

RECOMMANDATION N° 1

Que la FSSS mandate le comité des jeunes de mettre en place un guide d'application d'informations générales qui contient l'accueil des nouveaux membres, une boîte à outil multimédia et les rôles et tâches de chacun, et ce, afin de structurer les façons d'approche auprès des jeunes et d'aider l'exécutif à informer ses membres le tout avec un investissement en termes de libérations syndicales.

RECOMMANDATION N° 2

Que les syndicats locaux, appuyés de la Fédération, interpellent les conseils centraux et la CSN afin de mettre en place des mesures concrètes afin de se rapprocher de leurs membres. Ces mesures viseraient entre autres à s'assurer de l'accueil des nouveaux membres, s'assurer de l'accessibilité

des représentants locaux en fonction des besoins et de la réalité des membres, organiser des activités afin de s'assurer de rejoindre les membres ainsi de favoriser le lien d'appartenance.

RECOMMANDATION N° 3

Que la FSSS et ses syndicats affiliés rehaussent l'image du syndicalisme et de ces derniers auprès des jeunes notamment par les moyens suivants : supporter les syndicats locaux dans la mise en place des comités des jeunes, développer des outils de visibilité et de représentativité, qu'un plan d'action soit élaboré rapidement.

RECOMMANDATION N° 4

Considérant que :

le dossier de la relève syndicale et des jeunes est une préoccupation majeure pour la FSSS,

par définition, le renouvellement du syndicalisme passe notamment par ces derniers,

les membres du comité fédéral des jeunes ne sont pas nécessairement des élus des exécutifs des syndicats locaux,

susciter l'intérêt et aider à la compréhension

faire les liens appropriés, il est proposé :

que la FSSS s'assure de déléguer le comité des jeunes à toutes ses instances régulières, de négociation et à son congrès.



POUR

LA SANTÉ

POUR

LES SERVICES SOCIAUX

POUR

LES SERVICES DE GARDE